

Titre : Musée rétrospectif de la classe 75. Éclairage non électrique, à l'exposition universelle internationale de 1900, à Paris. Rapport du comité d'installation

Auteur : Exposition universelle. 1900. Paris

Mots-clés : Exposition internationale (1900 ; Paris) ; Éclairage au gaz -- Europe -- 1870-1914

Description : 1 vol. (102 p.-[21 pl.-1 pl. en coul.]) : ill. ; 29 cm

Adresse : [Saint-Cloud] : [Imprimerie Belin frères], [1900]

Cote de l'exemplaire : CNAM-BIB 8 Xae 534

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redirect?8XAE534>

MUSÉE RÉTROSPECTIF

DE LA CLASSE 75

Éclairage non électrique

8° Cae 534

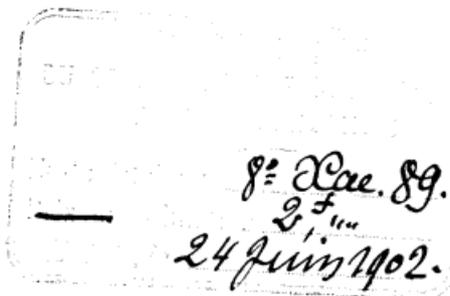
MUSÉE RÉTROSPECTIF

DE LA CLASSE 75

Éclairage non électrique

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE

DE 1900, A PARIS



RAPPORT

DU

COMITÉ D'INSTALLATION



Exposition universelle internationale de 1900

SECTION FRANÇAISE

Commissaire général de l'Exposition :

M. Alfred PICARD

Directeur général adjoint de l'Exploitation, chargé de la Section française :

M. Stéphane DERVILLÉ

Délégué au service général de la Section française :

M. Albert BLONDEL

Délégué au service spécial des Musées centennaux :

M. François CARNOT

Architecte des Musées centennaux :

M. Jacques HERMANT

COMITÉ D'INSTALLATION DE LA CLASSE 73

Bureau.

Président : M. BESNARD (Frédéric) [maison Besnard père, fils et gendres], président honoraire de la Chambre syndicale des fabricants français de lampes.

Vice-Président : M. BENDEL (Joaquin), ingénieur des arts et manufactures, [maison Bengel jeune et Mégret].

Rapporteur : M. LEBON (Alfred), ingénieur des arts et manufactures, co-gérant de la Compagnie centrale du gaz Eugène Lebon et C^{ie}, vice-président de la Société technique de l'industrie du gaz.

Secrétaire : M. LECHAIRE (Henri), ingénieur des arts et manufactures, secrétaire de la Chambre syndicale des fabricants de lampes.

Trésorier : M. AUMEUNIER (Antoine) [ancienne maison Schlossmacher et Ferreux].

Membres.

MM. AKAR (Achille), appareils au gaz et à l'électricité.

D'ALLEMAGNE (Henry), archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque de l' Arsenal, auteur du livre *Histoire du Luminaire*.

BOSSELOT (Alfred), président honoraire de la Chambre syndicale des fabricants de lampes.

DEROY fils aîné (Henri), ✱, alambics et matériel de distillation.

FOURCHOTTE (Maurice), ingénieur des arts et manufactures, appareils à acétylène.

JEAN (Paul), ingénieur des arts et manufactures [maison Paul-Jean et A. Bouchon, ancienne maison Chabrié et Jean].

LACARRIÈRE (Alfred), appareils d'éclairage.

LACOSTE (Auguste), collectionneur.

POTRON (Eugène), appareils d'éclairage.

RICHEBÉ (Raymond), collectionneur.

Commission du Musée rétrospectif.

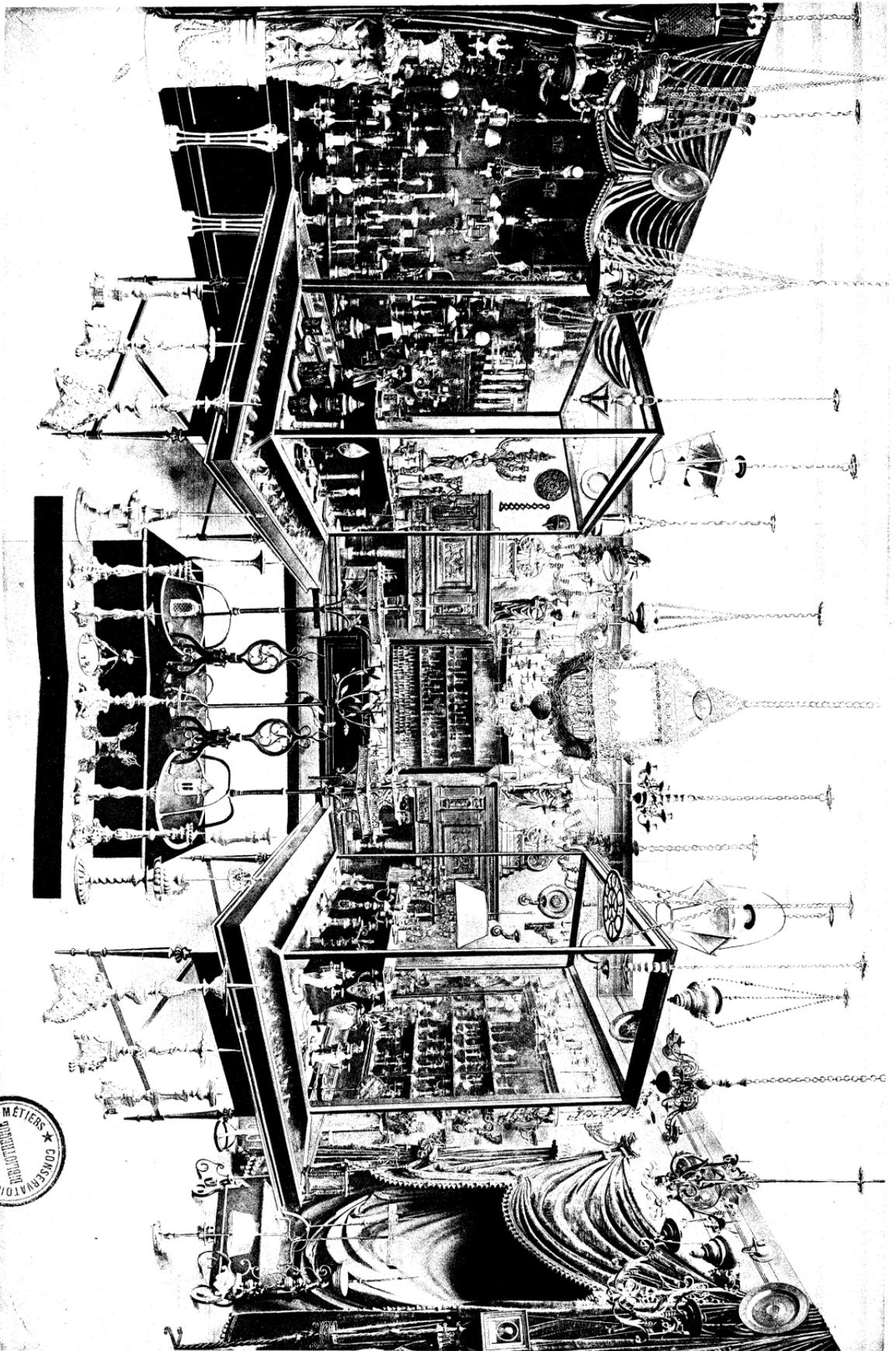
MM. D'ALLEMAGNE (Henry), *rapporteur*.

LACOSTE (Auguste).

RICHEBÉ (Raymond).

Architecte.

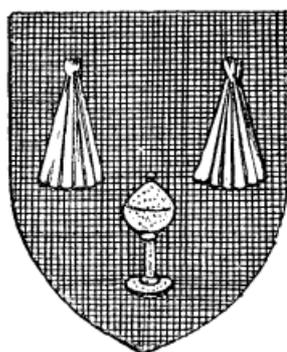
M. CHANCEL (Adrien).



VUE GÉNÉRALE DU MUSÉE DU LUMINAIRE.



Ferdé-Marcus.



Armoiries et jeton de la corporation des Maitres Huilier.-Chandeliers.

PRÉFACE

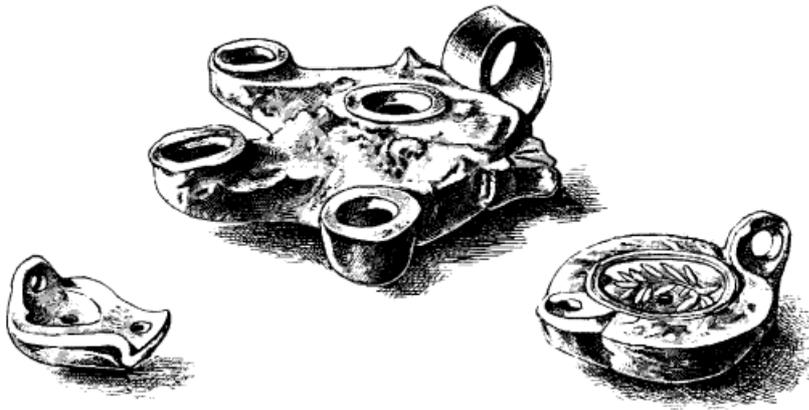
On a dit que la création des Musées centennaux avait été un des plus grands succès de l'Exposition universelle de 1900, et il est de fait que jamais on n'avait vu pareille réunion d'objets anciens pouvant à la fois servir à l'instruction des artisans et à l'éducation de leur goût artistique, dont on ne saurait trop se préoccuper à notre époque.

Les Musées centennaux ont formé la plus remarquable et la plus complète reconstitution des arts industriels pendant les siècles passés. Dans ces expositions, en effet, ce n'est pas la pièce rare, l'objet unique destiné à flatter l'amour-propre, et, il faut bien le dire, la manie du collectionneur qu'on s'est spécialement préoccupé de rechercher, on s'est attaché plutôt à ce qui pouvait contribuer à l'instruction du public et on a voulu montrer, dans chaque classe, les progrès accomplis par l'industrie pendant ces cent dernières années et, dans quelques cas même, on a tenté de remonter presque jusqu'à l'origine.

Le Musée du Luminaire, qui a été organisé dans la Classe 75, peut être rangé dans cette dernière catégorie; le sujet était vaste, et il eût été vraiment ambitieux, dans une surface de moins de 80 mètres superficiels, d'avoir la prétention de donner des échantillons de tous les modes d'éclairage qui ont été usités en France depuis vingt siècles. Toutefois, les organisateurs du Musée du Luminaire ont cherché à trouver, pour chaque grande période, les ustensiles d'éclairage les plus répandus parmi les bourgeois du bon vieux temps.

Époque gallo-romaine

Pour l'étude du luminaire à l'époque gallo-romaine, nous en sommes réduits à considérer les lampes en terre trouvées dans les tombeaux; nous n'avons, en effet, en France, aucun de ces appareils de bronze ciselés avec soin, qui puisse être mis en parallèle avec les magnifiques lampadaires qu'on rencontre au Musée de Naples. Nous n'avons rien à opposer à la torchère formée d'une figure de Silène, ni au fameux candélabre de Bacchus qui proviennent tous deux des villes enfouies sous la cendre.



Lampes gallo-romaines en terre.

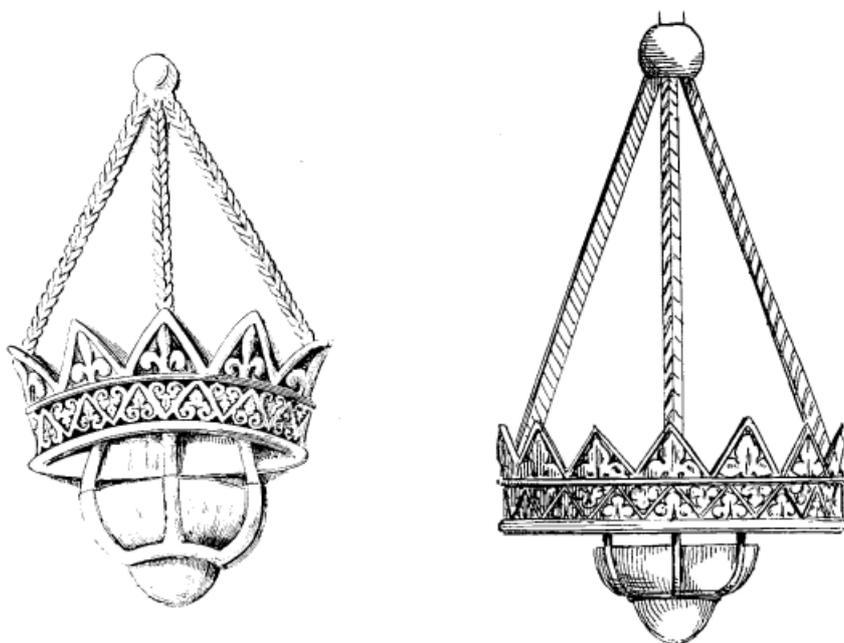
Dans les sépultures de la région de Reims, on a trouvé une série fort intéressante de ces récipients en terre qui nous ont été prêtés par un des archéologues les plus érudits, M. Morel; nous y rencontrons, en effet, une lampe munie de deux anses et décorée de ces tablettes de cire sur lesquelles les anciens avaient coutume de noter les événements importants dont ils voulaient fixer le souvenir d'une manière durable; puis une grande lampe représentant un personnage luttant avec un lion qui se détache en relief pour venir surmonter l'anse, formée elle-même d'une petite tête d'animal. D'autres lampes sont à inscription, telle cette lampe décorée de deux têtes accostées d'homme et de femme avec au-dessous la légende « *Fortis* ». Nous rencontrons enfin des formes singulières: voici une lampe en forme de navire, puis une autre représentant la tête d'un monstre

marin. Presque tous ces récipients sont à un ou deux becs, mais, pour les grandes circonstances, les anciens employaient des espèces de lustres en terre de forme circulaire, quelquefois munis de dix becs, comme le modèle que nous avons eu l'occasion d'exposer et qui provient de la même collection.

Ces lampes ne devaient cependant donner qu'une bien pauvre clarté et exigeaient un entretien de chaque instant pour empêcher la mèche de charbonner et pour les alimenter d'huile ou de graisse. Quand on avait besoin d'obtenir une plus vive lueur, on avait recours à la combustion de brindilles de bois léger et, à une époque plus rapprochée de la nôtre, on se servait de chandelles de cire ou de torches de résine dont la lueur rougeâtre pouvait plus aisément percer les ténèbres de la nuit ou lutter contre les brouillards.

Époque carolingienne

Si nous arrivons à l'époque de Charlemagne, nous trouvons, dans les anciens manuscrits, ou dans les merveilleuses sculptures de nos cathédrales romanes la



Lampes carolingiennes.

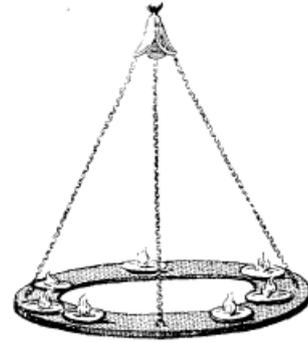
reproduction des couronnes de lumière qui étaient fixées à la barre transversale reliant entre elles les colonnes qui entouraient l'autel. Parfois aussi, ces lustres

primitifs se composaient d'une sorte de cercle en métal percé de petits trous, dans lesquels venaient se placer des récipients en terre où brillait la lumière qui ne devait jamais s'éteindre devant les tabernacles.

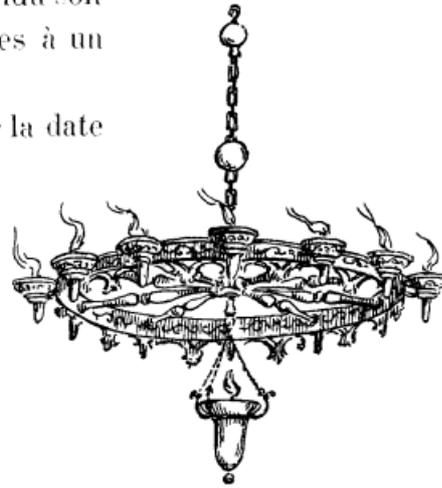
Nous avons présenté cinq spécimens de ces antiques appareils qui provenaient de la collection de M. l'abbé Gounelle.

Dans le langage archéologique, on a plus particulièrement désigné ces roues de feu sous le nom de « lampier » ; ce meuble se fabriquait en argent, en cuivre, en fer ou en bois ; il consistait généralement en un cercle d'un diamètre plus ou moins grand en raison du nombre de godets que l'on voulait placer, et il était suspendu soit par une seule chaîne, soit par trois chaînes reliées à un pavillon central.

Ces couronnes de lumière, dont on peut fixer la date à partir du dixième siècle, présentent en leur milieu une sorte de croix servant à consolider le cercle. Quelquefois le dessin est plus compliqué, il se compose alors d'une grande croix pattée dont les branches se relient par des festons où d'autres petites croix se trouvent cantonnées. Cette complication dans l'ornement indique une époque sensiblement plus moderne qui nous rapproche vraisemblablement de la fin du onzième siècle.



Couronne de lumière
du dixième siècle.

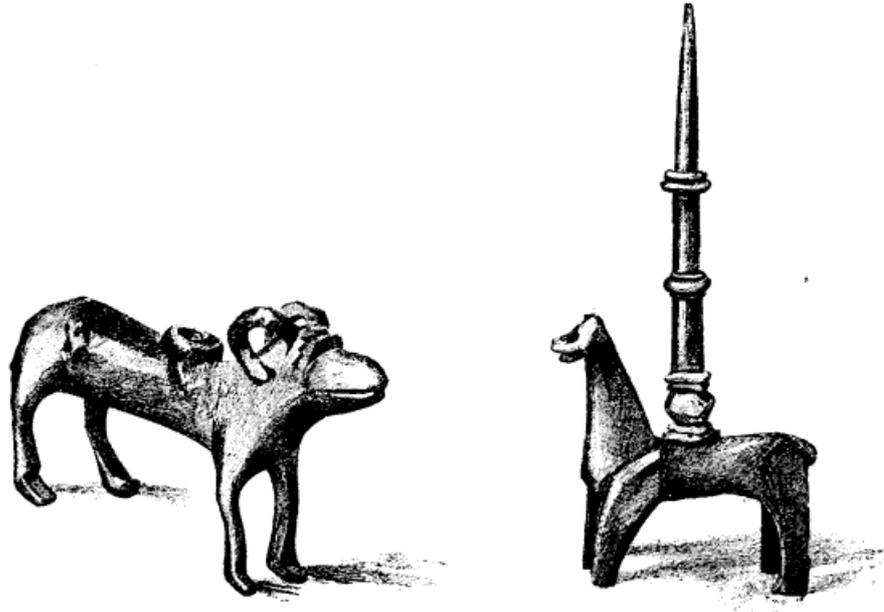


Couronne de lumière du douzième siècle.

Douzième siècle

Au douzième siècle on a fait de petits chandeliers en forme d'animaux. Le grand centre de fabrication de ces petits bronzes était la ville de Dinant, en Belgique, mais ils étaient très communs dans toute la France : nous en avons exposé un spécimen qui provient de la collection de M. le comte Riollot de Morteuil et qui a été trouvé dans la Haute-Loire. Généralement, ces chandeliers sont formés d'un petit quadrupède où l'artiste a cherché, d'une manière plutôt approximative, à représenter un bélier aux cornes enroulées : sur le dos de ce petit animal, on

plaçait une colonnette munie d'un plateau et d'une pointe où venait s'implanter la cire. Quoique le bélier soit la représentation la plus commune dans ces sortes de chandeliers, on en a cependant fait sous d'autres formes; quelquefois c'est un petit cheval ou un âne; dans d'autres cas, c'est une sorte de dragon ou d'animal fantas-



Chandeliers à animaux, travail de dinanderie.

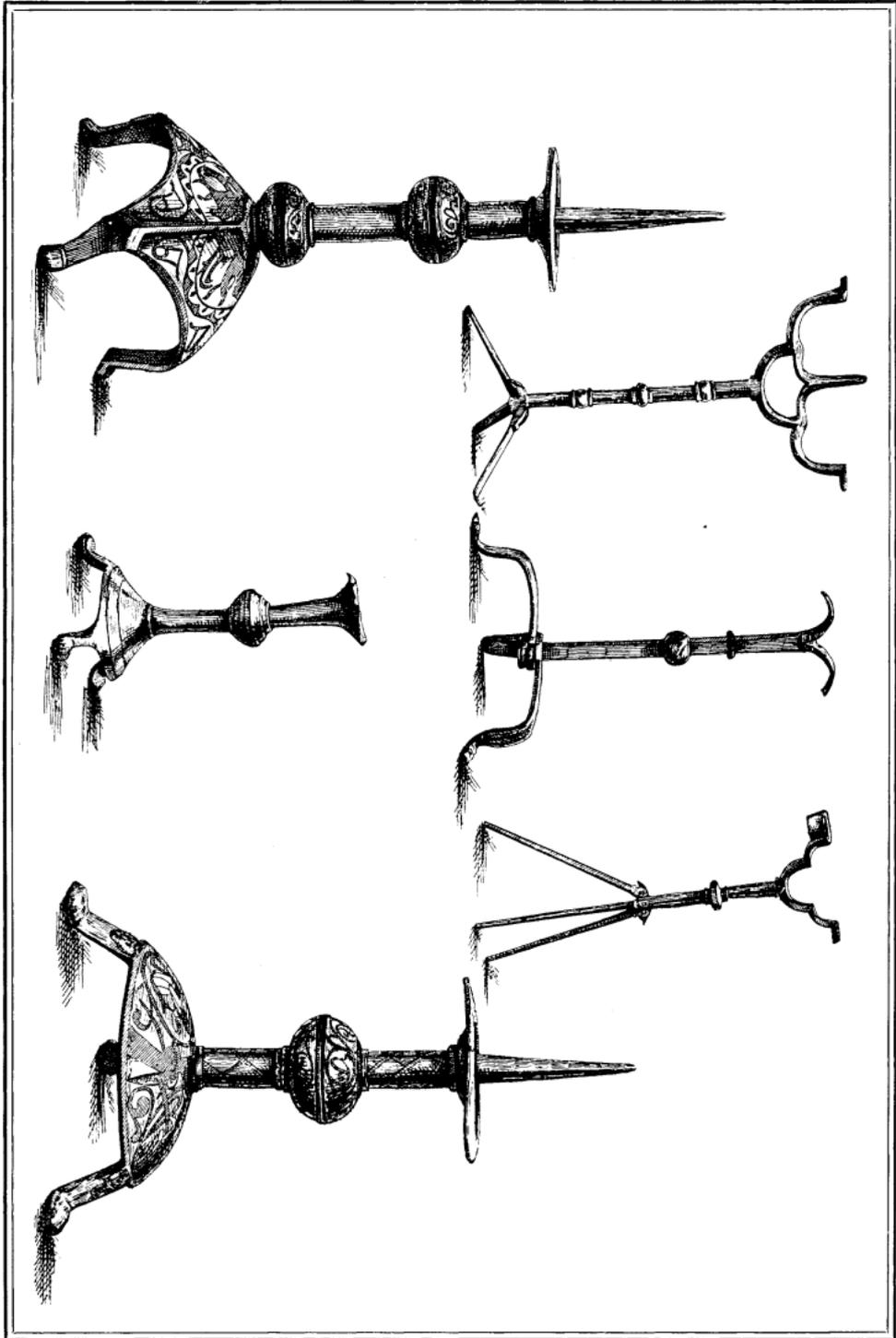
Bronze, douzième siècle.

tique muni de larges ailes recouvrant le corps presque en entier, tandis que la queue, en un savant enroulement, vient former la poignée de ces primitifs bougeoirs. Les animaux exotiques eux-mêmes ont été employés, tel cet éléphant qui porte sur son dos une tour défendue par un archer et qui appartient également à M. l'abbé Gounelle.

C'est au douzième siècle qu'il faut rapporter aussi ce chandelier composé de rinceaux ajourés sur les angles duquel on voit se détacher de petites figures d'anges; il appartient à M. l'abbé Eugène Muller, curé de Saint-Leu-d'Esserent.

Treizième siècle

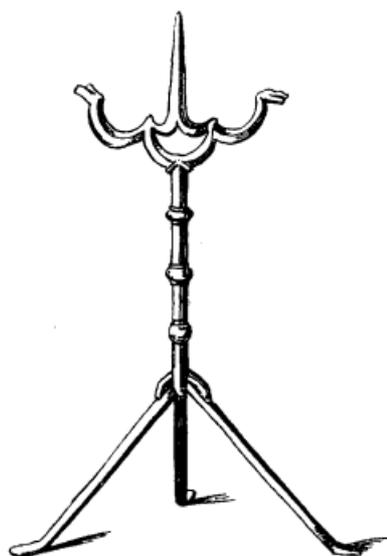
CHANDELIERS ÉMAILLÉS. — Au treizième siècle, le souci de la décoration et la recherche de l'harmonie des couleurs ont fait un pas marqué sur l'époque précédente; il suffit en effet, pour s'en convaincre, de regarder ces chandeliers en émail



Chandeliers en émail de Limoges. (Collection de M. l'abbé Gousselle). — Treizième siècle.

champlevé dont la forme, d'une ligne irréprochable, vient heureusement s'allier avec des tons d'une douceur infinie. Nous avons pour cette époque deux très beaux spécimens puisés dans la merveilleuse collection de M. l'abbé Gounelle et qui proviennent du centre de la France. L'un de ces chandeliers, de forme ronde, est composé d'une base semi-sphérique supportée par trois pieds figurant des animaux fantastiques dont la tête grimaçante vient, en quelque sorte, mordre la base du chandelier; la colonne est ronde et munie simplement d'une grosse bague ornée de rainures aux savants enroulements; la pointe qui termine cet objet est conique et repose sur une bobèche de petite dimension. Le second chandelier, assez sem-

blable à celui que nous venons de décrire dans son ensemble, est muni de deux bagues et repose sur une base triangulaire où l'on peut voir des médaillons où sont représentés des animaux étranges, peut-être inspirés à l'artiste par la lecture de l'Apocalypse.



Chandelier de voyage.
(Collection de M. l'abbé Gounelle.)
Bronze, treizième siècle.

CHANDELIERS DE VOYAGE. — Au treizième siècle, on a beaucoup aussi fabriqué de petits chandeliers de voyage, dont les pieds pliants pouvaient aisément rentrer dans les bagages de quelques-uns des bons chevaliers partant pour la Terre-Sainte.

Dans la collection de M. Lacoste, nous en trouvons un curieux spécimen particulièrement intéressant par sa décoration en émail et par les curieux détails de ciselure qu'on remarque sur les pieds. Notons encore en passant cette autre espèce de chandelier de voyage qui se compose d'une large base hexagonale et d'une longue tige creuse, qui permettait d'emboîter ces chandeliers les uns dans les autres et d'en avoir une demi-douzaine qui ne tenaient pour ainsi dire pas plus de place qu'un seul.

Quatorzième siècle

PALETTES, ESCONCES, CRASSETS, MESTIERS. — Au quatorzième siècle, en consultant les inventaires, nous voyons les petits appareils du luminaire portatif être désignés sous le nom de « palettes, esconces, crassets, mestiers ».

Les *palettes* étaient une sorte de cuiller également employée à brûler les parfums. Dans les inventaires de 1389, nous relevons en effet cette désignation : « Une petite palette d'ivoire à tenir chandelle garnie d'un petit d'argent », et dans le même inventaire : « Une palette d'argent à un manche de boys pour mettre les fumigations. »

L'*esconce* consistait en un bougeoir dans lequel on pouvait mettre la chandelle à l'abri du vent; elle servait probablement à traverser une cour ou à suivre ces longs corridors dont le château de Pierrefonds peut nous donner une idée.

Les *crassets* étaient de petites lampes de nuit, sorte de veilleuses qui devaient être d'un usage très répandu.

Le *mestier* était un chandelier mobile où l'on devait brûler de gros cierges de cire, et les inventaires de l'époque parlent souvent de « chandeliers d'or appelez mestiers et ornés d'écussons en émail », et, en 1380, nous voyons mentionnés : « quatre chandeliers appelés mestiers d'argent et à chacun III esmaux de France en forme de losange pesant xx marcs. »

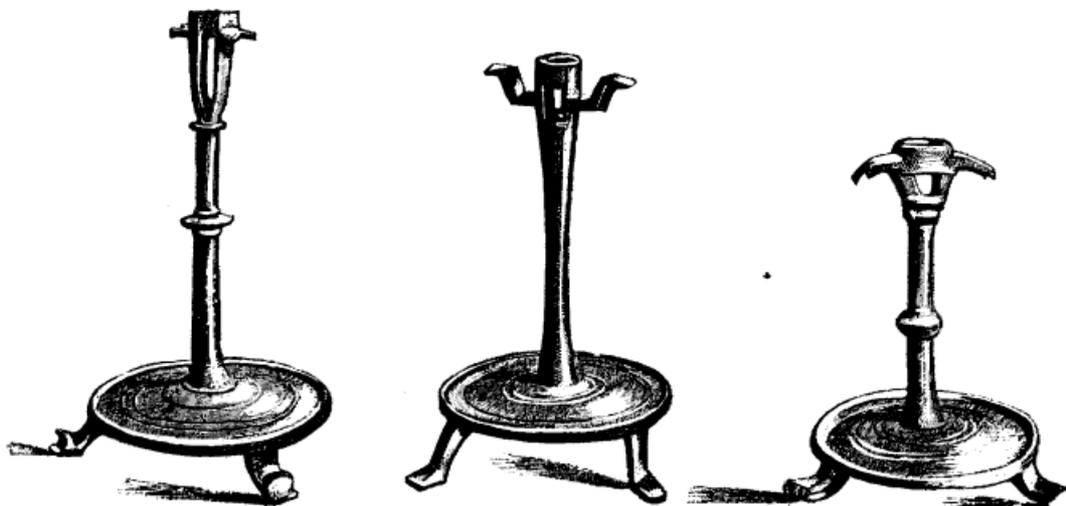
C'est une esconce q'bone
est anonez par loz tanelles
pour arcaus-faire le pres
le il sauel cozen



Esconce.

(D'après l'album de Villars de Honnecourt, du treizième au quatorzième siècle.)

CHANDELIERS A PLATEAU. — Au quatorzième siècle, on rencontre un modèle de chandelier qui semble avoir été très en faveur; il se compose essentiellement



Chandeliers à plateau.

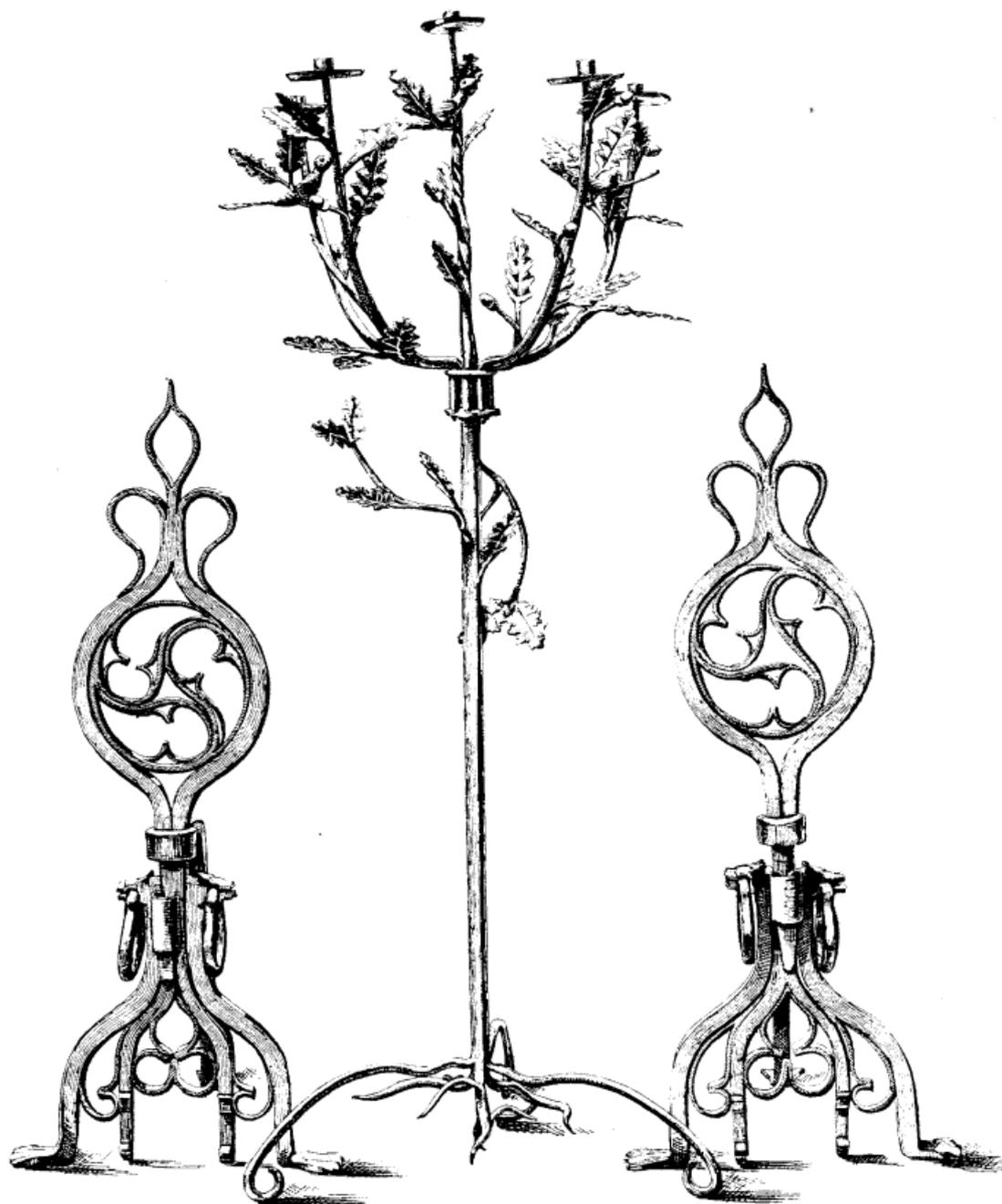
(Collection de M. H. D'Allemagne.) — Bronze, quatorzième siècle.

d'une tige montée sur un plateau rond porté par trois pieds; sur ce thème, les fondeurs de l'époque ont donné plus ou moins carrière à leur fantaisie; tantôt,

en effet, la tige centrale est à six ou à huit pans, portée sur une embase qui rappelle les piliers des cathédrales de l'époque; tantôt on transforme les pieds placés sous le plateau rond en une série d'animaux grimaçants, ainsi qu'on a pu en voir des spécimens provenant de la collection de M. Edmond Guérin et de M. Singher du Mans.

Dans tous les cas, la base est ornée de raies concentriques exécutées par le tourneur, qui, pour terminer son ouvrage, a monté la pièce sur le tour et lui a ainsi donné une forme bien régulière.

TORCHÈRES. — Pour éclairer les vastes salles des châteaux du quatorzième



Torchères et arbre de Noël porte-lumières.
(Collections de MM. Lacoste et Henry D'Allemagne.) — Fer forgé, quatorzième siècle.

siècle on se servait aussi de torches ; les appareils affectés à cet usage étaient dénommés *torcier*, *torchier*, de « *torcia* », dont nous avons fait plus tard « *torchère* et *torchière* ».

C'est environ à cette époque, ou au commencement du siècle suivant, que nous pouvons attribuer les deux belles torchères en fer forgé munies de têtes d'animaux et qui ont été prêtées par notre collaborateur M. Lacoste.

CHANDELIERS D'ÉGLISE. — C'est également au quatorzième siècle qu'il faut faire remonter ces gros chandeliers d'église composés de moulures qui, suivant les besoins de la cause, vont en s'élargissant pour donner à la pièce une assiette plus solide, tandis qu'autour de la bobèche ces mêmes moulures arrivent à former des créneaux rappelant l'architecture militaire du moyen âge.

Un ornement qui est fréquemment répété sur ce genre de chandelier est une sorte de quatre feuilles, figuré, d'une manière tout à fait conventionnelle, par plusieurs trous se touchant les uns les autres.



Chandelier d'église.

(Collection de M. l'abbé Gounelle.) — Bronze, quatorzième siècle.

Quinzième siècle

APPAREILS PORTATIFS DE LUMINAIRE. — Au quinzième siècle on retrouve encore, dans les inventaires, les esconces, palettes, mestiers, crassets ; toutefois, la confusion est bien près de s'établir entre les esconces et les lanternes, puisque dans les inventaires de 1451 nous trouvons la désignation suivante : « *Lesquelz compagnons alumèrent la chandelle et la mirent dedens une esconce ou lanterne.* » (*Lettres de rémission.*)

« 1467. — *Deux esconces en manière de lanternes d'argent et poysent y compris le bois V mares, VII onces.* » (*Ducs de Bourgogne, 2488.*)

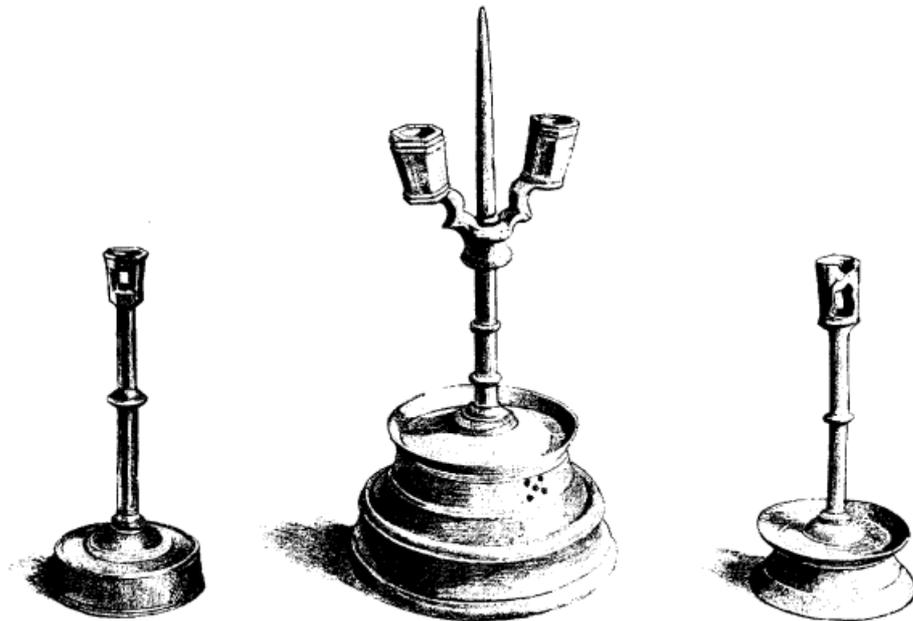
CHANDELIERS. CANDÉLABRES. FLAMBEAUX. — On commence aussi au quinzième siècle, pour désigner les appareils de luminaire, à se servir des mots chandelier,

candélabre, flambeau. Si nous nous en rapportons à la désignation latine, nous voyons que ces mots étaient couramment employés les uns pour les autres ; toutefois, en nous reportant au texte, on remarque que le candélabre se distinguait du chandelier par ses proportions. Une lettre de rémission de 1380 dit en effet : « *Quand le suppliant fut relevé, il print pour soy revenchier un candelabre.* » Voilà donc le candélabre réduit aux proportions d'un chandelier un peu vaste.

Au quinzième siècle, le mot *flambeau* commence à être employé plus particulièrement pour désigner l'instrument servant à brûler la matière subjective. Antérieurement à cette époque, le mot *flambeau* désignait plus spécialement une bougie ou torche de cire qu'on portait à la main et que de « *flamma* », flamme, on appelait *flambeau* : ces derniers, ayant été diminués de grosseur, entrèrent dans les grands chandeliers qu'on nomma dès lors « *chandeliers à flambeaux* ».

Les chandeliers à mettre flambeaux consistaient en une sorte de plateau au centre duquel était une broche ; tout autour une ingénieuse disposition permettait d'avoir des bougies plus petites, fixées d'abord sur une pointe et ensuite dans une sorte de douille au moyen de laquelle on parvenait à les brûler jusqu'au bout.

CHANDELIERS A BORTROLE. — Un des types les plus caractéristiques du quinzième siècle consiste évidemment dans le chandelier à bortrole. Ce système a l'avantage



Chandeliers à bortrole.

(Collection de M. H. D'Allemagne.) — Bronze, quinzième siècle.

de pouvoir placer une ou deux lumières, la bortrole étant une espèce de bonnet ou de douille ajourée qui se place sur des chandeliers à pointe, aussi bien que sur des chandeliers à douille ; dans le premier cas le centre de la branche est

évidé d'une manière conique pour pouvoir s'enfiler sur la pointe, tandis que, dans le second cas, la partie centrale de la bortrole se termine par un petit cylindre de la grosseur d'une bougie, ce qui permet de la fixer dans le chandelier.

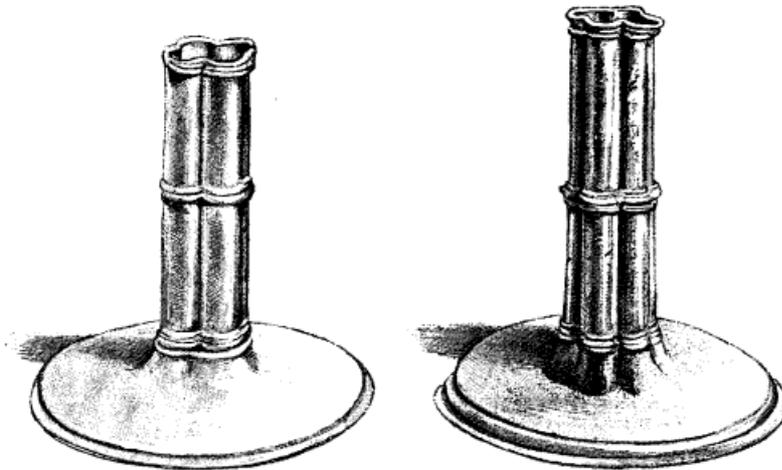
Le mot *bortrole* est souvent désigné dans les inventaires sous le nom de « *thuyau* ».

« 1409. — *Un chandelier de cuivre à deux thuyaux ou bortroles.* » (Arch. Nat., JJ., 163, pièce 289.)

« 1423. — *Un chandelier à double thuyau et à pointe.* — *Un autre chandelier double.* — *Un autre chandelier à pointe sans thuyau percé, avec deux autres chandeliers à servir à table prisés 8. s. p.* » (Inventaire du château de Bruyères.)

FLAMBEAUX DE POING. — On trouve fréquemment, à cette époque, le flambeau de poing, qui semble correspondre à une sorte de gros rat de cave.

CHANDELIERS A QUATRE OU A SIX LOBES. — Un autre genre d'appareil, qui a existé vers cette époque et au sujet duquel les archéologues dissertent beaucoup, est le chandelier à quatre ou à six lobes : sa tige présente l'aspect de petits cylindres retenus par des liens. A n'en pas douter, en donnant une telle forme à ces portelumières, on a eu l'idée de représenter les torches de cire résultant de l'agglomé-



Chandeliers à quatre et à six lobes.

(Collection de M. Otto Bouwens Van der Boijen.) — Argent, quatorzième siècle.

ration d'un certain nombre de bougies soudées ensemble. Ce modèle est trop caractéristique pour qu'il ne soit pas intéressant de chercher à lui assigner une époque. M. Viollet-le-Duc le fait remonter au quatorzième siècle, tandis qu'un auteur non moins autorisé, M. Victor Gay, l'attribue simplement au seizième siècle : ces deux opinions nous ont paru excessives, chacune dans leur genre, et c'est la raison qui nous a déterminé à les étudier ici. De toute façon cette dispo-

sition en lobes est fort ingénieuse, car la cire ne touchait que sur certains points, et comme les cierges n'étaient pas parfaitement réguliers, puisqu'ils n'étaient point encore moulés mais simplement roulés, en forçant un peu, leur souche pouvait être introduite dans la douille; tandis que, lorsque celle-ci était cylindrique, ou le cierge ballottait, s'il ne la remplissait pas très exactement, ou il ne pouvait entrer, s'il avait un diamètre un peu plus fort que celui de la douille. Ce n'était donc pas sans motif que l'on donnait aux tiges des flambeaux des formes prismatiques ou à quatre ou à six lobes. Les cierges destinés à ces flambeaux étaient gros et devaient donner beaucoup de lumière. Ils étaient munis d'un petit cornet de parchemin ou de bois léger peint, qui tenait lieu de bobèche de verre.

Dans ces chandeliers, la base est généralement fort large et convexe, elle est tantôt ronde et tantôt polygonale; au point de vue de la fabrication, ces ustensiles présentent un caractère bien typique : ils sont toujours en métal repoussé au marteau, ce qui explique leur extrême légèreté; de petits liens, placés de distance en distance, donnent à l'objet une plus grande consistance et l'empêchent d'être faussé s'il vient à tomber par terre.

CHANDELIERS A PERSONNAGES. — On rencontre encore quelquefois, au quinzième siècle, des chandeliers formés de petits personnages dont les inventaires de



Chandeliers à personnages.

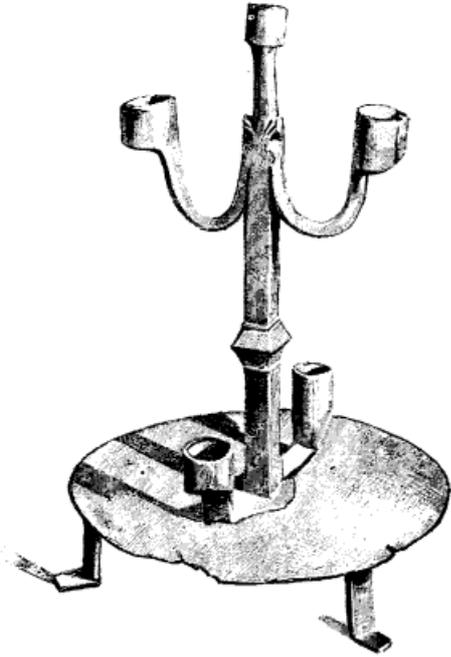
(Collection de M. H. D'Allemagne.) — Bronze, quinzième siècle.

Charles VI donnent de fréquentes descriptions. Le plus souvent, c'est un petit sujet qui, les bras étendus, porte dans chaque main une bobèche où venaient s'implanter les bougies; d'autres fois, c'est l'homme sauvage portant une

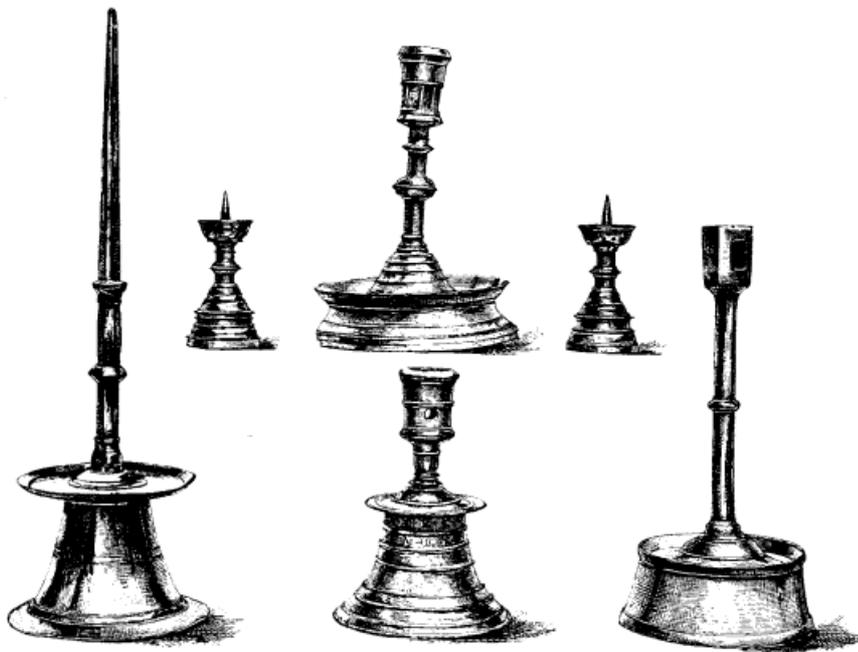
sorte de torche : nous en avons exposé plusieurs spécimens provenant de notre collection, mais qui sont malheureusement incomplets.

CHANDELIERS SYMBOLIQUES. — Disons en passant un mot de ces chandeliers symboliques qui, par la disposition des lumières, semblent avoir voulu rappeler le Christ en croix, tandis que sur le sol, au pied de la croix, la Vierge et saint Jean occupent la place que la tradition leur a assignée.

CHANDELIERS A CLOCHETTE. — Le chandelier commun au quinzième siècle est d'une construction fort simple ; c'est généralement une tige ronde unie, ornée d'une ou plusieurs bagues et reposant sur une base élevée formant une sorte de cloche ; cette disposition a été souvent utilisée par les faussaires pour séduire les amateurs, mais nous avons eu cependant sous les yeux un spécimen absolument authentique provenant de la collection de M. l'abbé Gounelle et qui était encore muni de sa clochette.



Chandelier symbolique.
(Collection de M. Lacoste.) — Fer forgé, quinzième siècle.



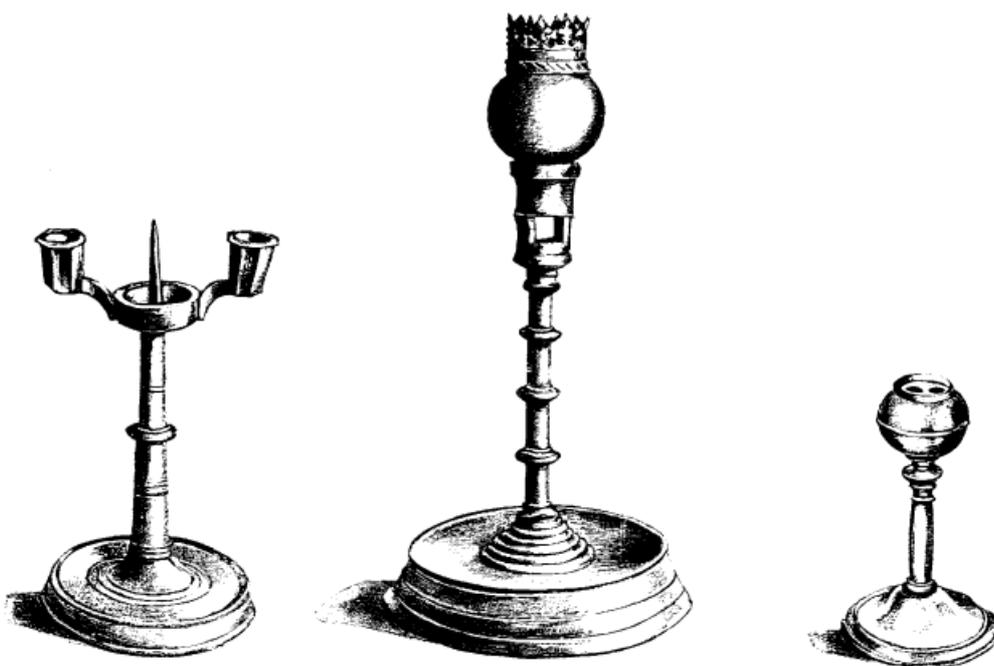
Chandeliers à clochette.
(Collection de M. l'abbé Gounelle.) — Bronze, quinzième siècle.

LAMPES A HUILE IMPLANTÉES DANS LES CHANDELIERS. — Dans les chandeliers, on se servait quelquefois, au lieu de bougies de cire, de petites lampes à huile qui venaient s'implanter dans les douilles et permettaient ainsi de réaliser une éco-



Lampes à huile placées sur les chandeliers.
Bronze, quinzième siècle.

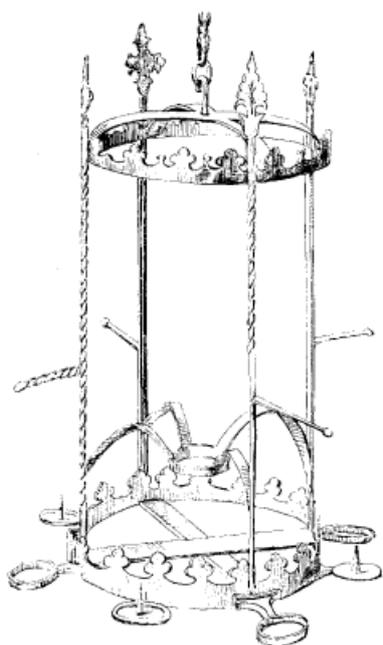
nomie sur l'éclairage : nous en avons exposé une petite série, sans grand mérite artistique, mais curieuse au point de vue de l'histoire de l'éclairage au Moyen Age.



Chandeliers munis de leur lampe à huile.
(Collection de M. H. D'Allemagne.) — Bronze, seizième siècle.

LUSTRES EN FER FORGÉ. — On a fait au quinzième siècle de très beaux appareils de luminaire en fer forgé ; nous voyons, en effet, qu'en 1478 on a payé une couronne 136 livres à un serrurier de Cambrai : « A Andrieu Jacquemain, serrurier, pour avoir fait, ouvré à fagon de fer lad. couronne, ainsi qu'il appert selon le patron sur ce fait, 136 livres. » (Houdon, *Comptes de Cambrai*, 212 et 275.)

Dans cet ordre d'idées, nous avons eu la bonne fortune de pouvoir montrer au public le curieux porte-lampes provenant de l'église de Saint-Lothain (Jura), dont la disposition permettait de mettre au centre un gros cierge de cire.



Lustre provenant de l'église de Saint-Lothain (Jura).

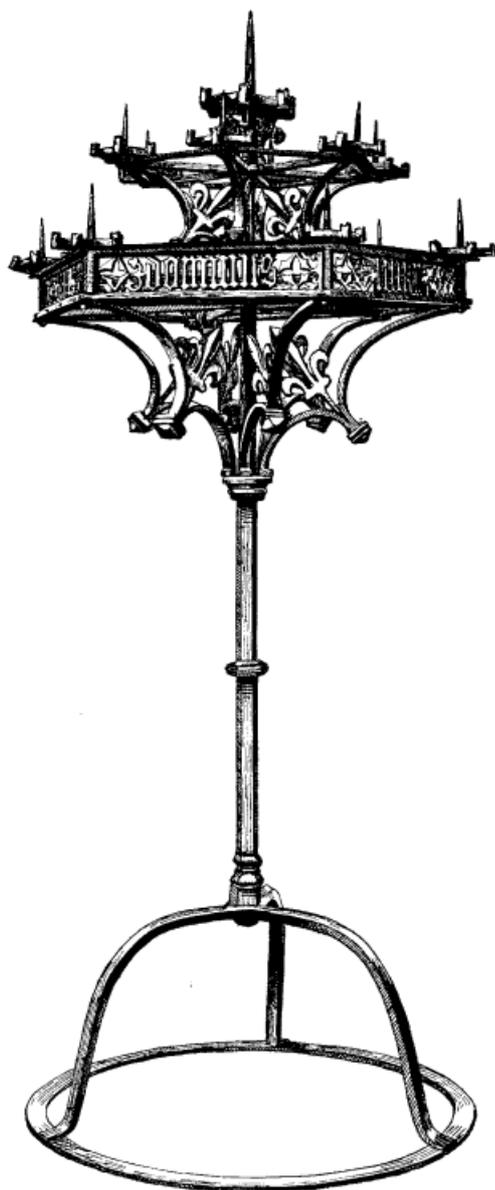
Fer forgé, quinzième siècle.

COURONNES DE LUMIÈRE PÉDICULÉES. — Dans les églises du nord de la France, on a employé de fort belles couronnes de lumière pédiculées dont la disposition est à peu près toujours identique; ce sont des couronnes superposées, le plus souvent au nombre de trois, attachées à la tige par des croisillons ou traverses intérieures qui se ré-

unissent en nombre indéterminé à une espèce d'anneau central; divers systèmes d'armatures plus ou moins ornées séparent et relient entre elles toutes les parties de ces couronnes. Les habiles ouvriers, qui ont composé et exécuté ces belles pièces de ferronnerie, ont presque toujours utilisé la plus grande des deux galeries pour y inscrire, soit de pieuses invocations à l'adresse du patron sous le vocable duquel l'église se trouvait consacrée, soit encore les premières paroles de la salutation angélique, comme on peut le voir dans l'exemple qui est ici proposé.

Ce monument est composé de trois couronnes superposées dont chacune est percée d'un trou en son milieu, disposition qui permet de les enfiler dans la tige centrale reposant sur une base formée d'un cercle.

Comme ces couronnes ne sont fixées par aucun rivet, elles sont mobiles

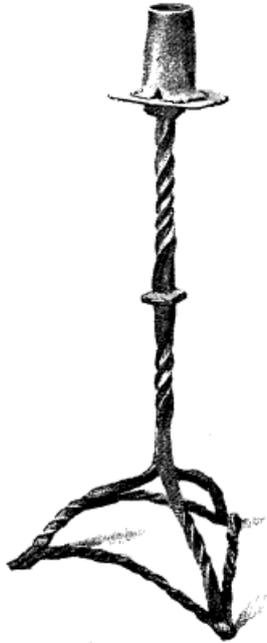


Couronne de lumière pédiculée.

(Collection de M. Hochon.) — Fer forgé, quinzième siècle.

autour de leur axe; ce qui devait faciliter le service pour allumer les cierges ou les retirer quand ils étaient près de tomber à leur fin.

Le nombre des cercles que comporte chacun de ces appareils semble n'être pas constant et avoir dépendu de l'emploi qu'ils devaient remplir; à en juger par les monuments, on observe qu'il varia beaucoup : ainsi, l'on connaît des couronnes qui n'en possèdent qu'un seul, tandis que d'autres en sont pourvues de deux, de trois et même davantage. Bien que la figure du cercle prévalût le plus souvent dans la forme des couronnes de lumière, on en connaît cependant quelques exemples dont le principe repose sur le plan de l'hexagone, disposition qui peut être empruntée à certaines lampes ou lustres également consacrés au luminaire religieux.



Chandelier pour l'office des
morts.
Fer forgé, seizième siècle.

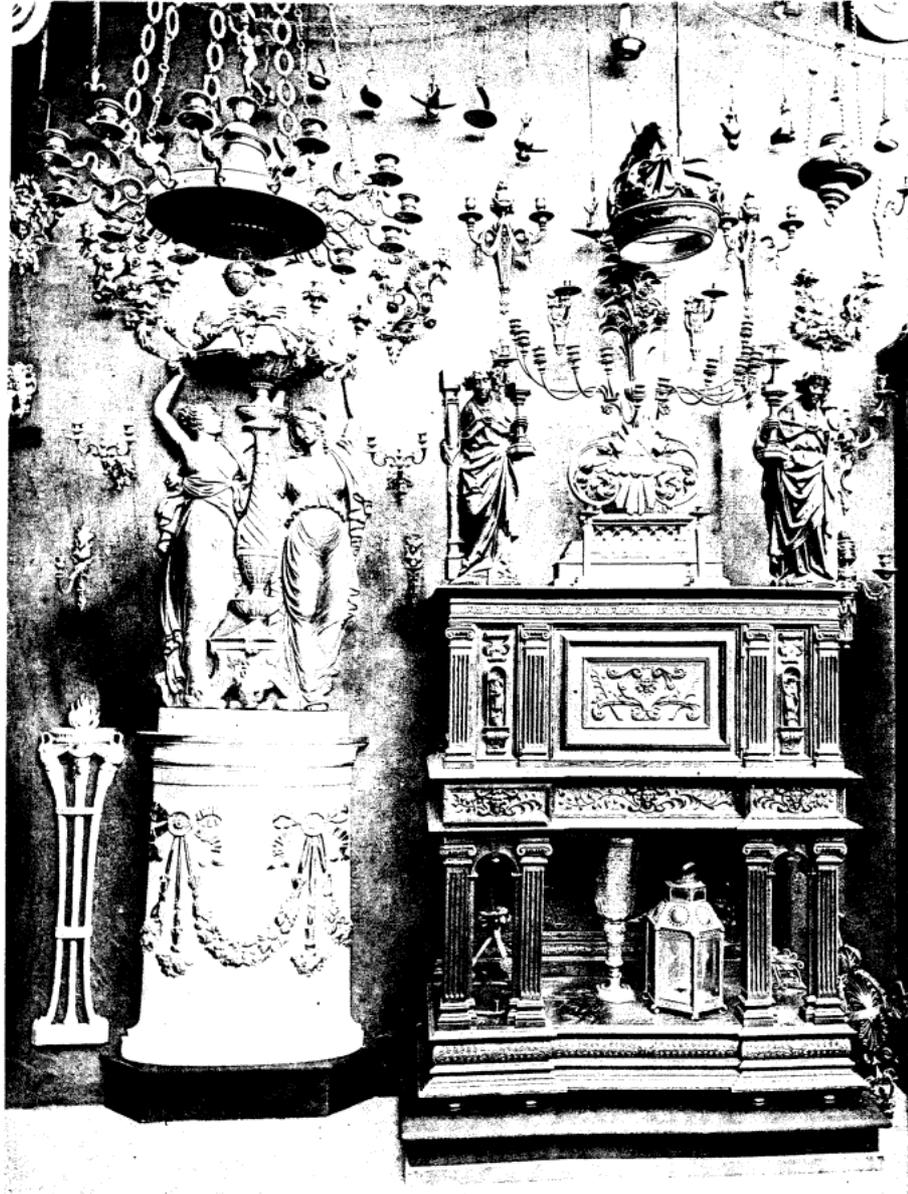
Nous donnons ici la reproduction de l'une des magnifiques torchères, qui nous ont été prêtées par M. Hochon et que tous nos visiteurs ont pu admirer au centre de notre exposition.

CHANDELIERS POUR L'OFFICE DES MORTS ET HERSE DE CORPORATION. — Les chandeliers de fer étaient également employés pour l'office des morts ou pour les cérémonies de la Semaine sainte, et nous en avons présenté deux spécimens qui nous avaient été confiés par M. l'abbé Gounelle.

Avant de quitter cette époque, nous ne pouvons manquer de mentionner la curieuse herse ayant appartenu à la Confrérie des Tonneliers et qui a été exposée par M. Le Secq des Tournelles.

Seizième siècle

Au seizième siècle, on a particulièrement soigné la fabrication des chandeliers destinés à l'usage civil, tandis qu'aux époques précédentes nous voyons que presque tous les ustensiles du luminaire étaient réservés aux cérémonies religieuses. A l'époque qui nous occupe maintenant, on arrive à un luxe dans le mobilier intime, qui avait été peu connu jusque-là; on commence alors à com-

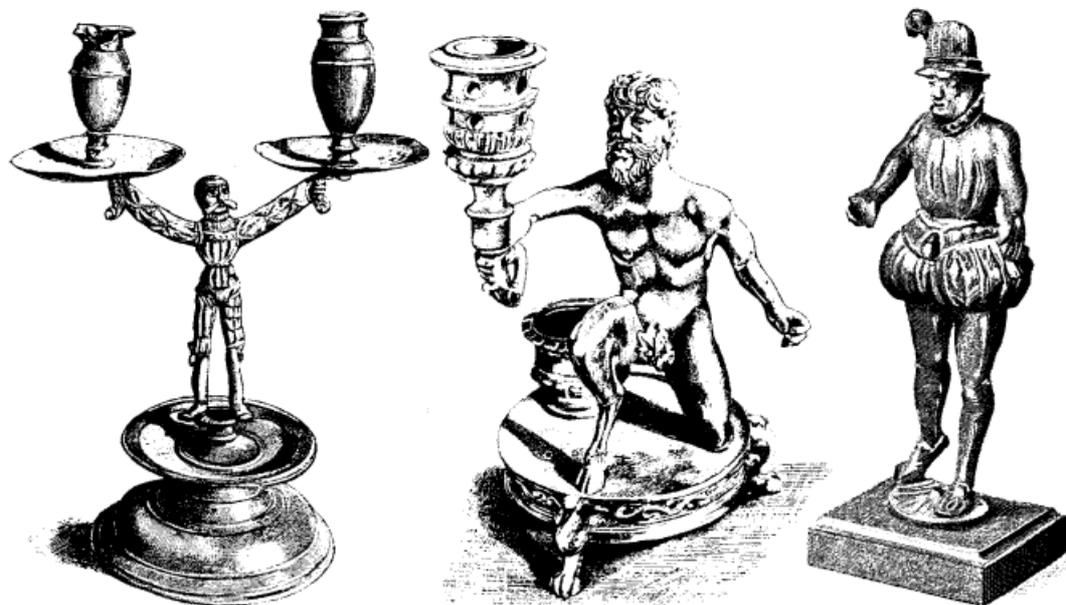


ANGES PORTE-LUMIÈRE (COLLECTION DE M. HOCHON).
Bois Sculpté.

LUMINAIRE DU SAINT-SACREMENT (COLLECTION LE SECQ DES TOURNELLES).
Fer Forgé



prendre que la véritable richesse doit consister surtout dans la beauté des formes, et c'est à cette heureuse préoccupation que nous devons les chefs-d'œuvre que nous a légués l'époque de la Renaissance.



Chandeliers à personnage.
(Collections diverses.) — Bronze, seizième siècle.

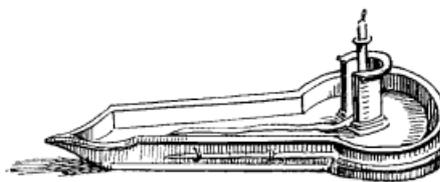
BOUGEOIRS. — Nous voyons alors paraître pour la première fois le mot bougeoir qui, dans les inventaires de 1514, est désigné sous le nom de « *boujcué* ».

« 1514. — Une bouette couverte de cuyr noir en laquelle a esté trouvé ung boujoué d'argent pour mettre chandelle de bougye. » (Inventaire de Charlotte d'Albret.)

Le bougeoir était souvent accompagné de sa mouchette, soit qu'elle fût fixée par une chaînette, soit qu'elle fût annexée au plateau du bougeoir par deux petites brides en métal, dans le genre de celui qui nous a été confié par M. Hédé-Haüy.

MORTIER. — On a aussi beaucoup employé la veilleuse de nuit, qui était connue sous le nom de « *mortier* » : toutes les grandes dames entretenaient la nuit, dans leur chambre, une lumière de ce genre. Brantôme, dans ses *Dames galantes*, nous cite une anecdote assez caractéristique :

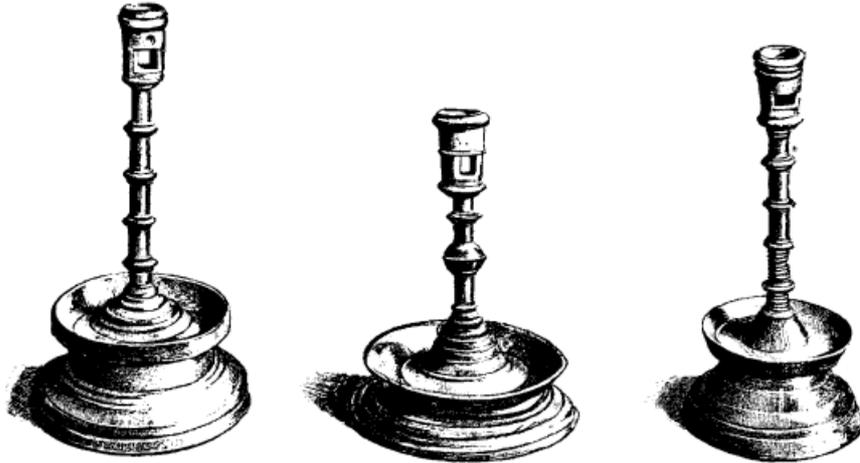
Parlant d'Isabelle d'Autriche, femme de Charles IX, il raconte que cette dame « *très dévote et nullement bigotte passait une partie des nuits en prières, pensant*



Bougeoir accompagné de sa mouchette.
(Collection de M. Hédé-Haüy.) — Bronze, seizième siècle.

que ses femmes ne s'en apercevaient pas, mais elles la voyaient par l'ombre de son mortier plein de cire, qu'elle tenait allumé en la ruelle de son lit pour lire et prier Dieu dans ses Heures, au lieu que les autres princesses et reines le tenaient sur le buffet ».

CHANDELIERS EN BRONZE TOURNÉ. — A l'époque de la Renaissance, la plupart des chandeliers, destinés à un usage courant, étaient en bronze fondu et ensuite passé au tour.



Chandeliers en bronze tourné.
(Collection de M. Singher.) — Seizième siècle.

Les statuts de la corporation des fondeurs de Limoges nous apprennent que c'est un travail de ce genre qui était demandé aux apprentis qui voulaient passer maîtres.

« 1593. ART. 11. — *Pour son essay ou chef-d'œuvre devant estre reçu, sera tenu de faire une payre de chandeliers, planiers de tournierie et bonne ordonnance, une autre payre de chandeliers ouvrés.*

» ART. 12. — *Tous chandeliers de salle, chandeliers de table et landiers seront faits de bonne matière, bien fondus, taillés et tournés.* » (Statuts des fondeurs de Limoges. — Archives de la Haute-Vienne.)

CHANDELIERS D'AUTEL. — On a fabriqué, au seizième siècle, de grands chandeliers d'autel, et c'est à partir de ce moment que ces pièces monumentales ont fait partie intégrante du mobilier liturgique.

Malgré leur grande dimension, ces chandeliers étaient souvent en métal précieux; ainsi, en 1537, François I^{er} fait payer à Jehan Hotman, orfèvre de la ville de Paris, mille huit cent dix-huit livres pour :

« *Deux grans chandelliers d'argent, poisant ensemble 61 marcs, lesquels chandeliers le roy a ordonné faire délivrer aux doyen et chapitre de l'église de Notre-Dame du Rey.* »

Mais en dehors de ces pièces monumentales, les trésors des cathédrales possédaient des chandeliers de plus petites dimensions, qui étaient employés lorsque le service divin était célébré en dehors de l'église ; ainsi, dans l'inventaire de la cathédrale d'Auxerre, nous en voyons qui, pour pouvoir être plus facilement transportés, étaient renfermés dans un étui de cuir.

« 1531. — Deux chandeliers d'argent à piez rons et sur led. piez une pointe, le tout d'argent doré par les bors d'en bas et sur lesd. piez escript « Jacques Nyvelles ». Le tout estant dedans unq estuy en cuir. »

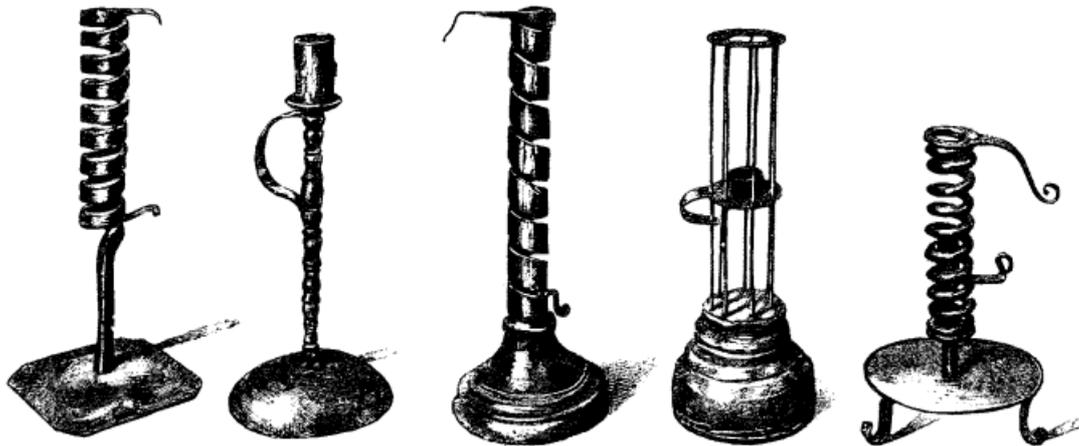
« 1531. — Deux petits chandeliers à pointes, à mettre en unq estuys pour porter dans les champs, pes. 13^o et demie. »

CHANDELIERS EN MÉTAL PRÉCIEUX. — Le luxe de l'argenterie était porté au plus haut degré à la cour des rois de France, car on y voyait des chandeliers en or massif d'un poids considérable, et, dans l'inventaire de la vaisselle d'Anne de Bretagne (1505), nous relevons quatre énormes chandeliers d'or « à mettre flambeaux » pesant ensemble 72 mares et 5 onces.

Malheureusement, la matière précieuse dont ces meubles étaient composés les a presque toujours empêchés de parvenir jusqu'à nous et ils ont été impitoyablement envoyés à la fonte.



Chandelier d'autel.
(Collection de M. Lacoste.) — Bronze, seizième siècle.



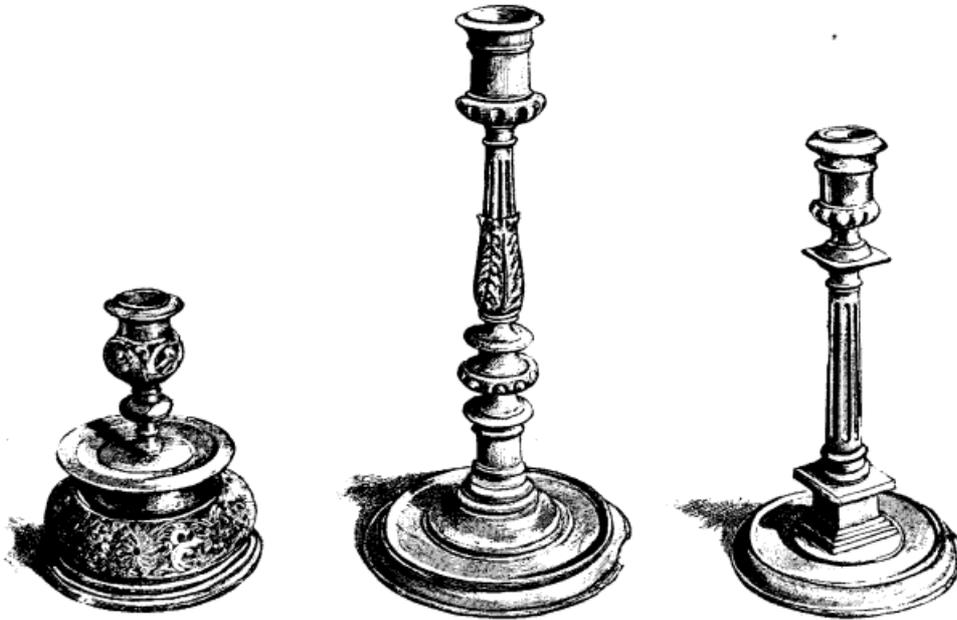
Chandeliers à hélice.
(Collection de M. Lacoste.) — Fer forgé, seizième siècle.

CHANDELIERS A HÉLICE EN FER FORGÉ. — On a fait aussi des chandeliers en fer forgé ; tantôt la tige forme une hélice à l'intérieur de laquelle un petit dispositif permet de monter la chandelle à une hauteur commode, suivant la consommation qui en

était faite : nous donnons ici plusieurs spécimens provenant de la collection de M. Lacoste et qui sont d'un modèle fort répandu.

CHANDELIERS A LA ROMAINE. — A la fin du seizième siècle, il existait une sorte de flambeau qui a eu une vogue considérable ; dans tous les textes, il est désigné sous le nom de « chandelier à la Romaine ».

Cette appellation ne manquait pas de justesse, car ces flambeaux représentent assez exactement une colonne avec sa base et son chapiteau. Ce modèle, fort simple, ne demandait aucune ciselure et, au sortir de la fonte, pouvait être presque entièrement terminé sur le tour. On en a fait quelquefois en argent, comme le prouvent les deux exemples ci-dessous :



Chandeliers à la romaine.

(Collection de M. Edmond Guérin.) — Bronze, seizième siècle.

« 1591. — *Trois chandelliers d'argent à la romaine, pesant 3 m. et demy, 84 esc.* »
(Troisième compte royal de P. Labruyère, f° 36, v°.)

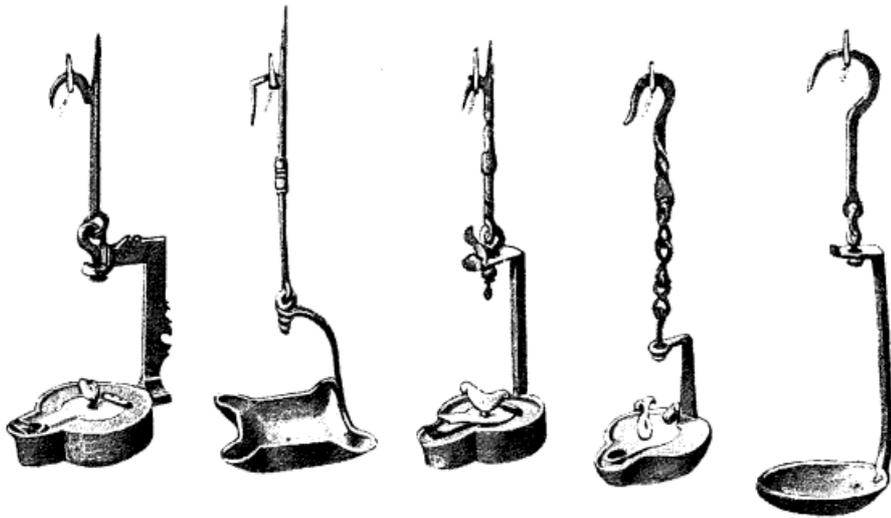
« 1599. — *Deux chandelliers à la romaine, d'argent tout blanc, pesant ensemble cinq mars sept onces, xxxvij escus, xij s.* (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

Mais c'est un fait assez rare, car ce modèle prêtait peu à une riche décoration ; c'est surtout en bronze ou plutôt en cuivre que ces objets ont été exécutés.

Ce sont des ustensiles fort bien compris et tout à fait rationnels, car toutes les parties portent bien les unes sur les autres sans qu'il y ait aucun point faible. La meilleure preuve à donner à leur bonne construction, c'est que, ces pièces n'ayant jamais cessé d'être en usage, il en soit parvenu un si grand nombre jusqu'à nous, dans un parfait état de conservation.

LAMPES PORTATIVES EN FER. — En dehors des chandeliers, on a continué, au

seizième siècle, à se servir de petites lampes portatives en fer qui étaient munies d'une tige soit en forme de harpon, et dans ce cas elles étaient implantées dans les cheminées, ou bien elles étaient terminées par un crochet et étaient alors fixées



Lampes portatives.
(Collection de M. Lacoste.) — Fer forgé, seizième siècle.

soit à un clou, soit au côté d'un meuble. Nous en reproduisons une série assez intéressante provenant de la collection de M. Lacoste.

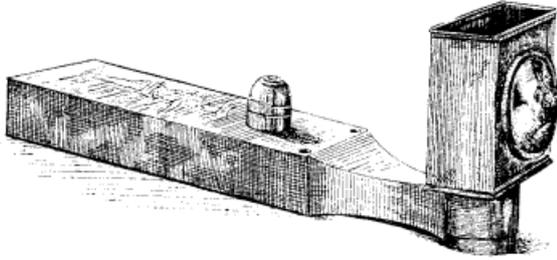
LAMPES JUIVES. — Disons encore un mot de ces lampes d'applique, munies de huit becs, qui étaient employées d'une manière courante pour certaines cérémonies religieuses chez les Israélites.

Ces lampes sont généralement formées de sept becs placés côte à côte et d'un huitième qui se trouve le plus souvent placé au-dessus de la rangée inférieure ; ce bec unique, appelé le serviteur, était maintenu constamment allumé et il servait à fournir le feu aux autres becs qui devaient être allumés chacun à leur tour pendant les sept jours de la semaine.

LANTERNES MAGIQUES. — C'est au temps de François I^{er} que remonte l'emploi de la lanterne magique. Considérée d'abord comme un sortilège, elle devint bientôt un amusement pour les oisifs et les enfants ; aujourd'hui elle est un des plus précieux auxiliaires de la science moderne. Nous la voyons mentionnée dans le Journal d'un bourgeois de Paris, où il est raconté qu'en l'année 1515, un prêtre du nom de Cruche fut assez téméraire pour, au moyen d'une lanterne, représenter en pleine place Maubert, à Paris, des tableaux allégoriques des aventureuses amours de François I^{er}.

« En ce temps, lorsque le roy étoit à Paris, y eut un prestre qui se faisoit appeler monsieur Cruche, grand fatiste lequel, un peu devant, avec plusieurs autres, avoit joué publiquement à la place Maubert sur eschafaulx. »

En consultant le livre des *Subtiles et plaisantes inventions*, de J. Prévost, natif de Tolose, l'an 1584 (1^{re} partie, p. 51), nous voyons qu'il est déjà fait mention de ces *lanternes vives* dont les pâtissiers et, mieux encore, les barbiers du Paris de Henri IV et de Louis XIII se faisaient des enseignes lumineuses: elles



Lampe liturgique.

(Collection de M. Albert Figdor.) — Cuivre gravé, seizième siècle.

n'étaient en réalité que des espèces d'ombres chinoises mises en mouvement par la lumière qui les éclairait. Les figures étaient *faites de cartes* et représentaient de préférence des soldats, cavaliers et fantassins.

LAMPES LITURGIQUES. — A la fin du seizième siècle, on a commencé à employer des lampes portatives munies d'un verre grossissant, qui servaient à

éclairer les prêtres qui sortaient la nuit pour aller porter la communion à un malade; cet ustensile, d'une forme très caractéristique, pouvait facilement se démonter et il est resté en usage jusqu'à une époque assez avancée.



Lanterne portative pliante.

(Collection de M. H. D'Allemagne.) — Cuivre jaune, seizième siècle.

Éclairage public.

L'éclairage public, au seizième siècle, était encore assez rudimentaire.

C'est seulement le 29 octobre 1558 qu'un arrêt du Parlement, dirigé contre les larrons, voleurs, effrac-teurs de portes et huis, ordonne qu'il y aura un falot ardent au coin de chaque rue, de dix heures du soir à quatre heures du matin, « *où les dictes rues seront longues et que le dict falot ne puisse éclairer d'un bout à l'autre, il en sera mis un au milieu des dictes rues* ». On fit un *cri public* de l'ordonnance qui fut lue et publiée à son de trompe. Or ce règlement, par malheur, demandait pour être bien exécuté, du soin et de l'argent.

Entre autres choses, il ordonnait que chaque maison n'eût plus qu'une porte sur la rue et que les autres fussent strictement closes comme superflues et dangereuses par l'accès qu'elles offraient aux voleurs. Si un logis restait inhabité, le propriétaire ou le locataire absent devait y laisser un gardien et, à leur défaut, le prévôt en mettait un à leurs frais.

La durée de l'éclairage fixée par l'arrêt du 29 octobre 1558 était réellement trop restreinte, et quatre ans plus tard, sur la réclamation des bourgeois de Paris, il fut décidé que les lanternes seraient allumées pendant cinq mois et dix jours, au lieu de quatre mois seulement.

Les désordres politiques qui bouleversèrent la France au temps de la Ligue firent rapidement tomber en désuétude toutes ces prescriptions ; l'obscurité des nuits rendait les crimes à peu près impossibles à réprimer.

Le *Journal de l'Estoile* nous a donné, du reste, une peinture saisissante de l'aspect que présentait Paris aussitôt que la nuit était venue ; tout le monde se rendait parfaitement compte des inconvénients et des dangers de toute sorte que cette obscurité ne pouvait manquer de causer.

En 1578, le Parlement tenta vainement de faire comprendre aux Parisiens leur propre intérêt ; le 7 mars de cette même année, il rendit un arrêt renouvelant l'édit de 1558. Cette prescription ne fut pas suivie d'effet, et il nous faudra arriver jusqu'au dix-septième siècle pour trouver une tentative réellement pratique.

Dix-septième siècle

BOUGEOIRS. — Au dix-septième siècle, on a commencé à fabriquer d'une manière courante des petits bougeoirs à main dont l'usage s'est conservé jusqu'à nos jours ; ces petits ustensiles ne semblent devoir disparaître que devant l'emploi de l'électricité, dont la facilité d'allumage rend presque inutile la nécessité de tenir à la main un luminaire pour passer d'une pièce à une autre.

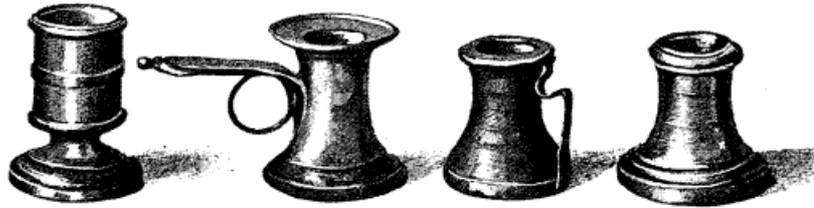
On a prétendu que c'était sous Louis XIV qu'avait été introduit, dans les cérémonies, l'usage du bougeoir ; il n'en est rien cependant, car, dès les premières années du règne du grand roi, nous voyons que la cérémonie du bougeoir n'était même pas récente. Dès l'année 1616, dans le récit des *Aventures du baron de Fœneste* (p. 32), nous lisons ce passage :

« 1616. — *Un soir que monsieur de Guise jouoit avec lou roi, ye bis mons. Rousseau qui tenoit la bougie du roi... Après lui aboir dit un mout à l'oreille, il me tend le vougeoir et me dit : serbez le roi.* »

Ce bougeoir n'était pas un meuble vulgaire ; observons d'abord que le roi seul avait droit à un bougeoir à deux bobèches et par conséquent à deux

bougies, « *les bougeoirs pour la reine, pour Mgr le Dauphin et autres n'ayant qu'une bobèche et une bougie* ». (*L'Etat de France*, par Besongne, t. I^{er}, pages 312 et 316.)

Tenir le bougeoir était considéré, en effet, comme une faveur particulière. Chez les princes du sang, certaines fonctions donnaient droit à cet honneur : ainsi au mariage des princes, et quand on mettait au lit les jeunes époux, c'était le mari de la dame d'honneur qui s'acquittait de cette mission. (*Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. VIII, p. 365.)



Bougeoirs à main.

(Collection de M. Paul Gion.) — Bronze, dix-septième siècle.

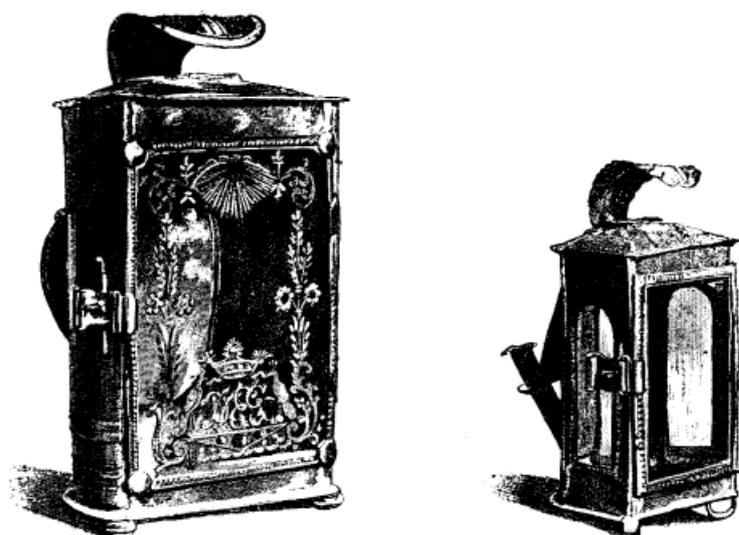
Chez le roi, être désigné pour cet office subalterne était une distinction si recherchée, que les gens de cour s'empressaient de consigner l'événement sur leurs tablettes.

Cette cérémonie se pratiquait non seulement à Versailles, mais même au milieu de la vie des camps. Ainsi, le *Journal de Dangeau* (t. V, p. 79) nous apprend qu'en 1694, le Dauphin, fils de Louis XIV, se trouvant avec son armée en Flandre, considéra qu'il faisait grand honneur au marquis de Passe, qui venait d'être fait prisonnier, en lui faisant donner le bougeoir à son coucher. Il faut ajouter qu'il l'avait fait dîner avec lui, mais il semble que l'aide de camp de l'électeur de Bavière n'ait pas été plus sensible à cette dernière faveur qu'à celle qui lui avait été octroyée lors du coucher du Dauphin.

LANTERNES PORTATIVES. — Les lanternes portatives ont été d'un usage courant pendant le dix-septième siècle, et leur emploi était du reste indispensable pour sortir le soir dans les rues. Ces lanternes, dont on retrouve encore quelques spécimens, avaient la forme de ce que l'on entend aujourd'hui par lanternes vénitienes. Elles étaient en papier ou, plus souvent encore, en toile et disposées de telle façon qu'elles rentraient exactement dans une petite boîte de forme ronde, dont le fond supportait la bougie, tandis que le couvercle, dont une partie était mobile, servait de poignée pour tenir à la main. Ceux qui voulaient économiser le prix, bien minime cependant, de ces lanternes de poche, se contentaient de rouler en large cornet une feuille de vieux livre et de placer au milieu, bien à l'abri du vent, une petite chandelle allumée.

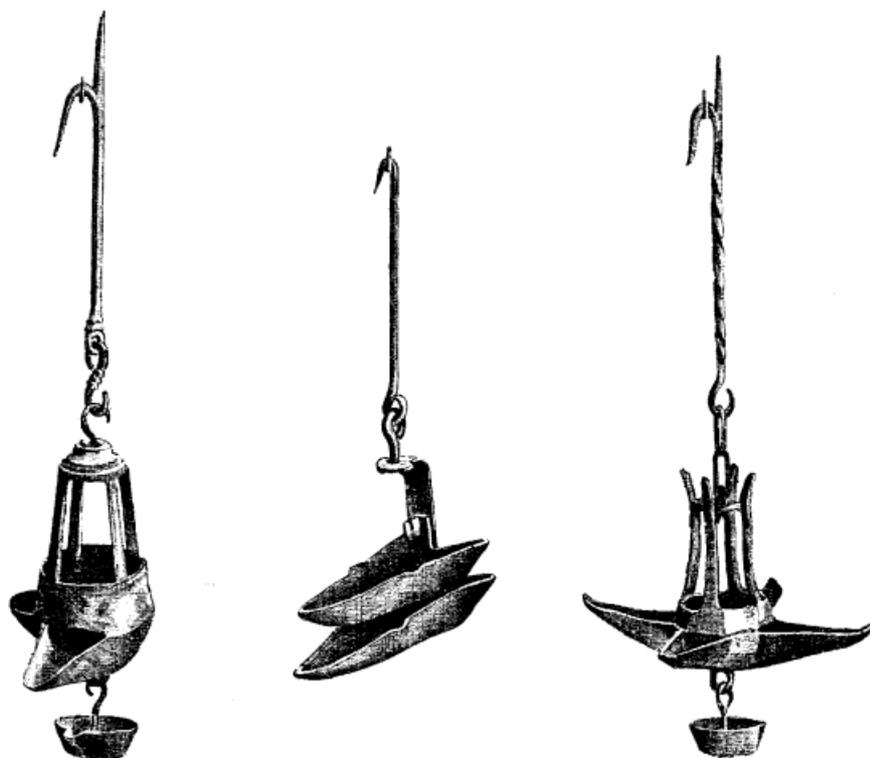
Les lanternes ont été à ce moment décorées souvent avec beaucoup de soin; elles étaient généralement de forme semi-cylindrique et fermées par une petite glace

quelquefois biseautée, souvent même ouvragée avec soin. Au fond de la lanterne



Lanternes à main.
(Collection de M. H. D'Allemagne.) — Cuivre jaune, dix-septième siècle.

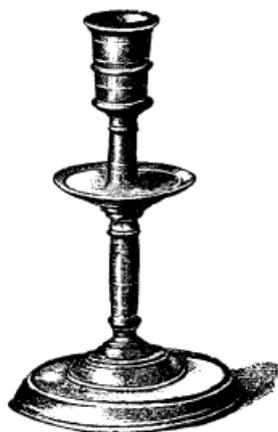
était un petit réflecteur, soit en métal argenté, soit formé d'une glace, de manière à concentrer les rayons et à augmenter le pouvoir éclairant de ces petits falots.



Lampes à harpon.
(Collection de M. Lacoste.) — Bronze, dix-septième siècle.

LAMPES EN FER. — A l'époque précédente, nous avons signalé l'apparition de ces lampes en fer munies d'un harpon ou d'un crochet; à partir de Louis XIII

et jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, on a fabriqué de petites lampes en bronze à une ou à quatre lumières et terminées à la partie inférieure par un petit godet, de forme allongée, servant à recueillir les gouttes d'huile qui avaient pu suinter à



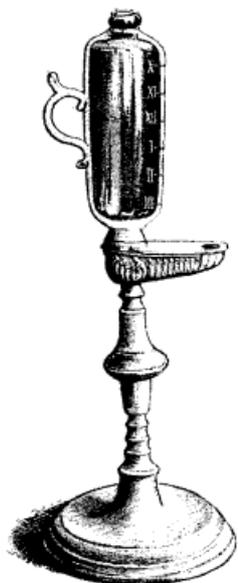
Chandelier destiné à porter une lampe à huile.

(Collection de M. Forgeon.) — Bronze, dix-septième siècle.

côté de la mèche; mais cet objet était réservé pour les gens peu fortunés, et Sobry, dans son *Dictionnaire de l'architecture*, en parle avec un certain mépris.

« Depuis l'invention des chandelles de cire et de suif, la » lampe a été bannie de nos vaisseliers. Quelques pauvres » citoyens s'en servent cependant encore, et on en met, » dans les grandes maisons, aux passages, aux coins des » cours, aux écuries, aux lieux où la fumée peut s'évaporer » et où il faut une grande clarté. On les fait de cuivre, de » bronze, même de fer; ce sont des vases vils. »

CHANDELIERS A HUILE. — Au dix-septième siècle, on commence à faire des lampes d'un système un peu plus compliqué que le primitif appareil dont nous parlions il y a un instant, et, quoique bien rudimentaire, on commence à trouver un mécanisme qui ne manquait pas cependant d'ingéniosité; ainsi, dans le mois de février 1642, Louis Cellier et Louis Deschamps, tous deux habitants de Grenoble, obtinrent de fabriquer et de vendre des lampes en forme de chandelles éclairant dans tous les sens et consommant une moindre quantité d'huile.



Lampe marquant les heures.

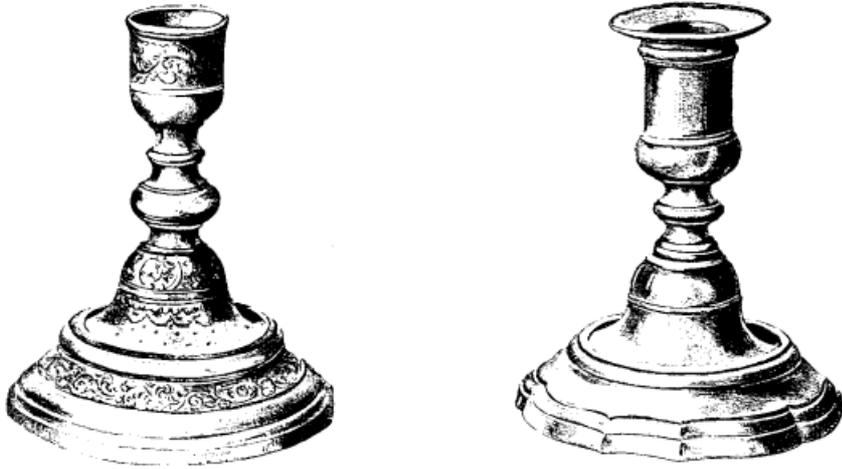
(Collection de Madame Adam.) — Étain, dix-septième siècle.

LAMPES MARQUANT LES HEURES. — Enfin, vers le commencement du dix-septième siècle, on se servait de lampes dont le récipient de verre était gradué, et qui donnaient ainsi la mesure du temps: le Musée de Cluny possède une de ces lampes qui date du règne de Louis XIII. Les gens riches brûlaient dans ces lampes des huiles odoriférantes, ou tout au moins de l'huile d'olive, ainsi que cela se pratique encore de nos jours en Orient, en Italie et en Espagne.

Nous avons présenté deux lampes de ce système: l'une, provenant de la collection de M. l'abbé Gouelle, est surmontée d'une statue de la Vierge; l'autre, que nous devons à l'obligeance de M^{me} Adam, et où l'on peut lire distinctement les heures marquées sur une longue bande d'étain entourant le cristal qui servait à contenir la provision d'huile.

CHANDELIERS A BASE CARRÉE ET CHANDELIERS A TULIPE. — Au point de vue de la forme générale des chandeliers servant à brûler des bougies, on peut, dans le dix-septième siècle,

distinguer deux périodes caractéristiques. Sous Louis XIII, la mode était aux chandeliers à base carrée, surmontée d'un fût également carré et donnant à peu près l'aspect d'une sorte de faisceau retenu de distance en distance par des

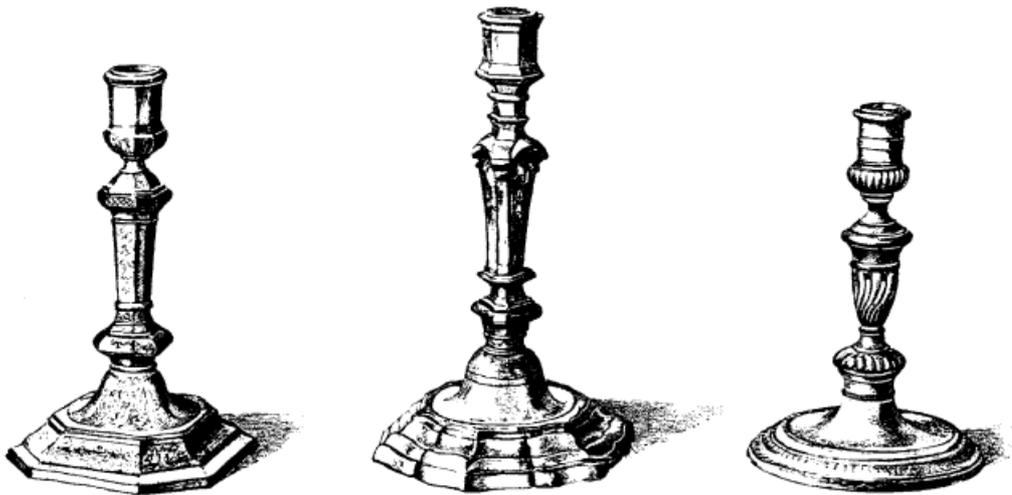


Chandeliers à tulipe.

(Collection de M. Henry D'Allemagne.) — Cuivre rosé, dix-septième siècle.

liens : c'est à la même époque que nous voyons ces chandeliers en cuivre légèrement rosé, dont la tige ronde forme une espèce de tulipe qui est séparée de la base par un certain nombre d'anneaux superposés.

CHANDELIERS A BALUSTRES. — La seconde période peut être considérée comme

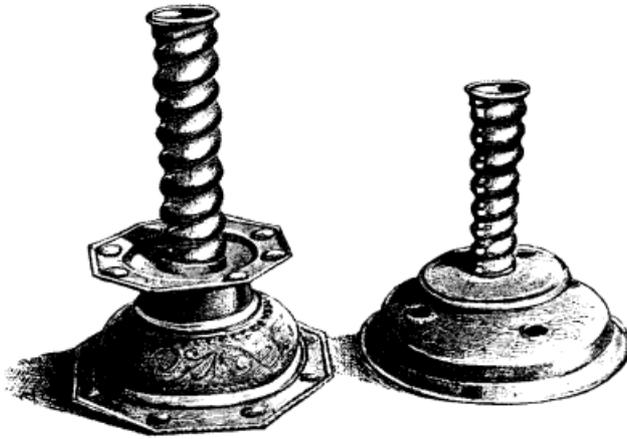


Chandeliers à balustres.

(Collection de M. Friedel.) — Bronze argenté, dix-septième siècle.

ayant reçu son cachet de la mode qui régissait les dessinateurs au temps du grand roi. En effet, sous Louis XIV, la fabrication semble avoir adopté certains

modèles dont elle ne s'écarte qu'assez rarement. Le type le plus commun est le chandelier



Chandeliers à flambeau.

(Collection de M. Mathiot.) — Cuivre repoussé, dix-septième siècle.

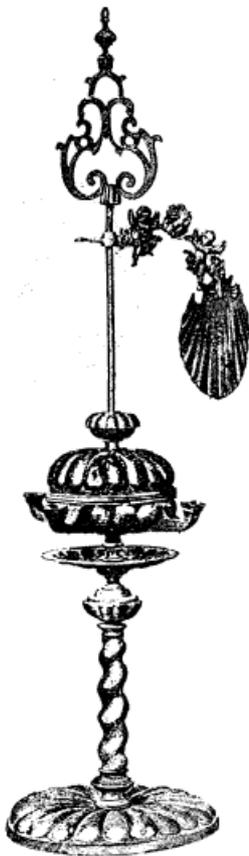
delier dont la tige est en forme de balustre allongé : il est formé de trois faces plates et même un peu concaves ; chacune d'elles est généralement décorée d'une coquille contenue dans une moulure qui épouse les profils du balustre, la base est généralement ronde, de forme surélevée et décorée de moulures avec semis de marguerites ou de quelque autre élément de décoration alors en usage.

paraitre un peu grossier et fut supprimé. Sous prétexte que le flambeau était de cire, on donna son nom à tous les chandeliers destinés à l'usage civil.

FLAMBEAUX. — A cette époque,

le mot chandelier commença de

C'est ainsi que nous relevons, dans les « *Comptes des batimens du palais de Fontainebleau (1639-1642)*, un paiement de 1745 livres 7 sols à *Lequin, orfèvre de Paris, pour avoir faict, fourni et livré huit flambeaux, deux esquières couvertes et deux bassins pour servir aux ambassadeurs étrangers, seigneurs et dames que Sa Majesté envoie journellement voir sa maison* » ; et dans l'inventaire de *Mazarin (1653)*, nous remarquons « *deux flambeaux d'argent blanc, façon de Paris, marquez des armes de Son Éminence : le premier pesant 3 marcs 1 once ; le deuxième, 4 marcs 4 gros.* »



Lampe à réflecteur.
(Collection de M. Rupin.) — Bronze, dix-septième siècle.

TORCHÈRES ET GIRANDOLES. — Les plus beaux modèles de torchères et de girandoles qui aient été créés à cette époque sont dus à Pierre Germain. Toutes ses œuvres ont malheureusement été détruites, et nous ne connaissons rien de lui si une mention des *Comptes des bâtiments du Roi* ne permettait de lui attribuer avec certitude une torchère dont le modèle nous a été conservé par une tapisserie des Gobelins, où elle était figurée vers 1682. Ces torchères étaient de véritables monuments, elles étaient à huit branches et ne pesaient pas moins de 241 marcs d'argent fin.



APPLIQUES LOUIS XIV
(COLLECTION DE M. SALOMON)

CHANDELIERS EN BOIS SCULPTÉ DE BAGARD DE NANCY. — En dehors des chandeliers en métal précieux, qui ont été peu après tous détruits, on a fait, sous Louis XIV, des chandeliers en bois dont quelques-uns sont travaillés avec un goût charmant.

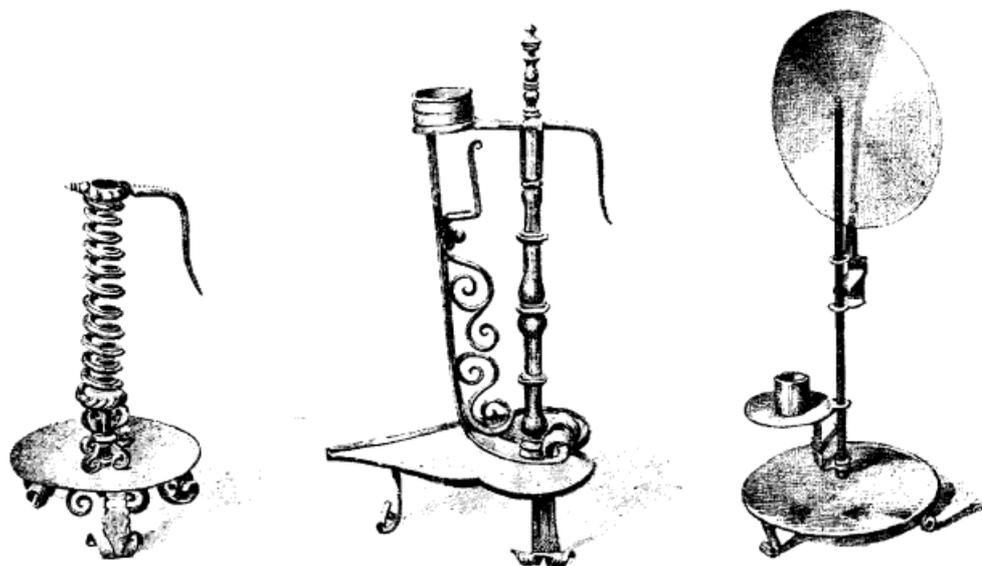
Nous donnons ici un exemple d'un de ces petits objets, dû au ciseau du célèbre sculpteur Bagard de Nancy.

Au point de vue de la finesse, ces flambeaux ne le cèdent en rien à ceux qui ont été fondus en métal et travaillés ensuite au burin.

APPLIQUES. — En dehors des chandeliers destinés à être posés sur la table, on a fait beaucoup, au dix-septième siècle, de petits bras d'applique à une seule branche qui trouvaient généralement place au-dessus des cheminées, de chaque côté de ces miroirs de Venise qui étaient alors considérés comme une chose tellement précieuse, que leur prix arrivait quelquefois presque à égaler celui des immeubles dans lesquels ils avaient été placés.



Chandelier en bois sculpté.
Travail de Bagard de Nancy. — (Collection de M. H. D'Allemagne.)

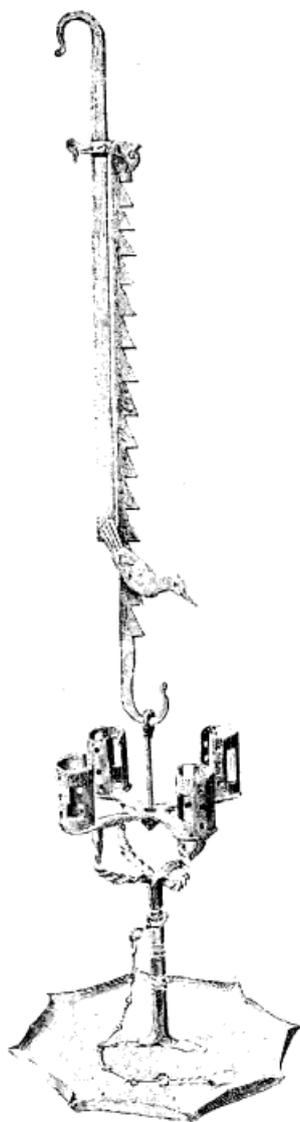


Chandeliers d'applique.

(Collection de M. Le Secq des Tournelles.) — Fer forgé, dix-septième siècle.

On a fait aussi à cette époque des appareils mixtes servant à la fois à brûler de l'huile et de la bougie. Autour d'une colonne, formée d'une succession de boules

enfilées, viennent se fixer trois ou cinq branches où étaient implantées des bougies ; au-dessous, un récipient en forme d'étoile contenait une provision d'huile destinée à augmenter l'éclairage des chandelles de cire. Chacun des becs de cette lampe était, par un égouttoir, relié à un godet placé à la partie inférieure du lustre et servait à recueillir l'huile qui n'avait pas été consommée.



Chandelier suspendu.

Collection de M. Le Secq
des Tournelles.) — Fer for-
gé, dix-septième siècle.

CHANDELIERS DE FORGE A DÉPLIANT. — Mentionnons encore les chandeliers à dépliant, munis d'une console en fer forgé, dont les serruriers faisaient usage pour s'éclairer tandis qu'ils travaillaient à l'étau, à ciseler ces magnifiques pièces de fer qui font aujourd'hui notre admiration et que nous n'avons jamais pu surpasser.

Éclairage public.

L'éclairage public, au commencement du dix-septième siècle, était encore bien primitif; il consistait en un certain nombre de lanternes que les corporations avaient charge de garnir de chandelles chacune à son tour.

Cet éclairage sommaire n'était entretenu qu'en maugréant et ce fut une époque misérable entre toutes : « *Paris était un cloaque sans lumière et sans eau, il n'y avait que de la fange : nous sommes arrivés à la lie de tous les siècles,* » dit Guy-Patin.

La première personne qui ait fait faire à l'éclairage public un progrès réel est l'abbé Laudati Caraffe. Il obtint au mois de mai 1662 des lettres patentes l'autorisant à instituer des porte-flambeaux et porte-lanternes de louage. Les commis porte-lanternes de l'illustrissime seigneur abbé Laudati devaient être divisés par postes chacun de trois cents pas valant cent toises.

Il fut encore ordonné qu'il serait peint une lanterne à chaque poste ; à l'égard du prix, il fut réglé à cinq sols par quart d'heure, pour ceux qui voudraient se faire éclairer dans leur carrosse, et pour *l'infanterie*, à trois sols. Pour régler ces quarts d'heure, les commis lanterniers étaient obligés d'avoir à leur ceinture un sablier marqué aux armes de la ville.

Mais le véritable établissement d'un éclairage régulier est dû à M. de la Reynie,



HERSE DE CORPORATION — TORCHÈRE DU DIRECTOIRE
APPLIQUES DU XVII^{me} SIÈCLE.



lieutenant de police, qui, en 1667, fit rendre un édit prescrivait l'éclairage public à Paris.

Elles étaient cependant fort rudimentaires ces pauvres lanternes qui furent établies pour obéir aux prescriptions de l'édit de septembre 1667 : c'étaient des chandelles enfermées dans une cage de verre, suspendue par des cordes à la hauteur du premier étage des maisons.

L'éclairage n'était que temporaire, car l'on estimait qu'il n'y avait pas d'inconvénient à laisser Paris dans l'obscurité pendant les courtes nuits d'été. Ce ne fut point l'avis des bons bourgeois, qui en cette circonstance se montrèrent plus perspicaces et plus généreux que la lieutenance de police, que la prévôté des marchands et que le Parlement lui-même.

Si faible que fût la lueur des chandelles qui champignonnaient en brûlant au milieu des rues, elle avait suffi, le guet et la maréchaussée aidant, à diminuer le nombre des attaques nocturnes ; c'était une amélioration que les Parisiens avaient su apprécier avec gratitude.

Le roi Louis XIV fut enchanté de voir la capitale si brillamment éclairée, et, comme il ne manquait pas de célébrer d'une façon extérieure et durable toutes celles de ses actions qu'il jugeait glorieuses ou profitables, il fit frapper deux médailles en commémoration de l'établissement de l'éclairage public ; la première est de 1667 : à la face, le roi « *Ludovicus XIII rex christianissimus* » ; au revers, la ville de Paris, représentée par une femme coiffée de la couronne murale, debout sur une voie pavée, tenant à la main droite une lanterne rayonnante : « *Urbs mundata et nocturnis facibus illustrata* ».

A la fin du dix-septième siècle, Paris était éclairé par 6 500 lanternes qui consumaient 1625 livres de chandelle par nuit : toutes les lanternes étaient marquées d'un coq, emblème de la vigilance. A la nuit tombante, un homme passait par les rues agitant une sonnette ; à ce signal, les bourgeois étaient tenus de lâcher la corde fixée au mur de leur maison, de descendre la lanterne et d'allumer les chandelles qui réglementairement devaient brûler jusqu'à deux heures du matin.

Malgré ces différentes tentatives, l'éclairage public au dix-septième siècle laissait encore beaucoup à désirer et ce n'est que pendant le siècle suivant qu'on est parvenu à un résultat réellement appréciable et digne de la ville qui se flattait d'être la première du monde.

Dix-huitième siècle

Au dix-huitième siècle, le luxe prend un développement plus considérable encore qu'à l'époque précédente et surtout il se répand davantage dans les classes de la société.

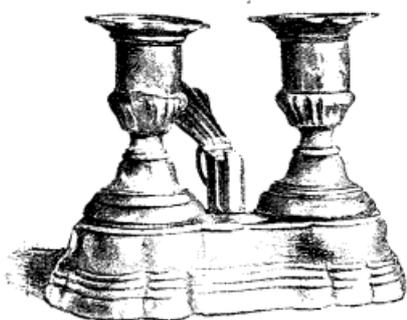
Parmi les documents qui nous sont parvenus sur cette période, nous voyons qu'il est souvent question de chandeliers de métal argenté que l'on désignait sous



Bougeoirs à main.

(Collection de M. Edmond Guérin. — Bronze, dix-huitième siècle.)

le nom d'argent haché ; ainsi dans le journal *le Mercure*, du mois de janvier 1775, nous voyons le magasin du « Petit Dunkerque » annoncer qu'on trouverait chez lui des flambeaux en argent haché ou des ornements en bronze doré d'or moulu et verni de couleur transparente.



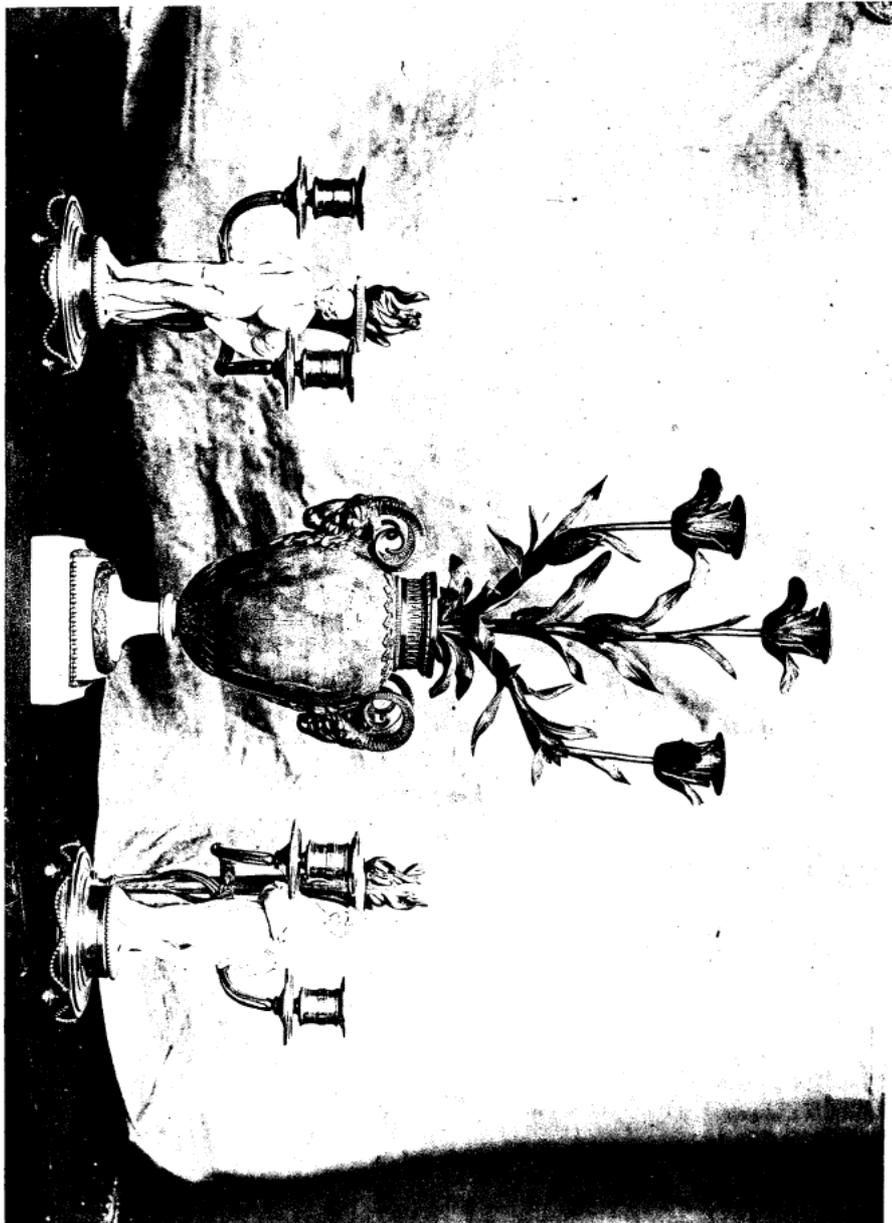
Bougeoir à deux lumières.

(Collection de M. Henry D'Allemagne.)
Bronze argenté, dix-huitième siècle.

BOUGEOIRS GARNIS DE PORCELAINE. — Au dix-huitième siècle on a commencé à avoir le goût et la passion de ce que nous appellerions aujourd'hui le bibelot : les grandes dames d'alors collectionnaient avec amour les petits objets mobiliers, qui, par leur forme et leur décoration, avaient le don de les séduire.

En parcourant le livre-journal de Lazare Duvaux, célèbre fabricant de bronzes du temps de Louis XV, nous le voyons fournir à ses clients des bougeoirs de « *laq ancien* » ou bien de petits bougeoirs montés sur un cygne.

Il faut reconnaître que les collectionneurs de cette époque étaient loin d'être



GIRANDOLES ORNÉES DE BISCUITS DE SÈVRES.
(COLLECTION DE MADAME TOURNIÈRE-BRONDEAU).
XVIII^{me} SIÈCLE.

CANDELABRE LOUIS XVI (COLLECTION DE M. FRIEDL).



exclusifs, et ils ne redoutaient pas de faire figurer à côté des produits du Céleste-Empire des objets manufacturés en France.

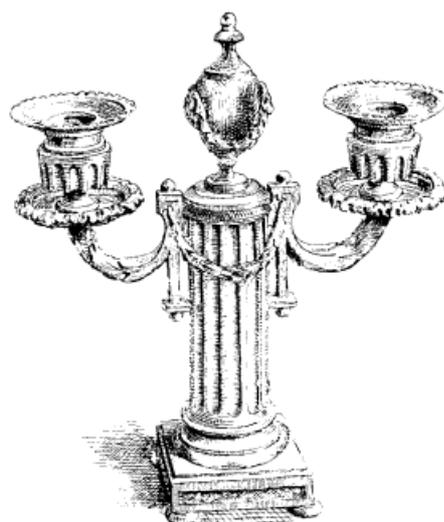
Dans le même recueil nous voyons en effet signalés : « *Un bougeoir en porcelaine de France et sa bobèche en bronze doré d'or moulu, 27 livres;* » puis, plus loin : « *un bougeoir en porcelaine de Vincennes, la bobèche de bronze doré d'or moulu* », vendu le même prix.

BOUGEOIR DU COUCHER DE LA MARIÉE. — En fait de veilleuse, on a souvent utilisé, au dix-huitième siècle, une sorte de petite lampe, en cuivre argenté, munie d'une large bobèche creuse et allant en s'élargissant vers la base. Ce petit objet est connu sous le nom de « bougeoir du coucher de la mariée », car il figure au premier plan dans la fameuse gravure de Freudeberg.

CHANDELIERS. — Sous Louis XVI, on fabriquait beaucoup de chandeliers, mais on était revenu des formes contournées si fréquentes au règne précédent. Le plus souvent, c'est une colonne cannelée dans le creux de laquelle, et montant environ jusqu'au tiers de la hauteur, on a inséré un petit ornement formé d'une succession de culots et connu sous le nom d'*asperge*.

On a beaucoup employé aussi, pour la décoration des flambeaux, la reproduction des fleurs naturelles exécutées soit en bronze doré, soit en porcelaine polychromée, et, dans ce cas, les fleurs sont montées sur des feuillages en fer-blanc peints en vert ou en une autre couleur recouverte ensuite d'un verni.

A cette époque, les manufactures de Vincennes étaient très florissantes et, comme la porcelaine de Saxe était également très renommée, il arrivait souvent qu'on employait simultanément les produits de ces deux fabriques.



Chandelier Louis XVI.

(Collection de M. Henry D'Allemagne.)
Bronze doré.

CANDÉLABRES ORNÉS DE STATUETTES EN BISCUIT. — On a fort souvent aussi établi des candélabres composés d'un socle plus ou moins richement travaillé et désigné sous le nom de *terrasse*. Sur ces petits piédestaux reposent des statuettes en porcelaine décorée ou en biscuit de Sèvres ; elles sont entourées de rinceaux en bronze doré portant les lumières : c'est à ce dernier type que se rapportent les délicats candélabres de la collection de M. Tournière-Blondeau.

CHANDELIERS BRÛLE-BOUTS. — La société élégante d'alors se servait fréquemment de chandeliers brûle-bouts, qui avaient le double avantage de consommer en

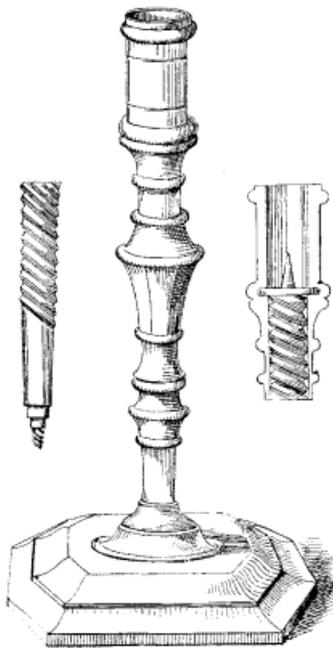
entier les chandelles de cire et de procurer une lumière maintenue toujours à une hauteur constante.

Quoique ces appareils nous paraissent bien simples aujourd'hui, puisqu'ils consistent en un tube de métal muni d'un ressort, ils n'en eurent pas moins, au moment de leur invention, les honneurs d'une présentation spéciale à l'Académie des sciences. Ce rapport fut présenté en 1730 par M^{lle} Duchâteau.

La description se trouve dans le *Recueil des Machines approuvées par l'Académie des sciences*, t. V, p. 123, et nous ne faisons que la reproduire ici :

« La tige de ce chandelier est brisée et contient une vis garnie d'un écrou, auquel est adapté un fond mobile qui se hausse et se baisse le long de la bobèche, ce qui se fait en tournant la tige brisée, soit qu'on veuille baisser la chandelle jusqu'au bout, soit qu'on veuille la retirer aisément. La bobèche tient à la tige et cependant lui permet de tourner.

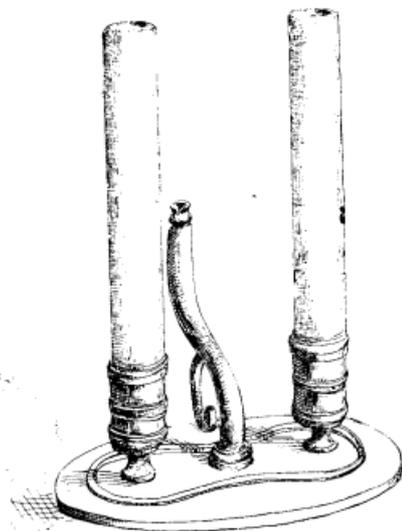
» Cette tige renferme la vis; le bout est monté sur un pied ordinaire, où la tige est assujettie par l'écrou. »



Chandelier brûle-bouffs inventé par M^{lle} Duchâteau en 1730.

Nous avons exposé un chandelier de ce modèle provenant de notre collection :

il est en métal argenté et les deux bobèches sont fixées directement sur une applique en métal très épais destiné à lui donner une assiette plus solide; la base de ce chandelier se termine en un rinceau où venait se fixer un abat-jour formant écran.

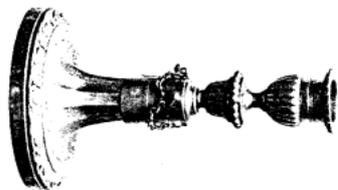
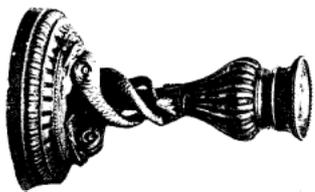
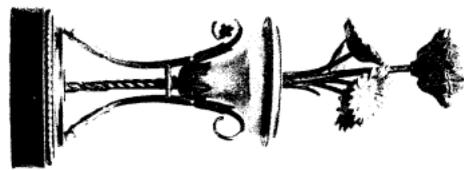
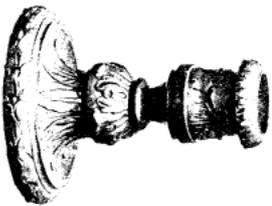
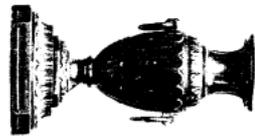
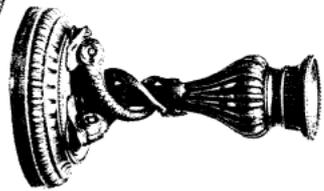


Chandelier brûle-bouffs, muni d'un support pour l'abat-jour.

Collection de M. Henry D'Allemagne. — Bronze argenté, dix-huitième siècle.

CHANDELIERS A ABAT-JOUR. — On a beaucoup employé, sous Louis XVI, les chandeliers à abat-jour et nous voyons, dans les annonces du temps, qu'un sieur Maunoury, ferblantier sous la porte du palais, du côté de la place Dauphine, avait inventé un chandelier à garde-vue, formé d'un écran de soie verte, qui se plaçait devant la bougie pour en atténuer l'éclat.

FLAMBEAUX-BOUILLOTTE. — A la fin du dix-huitième siècle, on se servait fréquemment de flambeaux-bouillotte, composés d'un plateau formant corbeille, au centre duquel s'élevait une petite colonne cannelée. Les branches



CHANDELIERS & GIRANDOLES LOUIS XVI
(COLLECTIONS DE MM. FRIEDEL ET HÉDÉ HADY)

supportant les bougies étaient, ainsi que l'abat-jour, fixées à une tringle carrée montée sur la colonne. Cette disposition permettait de maintenir à une hauteur convenable la lumière qui pouvait, par le même système, être plus ou moins rapprochée de l'abat-jour.

CHANDELIERS D'ÉGLISE. — Dans le siècle qui a précédé la Révolution, on a fait de fort beaux chandeliers d'église. Quelques-uns ont été exécutés par les plus grands artistes de l'époque : tels sont ceux qui furent modelés par Caffieri pour Notre-Dame. Ces pièces, qui ont heureusement traversé la tourmente de 1793, se trouvent actuellement dans l'église cathédrale de Bayeux. Il existe une autre garniture d'autel d'un travail presque aussi remarquable et qui est placée dans l'église de la Chaise-Dieu; ces flambeaux sont fort peu connus et nous croyons être un des premiers à les signaler. Ils ont été exécutés à Paris, ainsi que le prouve une légende gravée sur l'un d'eux.

Nous avons exposé des chandeliers d'un travail très précieux en argent massif, qui nous ont été prêtés par M. Morel, curé de Saint-Marcel d'Urfé (Loire). Ces chandeliers reposent sur une large base triangulaire dont les angles sont formés d'une figurine d'ange terminée par des volutes; au centre était réservé un petit écusson de forme ronde portant la marque de l'orfèvre lyonnais des ateliers duquel ils sont sortis. Le balustre du chandelier est composé de deux parties séparées par des bagues; la partie inférieure, d'aspect piriforme, est décorée de guirlandes maintenues par de petits nœuds; la partie supérieure, formée de feuillage, soutient le plateau dont la décoration est analogue : ces flambeaux peuvent être considérés comme le type du chandelier d'église au dix-huitième siècle.

On n'a pas toujours suivi cette heureuse proportion de formes pour le luminaire liturgique; en effet, peu à peu les chandeliers devinrent des machines gigantesques qui, sans souci des convenances, dépassèrent arrogamment la hauteur de la croix. On ne pouvait plus mettre de petites bougies sur de pareils supports; d'un autre côté, l'économie des fabriques reculait devant la dépense de torches de cire d'une dimension convenable : ce fut alors qu'on inventa les souches. On y mit d'abord un peu d'art et l'on imita les formes des torchères; mais, aujourd'hui, nous n'avons plus que des tuyaux en fer-blanc badigeonnés où un mécanisme ingénieux permet de brûler de fort petites bougies de cire, de telle sorte que le luminaire de l'autel ne grève pas d'une somme trop importante le budget des fabriques.

GIRANDOLES. — Quoiqu'il n'y ait pas de règles bien précises à cet égard, nous



Chandelier d'église.
(Collection de M. Dreyfus.) — Bois sculpté, dix-huitième siècle.

avons classé sous le nom de girandoles les chandeliers à plusieurs branches, moins importants que les candélabres, mais plus volumineux que les bouts de table. On a fait des girandoles en bronze, et le modèle le plus commun qu'on puisse citer représente un enfant monté sur une colonne, tenant à la main une branche de fleurs, dans lesquelles on a réservé la place nécessaire pour mettre les bougies.

« 25 avril 1752. — N. 1112. — Deux chandeliers de bronze ciselé, dorés, avec des enfants, 168 l. »



Girandole.

Collection de M. Poyard. — Bronze argenté, dix-huitième siècle.

Ce genre de girandole accompagne généralement la pendule connue sous le nom de : *La femme à l'amour*; d'autres fois, et pour la même garniture, on a représenté un petit personnage ailé tenant dans ses mains deux brandons que l'on peut qualifier de torches de l'Amour ou de flambeaux de l'Hyménée, suivant les besoins et les circonstances.

Autrefois, on désignait plus spécialement sous le nom de girandole le double bras qui s'implantait dans le flambeau.

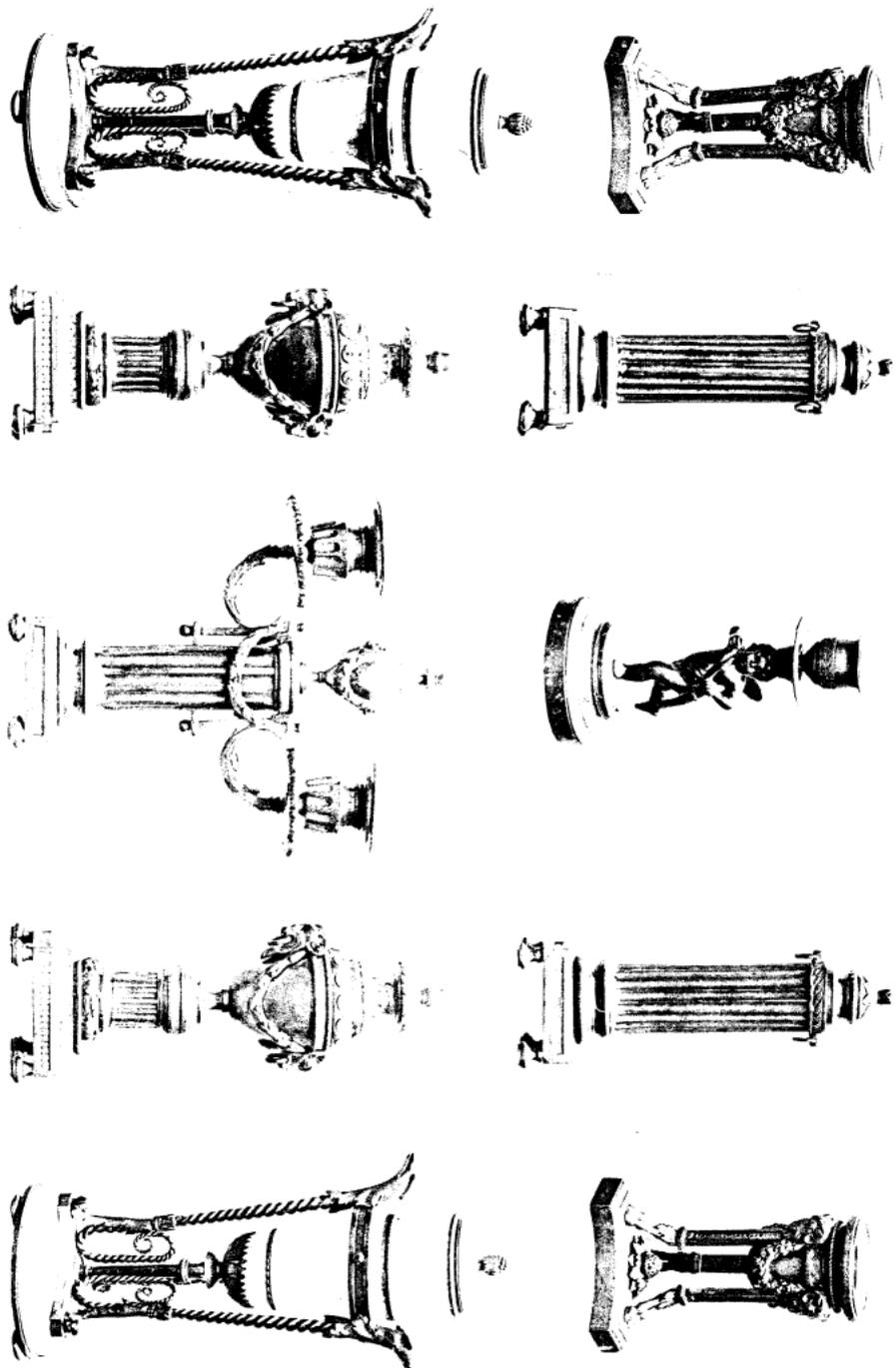
Ainsi, en 1785, nous voyons « un flambeau d'argent à girandoles, à deux branches, dans le goût le plus nouveau; il est extrêmement riche en ciselure et en gravure.

» *Ce flambeau est du travail du sieur Bouty, marchand orfèvre que nous avons déjà fait connaître.* »

CASSOLETTES. — Toute garniture de cheminée bien complète se composait, en dehors de la pendule et des deux flambeaux, de deux petits vases connus sous le nom de *cassolettes*. Par leur forme, ils ressemblaient un peu, mais en plus petit, aux girandoles que nous étudions il n'y a qu'un instant. La cassolette était formée d'un petit bloc de marbre ovoïde monté sur un trépied en bronze et terminé par des griffes ou plus souvent par des pieds de chèvre.

La partie supérieure de la cassolette était mobile et disposée de telle façon que l'on pouvait retourner le couvercle et le transformer en flambeau; par ce moyen ingénieux, on augmentait à volonté la quantité de luminaire servant à éclairer la pièce.

LAMPES A HUILE. — Les premières lampes ont été faites en forme de chandeliers et rappelaient très exactement la forme des flambeaux à deux branches. Au-dessus d'une colonne cannelée, montée sur une base ronde ornée de moulures, était placé le réservoir formé d'une boule allongée en cuivre, il contenait la provision d'huile



CHANDELIERS, BOUGEOIR & CASSOLETTES, LOUIS XVI
 (COLLECTIONS DE MM. D'ALLEMAGNE, FRIEDEL ET SALOMON)



qui s'écoulait par une soupape dans les deux branches creuses ; le liquide venait ensuite monter dans le tube en fer-blanc imitant la bougie, sur laquelle il présentait l'avantage d'avoir un pouvoir éclairant plus considérable et de maintenir toujours la lumière à la même hauteur. En outre, ce qui n'était pas à dédaigner, on arrivait ainsi à réaliser une notable économie dans la dépense de combustible.

Le premier de ces appareils était dû à un sieur Perrier, marchand, quai de la Mégisserie, près du Pont-Neuf ; il nous en donne une description qui se passe de commentaires :

« On vient d'inventer une autre espèce de lampes aussi en bougie, mais à réservoir. Elles brûlent pendant douze heures sans avoir besoin d'aucun soin, pas même d'être mouchées, ce qui est très commode pour les gens d'études. Il y en a de simples et de doubles en divers métaux, argentées ou dorées.

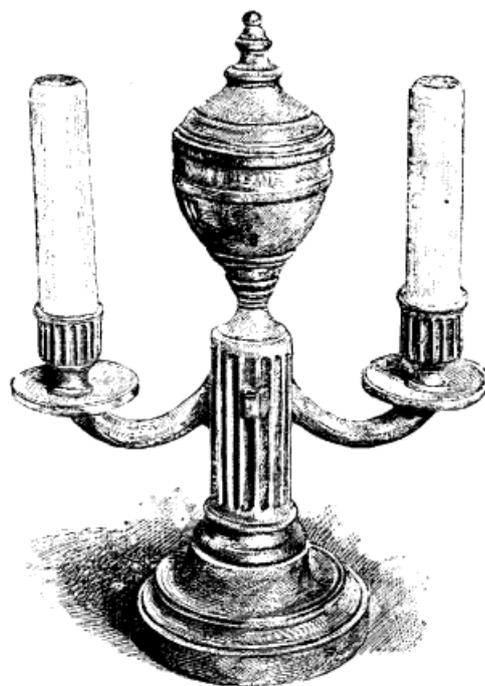
» Le prix de ces lampes est de six livres, de douze et même au delà en proportion des ornements. »

En 1763, Perrier fit approuver son invention par l'Académie des sciences (*Année littéraire*, 1763, t. VIII, p. 26). Elle eut assez de succès et nous voyons qu'en 1764 il en fit à triple bougie (*Avant-coureur*, 1765, p. 37).

En 1766, il ajouta à ses lampes des réverbères et des garde-vue. A cette époque, il s'intitule marchand mercier, demeurant à Paris, quai de la Ferraille, à la Tête-Noire.

LAMPES D'ARGAND. — Nous devons maintenant exposer en quoi consistait la géniale invention d'Argand, qui, le premier, découvrit la lampe à double courant d'air.

Le système de la lampe à double courant d'air consiste dans la substitution des mèches plates qui, depuis l'origine du monde, étaient en usage. Argand avait ainsi augmenté le pouvoir éclairant de son appareil par suite de la combustion plus parfaite de l'huile qui arrivait à la mèche. L'idée était évidemment fort simple, mais il est permis de supposer que les choses les plus élémentaires sont souvent celles dont la découverte se fait le plus attendre, puisque, pendant dix-huit siècles, personne n'avait trouvé cette solution.



Lampe à huile en forme de chandelier.
(Collection de M. Henry D'Allemagne.)
Bronze argenté, dix-huitième siècle.

Il fit part de sa découverte aux États du Languedoc en 1782, où, malgré l'imperfection de ce premier modèle, sans cheminée de verre, elle fut admirée par tous les membres des États.

L'invention d'Argand lui fut volée par Quinquet, maître en pharmacie à la Halle, et par Lange, distillateur ordinaire du roi.

Quinquet avait compris toute l'importance de la découverte du savant genevois et nous ne saurions trop publier que ce fut son seul mérite, car c'était un charlatan qui avait gagné toute sa fortune à vendre une sorte de panacée universelle connue sous le nom de « *Pilules de crème de tartre dissoluble* ». La vogue de ce médicament fut extraordinaire, et, pour entretenir l'enthousiasme de ses contemporains, Quinquet faisait de temps à autre insérer dans les journaux des articles mentionnant les bienfaits que l'on pouvait retirer de cette médication; mais, pas plus pour ce produit que pour ses lampes, Quinquet n'était un véritable inventeur, il s'était contenté de mettre en circulation un produit qui, depuis un siècle et demi, avait été étudié et était alors parfaitement connu. En 1618, Blaise de Vigenère, dans son curieux « *Traité du feu et du sel* », s'est longuement étendu sur cette question, et il enseigne les diverses manières d'employer cette substance.

LANTERNES OPTIQUES ET LANTERNES A RÉVERBÈRES DE RABIQUEAU. — Un physicien dont le nom mérite d'être réhabilité ici et qui fut fort peu connu dans la suite, est un nommé Rabiqueau.

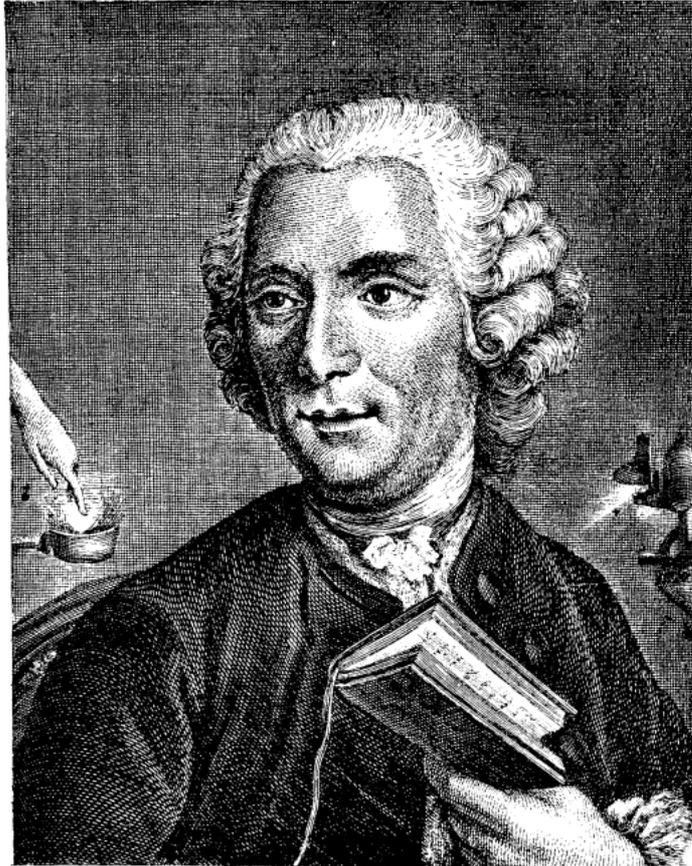
Dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, il fit faire à l'art de l'éclairage un progrès considérable. C'est en 1751 qu'on rencontre pour la première fois son nom dans les « *Affiches de Paris* ».

Il annonce au public que ses lanternes doivent être construites exprès pour les pièces qu'elles doivent éclairer, c'est pourquoi il prie ceux qui voudront en commander d'envoyer un état indiquant les longueur, largeur et hauteur des appartements, s'il y a des pilastres ou solives qui tranchent la lumière, et leur hauteur, la forme des angles et des carrés, etc. Il prie les personnes qui voudront avoir de plus amples éclaircissements d'affranchir leurs lettres. Son adresse est à l'hôtel de Mouy, rue Dauphine.

Ce Rabiqueau était un véritable savant, et, en 1753, il fit paraître un livre sur l'électricité qui eut alors un grand succès.

Pour donner une explication pratique de ses théories, il professait un cours public, mais non gratuit, puisque pour former ce cours il fallait être douze personnes payant chacune dix-huit livres. Ses séances devaient être fort intéressantes, car nous voyons qu'il faisait fonctionner un grand nombre d'automates.

« *Les représentations mécaniques de la perdrix rouge ingénieuse, des pièces catoptriques à balles, du petit vaisseau, du Mercure, du nouvel automate électrique, etc...*,



Naudin pinx.

Polemich sculp.

Pour se mettre à la mode on veut un Rabiqueau,
 Cet Auteur sçait le mieux propager la lumière:
 En génie inventif, par son traité nouveau, †
 Il éclaire aussi bien l'esprit, que la matière.*

Lampes Optiques supérieures à toutes autres, qu'on nomme du nom de l'Auteur

*‡ Chez la Veuve Duchane et chez l'Auteur, rue S^t Jacques, on trouve son Spectacle mécanique du feu,
 et de lui-seuls ressorts et agents du mécanisme de l'univers.*

Le Portrait se vend chez Le Gros M^o Papelier, rue du Petit Pont

Portrait de RABIQUEAU, inventeur des lanternes à reverbère.

Collection de M. Dreyfus.

qu'on continuera de voir tous les jours, moyennant trois livres, en avertissant la veille chez l'auteur, à l'hôtel de Mouy, rue Dauphine, au cabinet privilégié du Roi. »

Dès l'année 1757, Rabiqueau avait conçu et même exécuté ses fameuses lampes optiques et, pour prouver leur excellence, il les avait essayées chez lui, comme on peut le voir d'après l'annonce suivante tirée du *Mercur*, de juin 1757 :

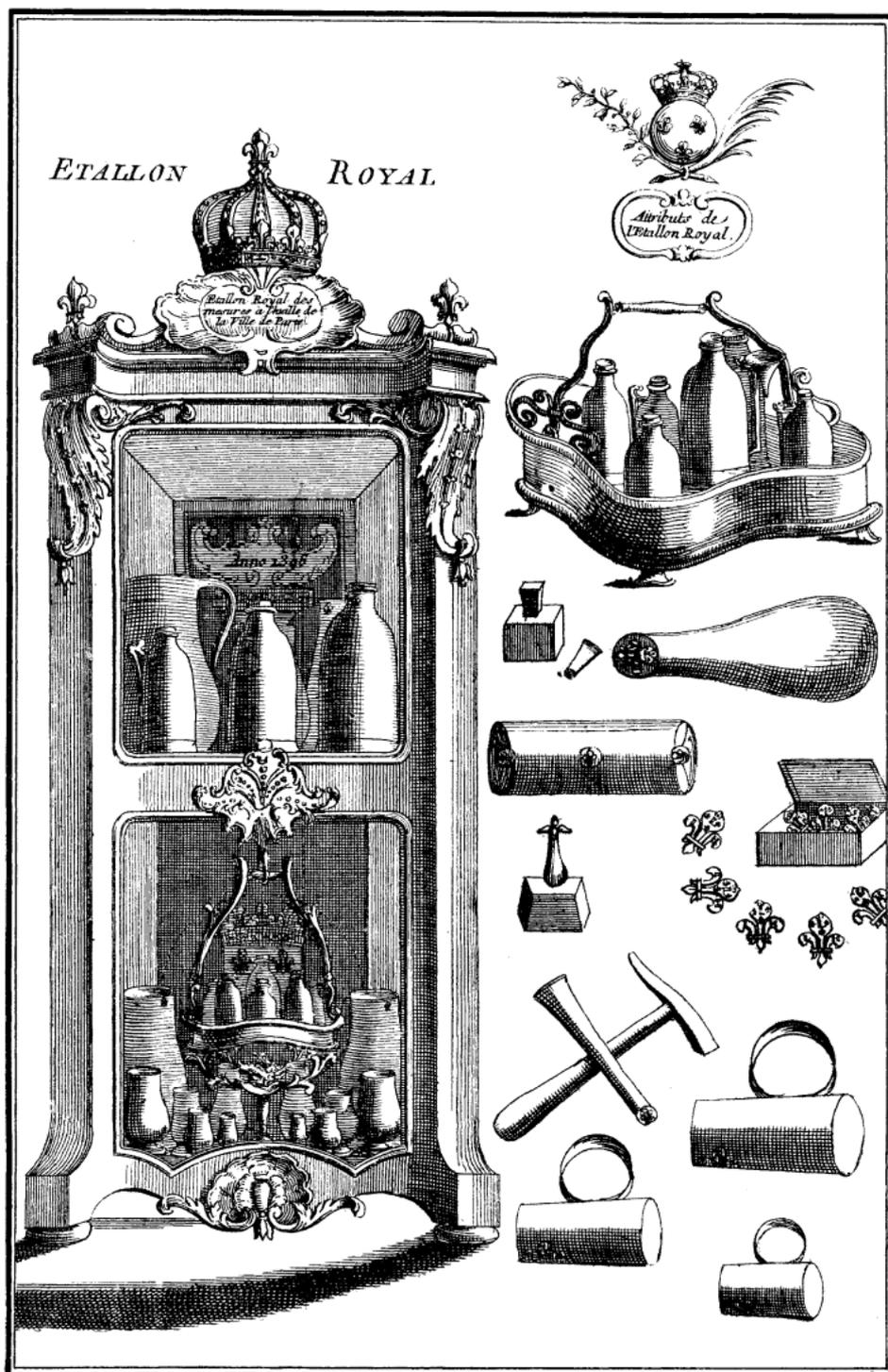
« On voit tous les soirs, rue Saint-Jacques, en face les filles Sainte-Marie, un billard éclairé de deux seules lampes optiques, qui forment un jour brillant, sans interruption pour moucher, ce qui est fort gracieux pour les joueurs. On a ajouté aux lampes un fil de fer qui fixe le niveau des mèches et l'attention des domestiques en rendant l'effet plus beau. »

Il avait inventé de petites lampes à réflecteur, munies d'un abat-jour et sur son portrait, que nous devons à l'obligeante communication de M. Dreyfus, de Genève, nous le voyons représenté ayant à sa droite une simple veilleuse, tandis qu'à sa gauche est une lampe; le réflecteur lui permet de lire le livre qu'il tient à la main. Au bas de ce portrait se trouve la légende suivante :

*« Pour se mettre à la mode, on veut un Rabiqueau;
Cet auteur sçait le mieux propager la lumière,
En génie inventif par son traité nouveau,
Il éclaire aussi bien l'esprit que la matière. »*

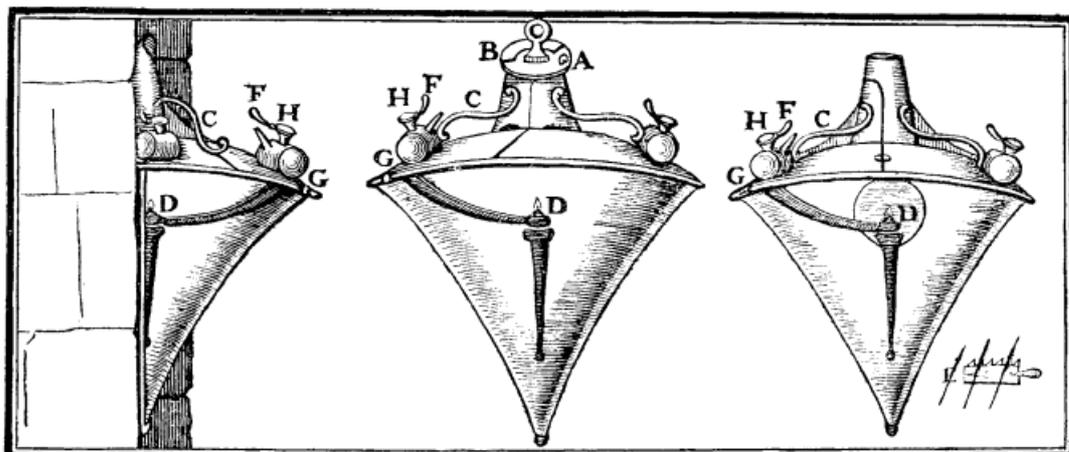
DIVERS SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE EN USAGE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE. — Nous ne pouvons passer ici en revue tous les systèmes de lampes ou de chandeliers à l'huile qui furent inventés au siècle dernier; nous voyons, en effet, les chandeliers à huile de Messier; les lampes allemandes en forme de poire, vendues par le sieur Lespert, marchand verrier, rue des Petits-Champs-Saint-Martin près de la rue Beaubourg; puis la lampe fixe et universelle du sieur Doreq, lanternier, rue des Orfèvres, à Tournay; la lampe hydrostatique inventée par Le Clerc en 1787; puis la lampe économique du marquis d'Arlande; les lampes astrales; les lampes à couronnes; les lampes d'argent de l'abbé Vitry et enfin les lampes docimastiques qui étaient plutôt des lampes à souder: elles étaient très employées comme réchaud pour tenir sur la table les liquides à l'état d'ébullition.

APPLIQUES. — Les appliques ont été, pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle, d'un usage très répandu; elles sont désignées sous le nom de « bras de lumières » et leur utilité peut facilement s'expliquer par la nécessité où l'on était d'éclairer d'une manière à peu près convenable les intérieurs, souvent vastes, du siècle dernier. En effet, comme on ne possédait pas alors de sources lumineuses bien puissantes, on était obligé, pour éviter l'obscurité dans ces spacieux



POIDS ET MESURES ÉTALON
POUR LES MAITRES CHANDELIERS-HUILIERS

PAR PRIVILEGE DU ROY.



TRIANGULAIRE.

RONDE.

PLAQUEE.

NOUVELLES LANTERNES A REVERBERE, RONDES, PLATTES ET D'ENCOIGNURE.

Maniere de s'en servir.

Pour ouvrir la Lanterne, il faut pousser le Chapiteau A. par l'anneau de gauche à droite B.
 Pour mettre la Mèche, il faut tirer le Porte-Mèche D. qui est dans la Lampe, & qui est fait en forme de Porte-crayon. Il y a une coulisse marquée E. au moyen de laquelle on pousse l'Anneau en haut, on passe la Mèche au travers de cet Anneau, & on la met en double, comme du Fil dans une Arguille. Au moyen de la même Coulisse E. on tire la Mèche en bas, on la coupe ensuite également par le haut, à trois lignes au-dessus du Porte-Mèche, après quoi l'on separe en deux les Fils du Cotton; il faut avoir attention que la Mèche ne soit ni trop libre ni trop serrée dans le Porte-Mèche E. *une once d'huile dure pour 24 heures pour une seule Mèche.*

Pour mettre l'Huile dans le réservoir, il faut que la Queue F. du Robinet H. soit tournée du même côté de la Charniere de la Porte G. Lorsque l'on a mis la quantité d'Huile que l'on veut brûler, il faut retourner la Queue F. du Robinet H. sur la Console C. jusqu'à ce que le Robinet H. résiste un peu. *il faut mouvoir les bouches tous les 4 heures.*

Si l'on s'apperçoit que la Lumière ne produise pas tout son effet, on y remédiera en soufflant avec force dans le Robinet H. après avoir tourné la Queue F. du côté de la Charniere G. ensuite il faut retourner le Robinet H. sur la Console C. *Mouvoir l'échecune tous les mois & coup de la feu & qui est d'usage pour la fume.*

Pour nettoyer la Lanterne, il faut ôter la Goupille de la Charniere G., & on enleve aisément la Porte; on effuye le Reverberé & le Verre avec un Linge sec, & ensuite on frotte l'un & l'autre avec du Blanc d'Espagne.

+ tous les jours
 Dans les fortes gelées l'usage de l'Huile de Noix doit être préféré; il ne faut point se servir d'Huiles bourbeuses.

Il faut tirer de tems en tems l'Ety de la Lampe pour en ôter le peu d'Huile qui pourroit y avoir coulé. *ajouté*
 Si l'on vient à casser le verre, l'on peut en rapporter les pieces au Magasin, pour en remonter une autre.

Si la Lanterne ne produit pas son effet, c'est faute de la conduire suivant le présent Imprimé, attendu qu'il n'en fort aucune sans être éprouvée. *il y a des outils qui est des plus utiles qu'il en est de d'ans.*

Le Magasin des Lanternes est établi rue & vis-a-vis la Monnoye, & l'on avertit que le Directeur du Magasin donnera sur l'Imprimé le Receptif du prix qu'on aura payé de chaque Lanterne.

Il y en a de differens prix, depuis 20^l. jusqu'à 57^l topus grandes

Reçu de M. pour une

Lanterne de

pouces

De l'imprimerie de MESNIER, rue S. Severin, au Soleil d'or. 1745.

Mesieur repandre d'huile sur la lanterne & sur le verre afin qu'elle soit toujours propre, pour être bien éclairée.

logis, de se servir à la fois de chandeliers sur la table, de lustres au milieu des pièces et d'appliques, généralement placées de chaque côté de la cheminée ou bien encore au milieu des trumeaux qui régnaient entre les fenêtres : c'est cette classe de chandeliers suspendus que nous allons rapidement passer en revue maintenant.

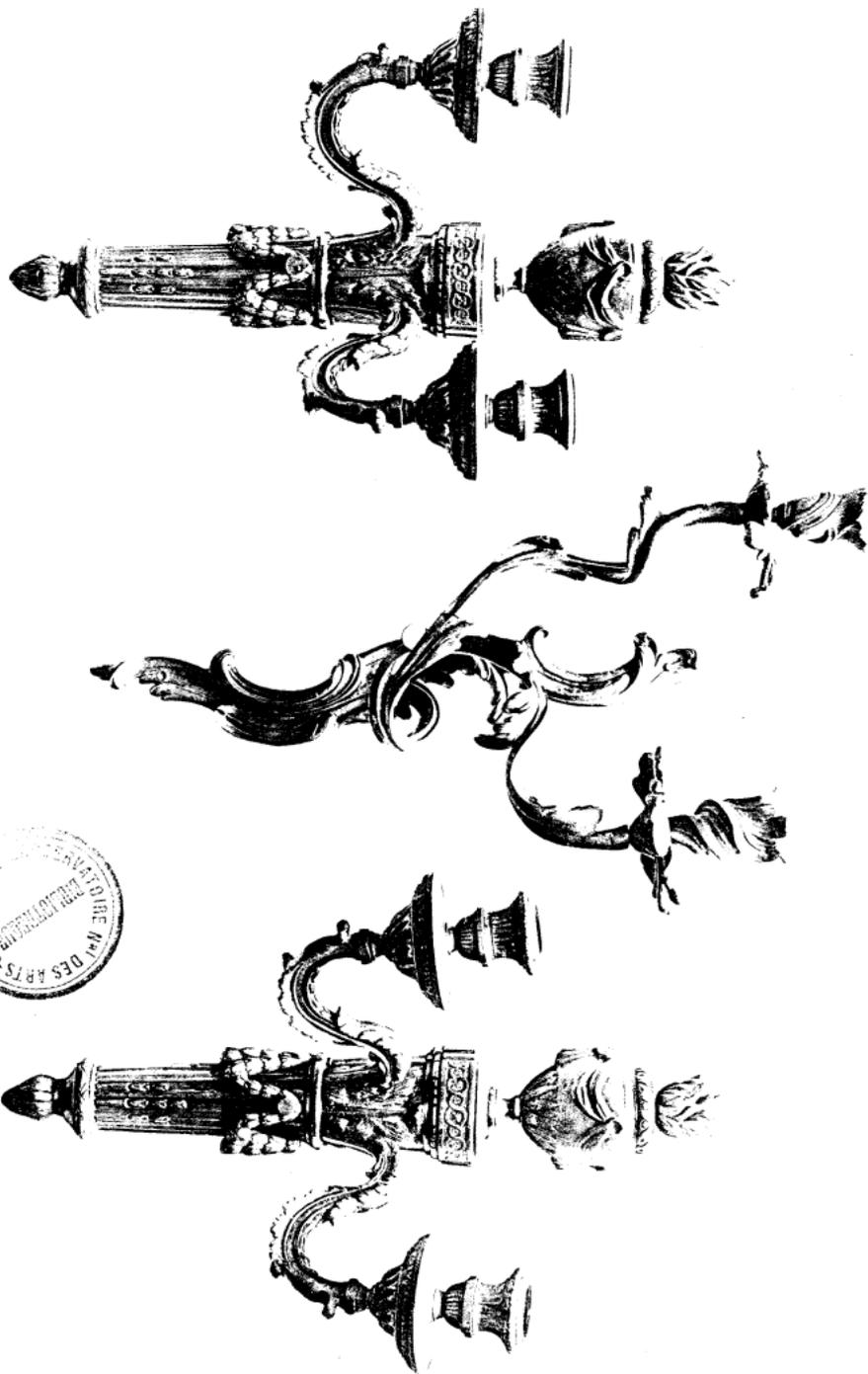


Bras d'applique orné de fleurs de porcelaine.
(Mobilier national.)

Les appliques étaient en bronze doré ou en fer-blanc peint au verni, garni de fleurs en porcelaine d'un décor très varié. Si nous consultons le livre de vente de Lazare Duvaux, nous voyons, en effet, la quantité de bras qui ont été livrés par lui.

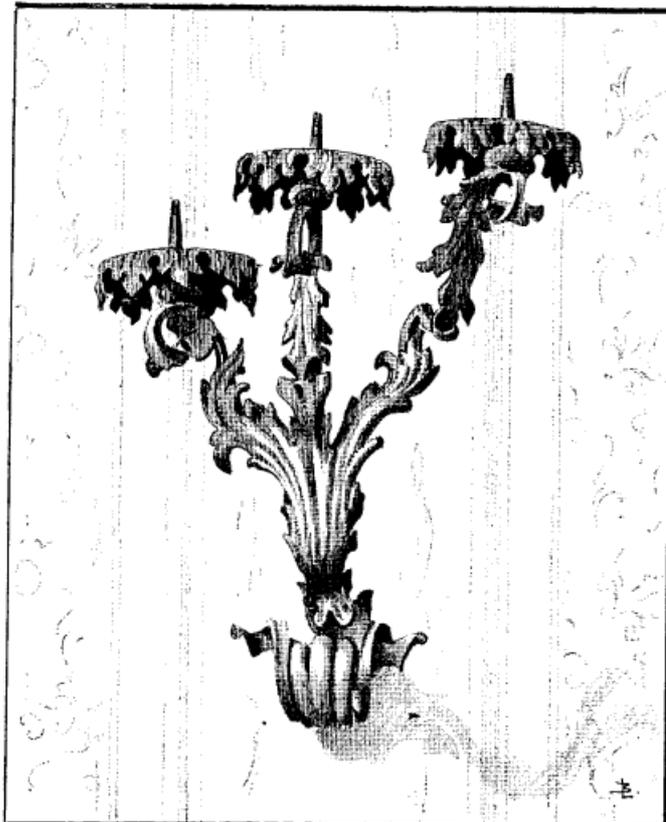
18 février 1749. N. 142. — *Une paire de bras à double branche, formés de bouquets de différentes fleurs de Vincennes, 580 l.*

27 mai 1749. N. 226. — *Madame la Dauphine. Posé à la cheminée de son cabinet à Versailles, une paire de bras à trois branches, composées de branchages vernis*



APPLIQUES LOUIS XV & LOUIS XVI
(COLLECTION DE M. FRIEDEL)

imitant la nature, avec des fleurs de Vincennes assorties à chaque plante; le haut de ces bras, d'une branche de lys, tulipes, jonquilles, narcisses et jacinthes bleues; les branches du milieu, en rose; celles en dehors, d'anémones et semi-doubles; celles en dedans, de giroflées rouges et violettes; la jonction des branches, garnie de différentes fleurs; le bas, de boutons d'or et oreilles d'ours; les bassins, de la même porcelaine, avec des binets dorés d'or moulu, 1,200 l.



Bras d'applique à trois lumières.

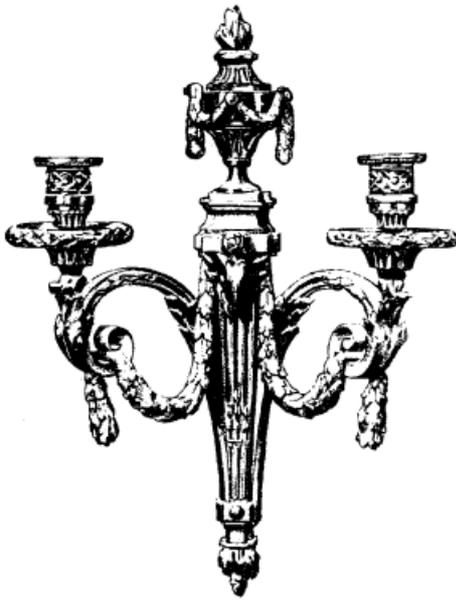
(Collection de M. Henry D'Allemagne.) — Fer forgé, dix-huitième siècle.

Mais le plus souvent ces bras d'applique étaient en bronze doré d'or moulu; quelquefois, par raison d'économie, on se contentait de la couleur or, ce que nous désignons improprement aujourd'hui sous le nom de verni. Sous Louis XV, les bras de lumière affectaient la forme contournée qui était alors tout à fait en vogue; les rinceaux en bronze, supportant les lumières, étaient de hauteur inégale: la bougie de cire était contenue dans des bobèches aux formes recherchées, munies de plateaux imitant des rocailles; de lourdes feuilles de bronze à peine détachées accompagnaient les rinceaux, et l'aspect général dénotait une recherche évidente de la variété.

Les artistes supportaient avec fatigue la raideur majestueuse de la décoration

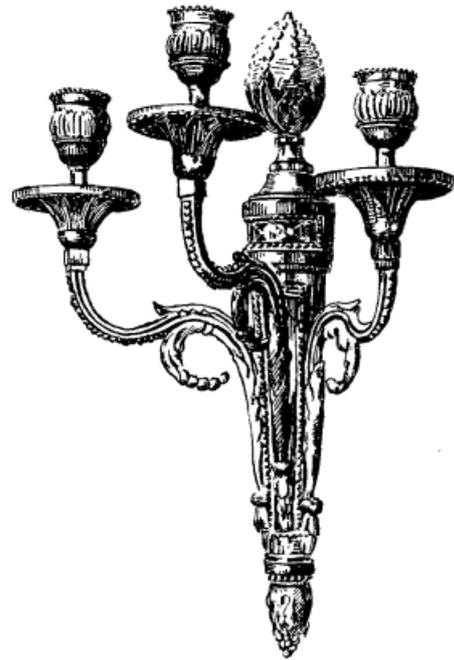
du grand règne, ils s'appliquaient alors à rechercher avant tout l'élégance souvent un peu mièvre : cette préoccupation, poussée à l'excès, surtout chez nos voisins de l'autre côté du Rhin, a donné naissance à cet art qu'on a qualifié de rococo et qui est la déformation des belles conceptions de nos dessinateurs français de la première moitié du dix-huitième siècle.

Sous Louis XVI, les bras de lumière, suivant en cela la mode un peu raide de l'époque, sont d'une forme moins tourmentée, on en revient au parallélisme dans la décoration. Les rinceaux sur lesquels sont montées les lumières s'écartent de



Applique à deux lumières.

(Collection de M. Hédé Haüy.) — Bronze doré,
dix huitième siècle.



Applique à trois lumières.

(Collection de M. Friedel.) — Bronze doré,
dix-huitième siècle.

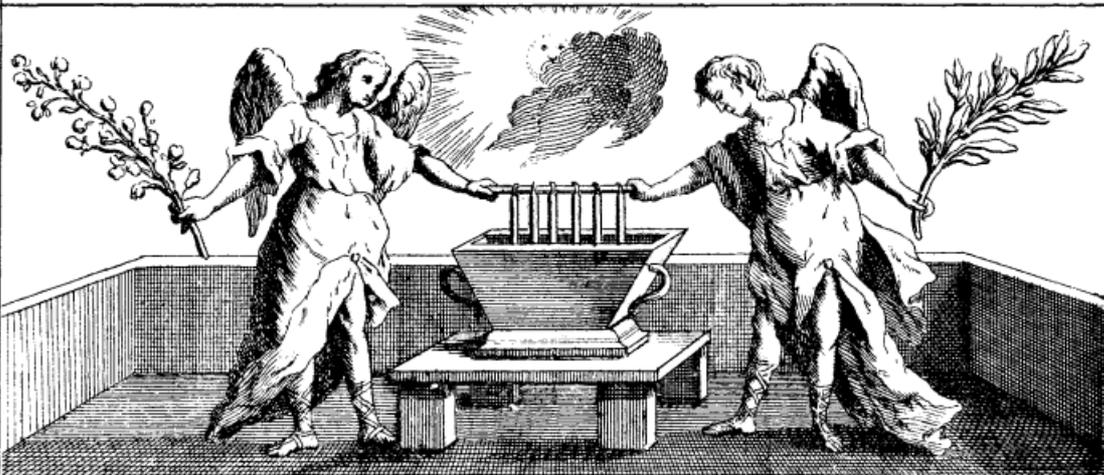
la tige centrale d'une manière plus symétrique; ils sont toujours formés d'une volute de bronze garnie d'un feuillage au-dessus et à la naissance du rinceau, tandis qu'un autre feuillage, un peu plus allongé, s'étend jusque sur la bobèche et vient se terminer en une sorte de petite crose. Le corps même de l'applique, que nous désignerons sous le nom de fût, est souvent orné d'une guirlande de lauriers reposant sur des patères; cette guirlande, suivant le goût de l'artiste, a un développement plus ou moins considérable et vient quelquefois rejoindre le rinceau porte-lumière; le bas du fût est presque toujours cannelé et orné de ces petits motifs connus sous le nom d'asperges; enfin, pour terminer cet appareil, on a généralement placé une sorte de culot imitant soit la forme d'une pomme de pin, d'une grenade garnie de ses graines ou bien encore habillée d'un feuillage analogue aux feuilles d'acanthé.



STATUTS

*Arrests Sentences servant de Reglement a la Communauté
des Maitres Chandeliers et des Maitres Huilliers
de la Ville et Faubourg de Paris.*

Imprimé du temps et à la Diligence de
Pierre Hudde | *Jacques Dosseur fils.*
Marc Hautefeuille | *Pierre Isaac Hiard.*
Nicolas la Forest | *Gabriel Houry*
Etienne Francois Chebrié | *Leon Jean de l'Etoile*
pour lors tous Jurés et Gardes en Charge.
et conjointement avec
Louis Malo | *Nicolas le Jour.*
Denis Louis Chaussé | *Nicolas Bouché.*
Dernier Sorti de Charge en l'Annee 1759.



*Soleil quand ta Lumiere pure
Cesse d'eclairer nos côtes,
Notre Art, imitant la nature,
Fait naître mille Astres nouveaux*

Gravure extraite du RECUEIL DES STATUTS, ARRÊTS ET SENTENCES
DES MAITRES CHANDELIERS-HUILLIERS

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les appliques, sous Louis XVI, sont généralement surmontées d'un vase reposant sur un piédouche et terminé par une flamme; ce vase reçoit une décoration plus ou moins riche : souvent il est garni d'une draperie passant dans les anneaux ou d'une guirlande de lauriers fixée en son centre par une patère et venant ensuite se reposer sur les anses du vase garnies d'anneaux; une flamme symbolique est presque toujours placée à la partie supérieure de ces appliques. Nous avons exposé de bons spécimens de ces bronzes d'éclairage puisés dans les collections de MM. Friedel et Hédé-Haüy.

On a quelques exemples d'appliques à trois lumières, mais elles sont peu communes et la plupart servaient seulement à placer des bougies.

À l'époque où nous voyons apparaître les premiers chandeliers à huile, les industriels ont eu l'idée d'employer ces appareils pour y placer des lampes; nous lisons en effet dans les affiches parisiennes la mention suivante :

1769. — *Le sieur Granchez, qui tient le magasin de bijouterie anglaise et française, quai Conti, au Petit-Dunkerque, vient d'enrichir le commerce de nouveaux bras de cheminée en cuivre à deux branches. Ces bras sont à lampes économiques, sans en avoir l'apparence, parce que le sieur Granchez a eu attention que les tubes imitent la bougie, et que les réservoirs qui contiennent l'huile présentent des formes agréables, et qui puissent servir d'ornement.*

Ces lampes sont d'ailleurs un objet d'économie, même en y brûlant l'huile la moins fine, et n'assujettissent point à pomper et à moucher. Elles ne peuvent donc manquer d'obtenir la préférence sur toutes celles de ce genre qui ont paru jusqu'à présent.

Les pièces de rapport de ces lampes sont soudées en argent pour plus grande solidité : la paire bien ciselée et dorée d'or moulu, y compris les pinces et le goupillon, se vend 168 l.; les mêmes en couleur ou vernis d'Angleterre, 96 l.

AVIS. — *Le sieur Grégoire, marchand ferblantier-lampiste, enclos Saint-Jean-de-Latran, à l'enseigne du « Soleil-Levant », tient fabrique et magasin de lampes économiques à cheminée de verre et à courant d'air.*

On trouvera aussi chez le sieur Grégoire des bras de cheminée dorés, sur lesquels on peut adapter des lampes à bec. Il vend aussi l'huile la plus favorable pour l'usage de ces lampes.

LUSTRES. — Sous le règne de Louis XV, et sous le règne de Louis XVI, les lustres se rencontrent fréquemment dans le mobilier civil; ils sont alors traités avec grand luxe. Jaubert, dans son « *Dictionnaire des Arts et Métiers* », donne une définition bien typique de ce genre; il les qualifie de « *chandelier à plusieurs branches qu'on suspend au plancher ou aux voûtes des salles pour les éclairer, lorsqu'il y a quelque notable assemblée ou quelque cérémonie particulière* ».

Cependant on peut dire d'une manière à peu près certaine que dans la seconde moitié du dix-huitième siècle la plupart des lustres étaient ornés de cristaux, et l'abbé Jaubert, que nous citons tout à l'heure, en donne une classification très rationnelle.

« On peut, dit-il, les considérer sous trois espèces : les lustres à tige découverte, les lustres à console et les lustres à lacet. Les premiers sont nommés ainsi, de ce que leurs tiges ou branches de chandeliers sont à découvert et n'ont point d'orne-



Lustre garni de cristaux de roche.

(Collection de M. Henry D'Allemagne.) — Bronze doré, commencement du dix-huitième siècle.

ment par-dessus; les lustres à console sont ceux dont les tiges sont faites en forme de console; les lustres à lacet prennent leur dénomination des entrelacs de petits grains de verre dont ils sont presque tous couverts.

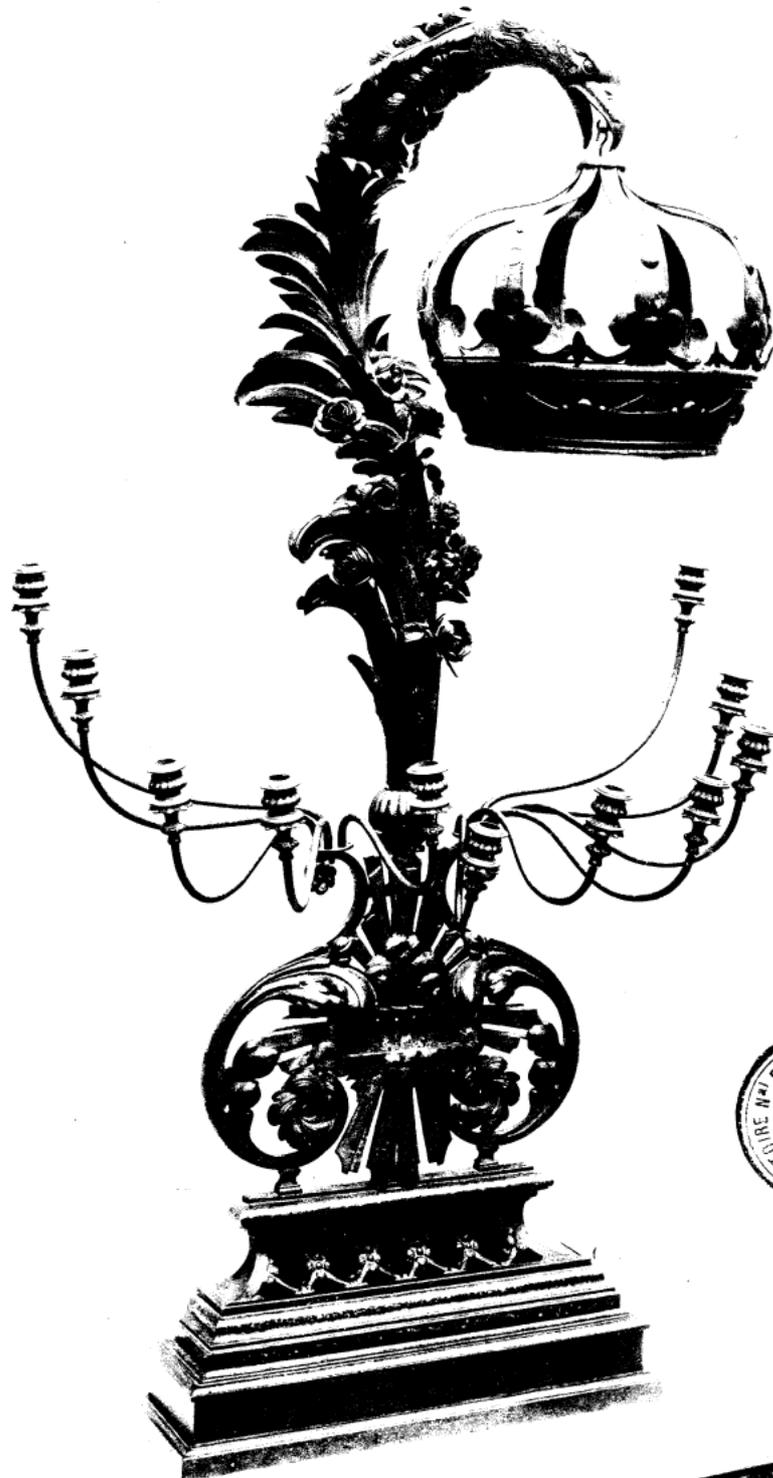
» Le corps des lustres, c'est-à-dire tout ce qui est en métal, est fabriqué par les fondeurs en bronze, qui le font sur les modèles que les lustriers leur fournissent. La manière de les décorer n'est assujettie à aucune règle; le caprice de l'ouvrier et surtout son bon goût décident de la façon dont il doit disposer les ornements, qui consistent en pièces plates, en pendeloques ou pierres tail-

lées en poire et en grains à peu près semblables aux gros grains de verre qu'on met dans quelques chapelets. Toutes ces pièces, qui sont de ce qu'on nomme cristal de roche, ou de verre de Bohême, sont percées par un ou deux petits trous afin que l'ouvrier y passe un fil de fer, qui les attache les unes aux autres, et leur fasse prendre la figure qu'il juge à propos de leur donner; ces pièces s'achètent toutes faites et toutes polies, chez les marchands qui les tirent de diverses verreries; les lustriers n'ont que le mérite de l'arrangement. »

La plupart des lustres étaient en verroterie; toutefois, pour l'usage des palais et des riches financiers, on en a fabriqué qui étaient garnis de cristaux de roche, et le duc de Luynes, dans ses *Mémoires*, nous parle d'un chandelier suspendu de cristal qui était dans la chambre du roi, et qui était estimé non moins de cent mille livres.

On a aussi beaucoup fait de lustres décorés au vernis et garnis de fleurs de Vincennes; ils étaient ornés de berceaux dans le genre des légères constructions qu'on rencontrait dans les jardins de cette époque.

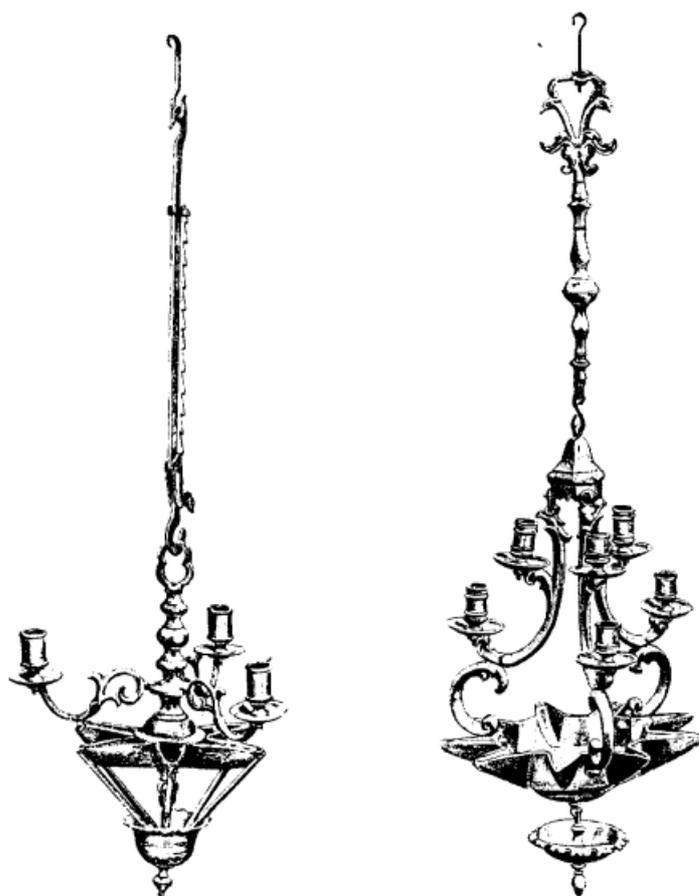
Ces lustres si compliqués étaient quelquefois en bronze, mais on les faisait



LUMINAIRE DU SAINT-SACREMENT
(COLLECTION DE M. LE SECQ DE TOURNELLES)

bien plus souvent en fer-blanc peint et verni ; ils étaient alors traités comme des accessoires de théâtre et sortaient des mains des mêmes ouvriers.

« Renault, rue de la Monnoie, ferblantier de l'Opéra, fait des lustres, casques, armures et tout ce qui concerne la ferblanterie : il vient d'exécuter de nouvelles cuisines économiques portatives, avec lesquelles on peut faire en même temps le potage, une entrée et le rôti, avec deux ou trois sols de charbon. »



Lampes juives de suspension.

(Collection de M. Dreyfus.) — Bronze, dix-huitième siècle.

Sous le règne de Louis XVI, l'amour du clinquant fut poussé à un si haut degré qu'on ne se contenta pas d'orner avec de faux diamants les chandeliers, les girandoles, les bras de lumière et les pendules, il fallut que les lustres répondissent au même genre de décoration.

Le Petit-Dunkerque, qui donnait alors le ton de la mode, vendait en 1777 (*Mercur de France*, novembre 1777, p. 195) « des lustres en strass montés sur cristal anglais, girandoles, bras de cheminées, flambeaux de table idem, faisant plus d'effet que le cristal de roche ».

Ces appareils avaient une très grande valeur, puisque nous voyons ce magasin

annoncer dans le même journal de « *très beaux lustres en strass à six branches à un prix variant de 900 à 1400 livres.* »

On peut faire rentrer dans cette même catégorie les lustres ornés d'acier poli, car les perles de ce métal, taillées à facettes, donnaient à la lumière des bougies des reflets presque aussi brillants que ceux du strass :

« *Lustre monté en bronze doré, dont tous les ornements, breloques et pendeloques, sont en acier du plus beau poli et faisant le plus bel effet. C'est le troisième et le plus parfait qu'il a fait établir à sa manufacture de Clignancourt.* »

CRÈCHE EN FORME DE LANTERNE. — Nous ne pouvons manquer de mentionner ici la magnifique lanterne en fer forgé qui appartient à M. Le Secq des Tournelles, et que tout le monde a admirée au centre de notre exposition.

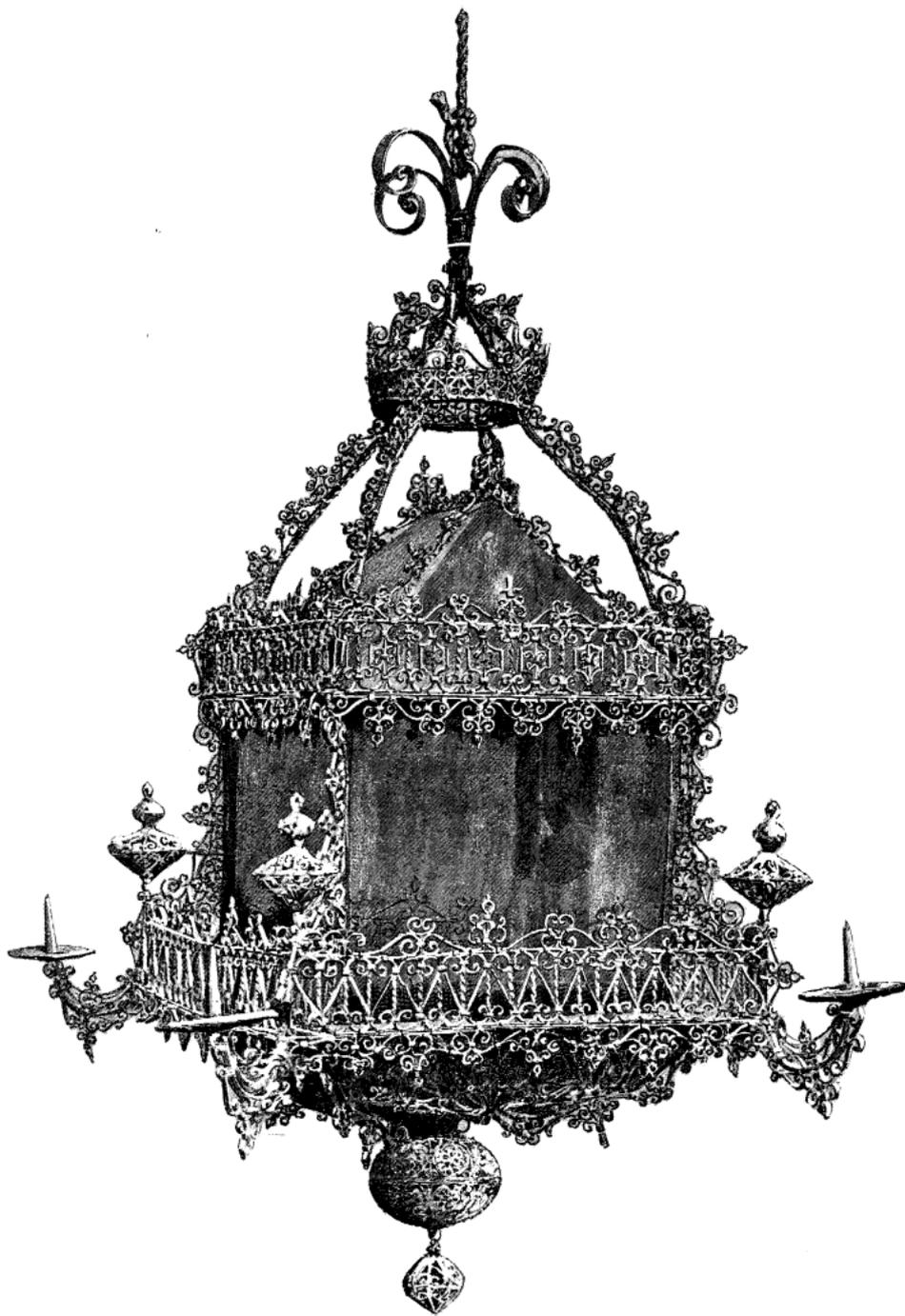
Cette lanterne, à l'intérieur de laquelle on avait, à l'origine, placé une crèche composée de sujets en plâtre, est entièrement fabriquée au moyen de petites bandettes de fer contournées, maintenues par des colliers serrés à chaud. Ce genre de travail, qui rappelle plutôt le goût italien, a été exécuté par un habile artisan pour une église du nord de la France. Elle se compose d'une vaste cage carrée, munie de verres et surmontée d'un toit à quatre pans, le long des arêtes duquel courent de petits festons du même travail que celui des côtés. Tout autour de la lanterne règne une galerie formant une sorte de balcon, dont chaque angle est surmonté de trois boules aplaties allant en décroissant, c'est de ces points que partent les bras de lumière qui vont porter les cierges destinés à brûler en l'honneur de la naissance du Christ. Le sol de cette galerie latérale est en tôle, et l'artiste y a découpé la curieuse inscription suivante, relatant les conditions dans lesquelles il a accompli ce remarquable travail.

Cette inscription est précieuse, car elle nous donne la date exacte de la fabrication de cette lanterne : « *Ladite crèche faite et donnée par Charles le jeune et Marie Briault, sa femme, tous deux de cette dite paroisse, pour laquelle on chantera tous les dimanches et fêtes le Te Deum, depuis Noël jusqu'à la Purification, tous les ans, tant que ladite crèche durera, 1734.* »

La partie inférieure de ce monument est composée d'un réseau de lamelles de fer contournées, d'un travail analogue à celui que nous venons de décrire, et elle est terminée par une grosse boule aplatie, à laquelle est suspendue une autre de plus petite dimension.

LANTERNES PORTATIVES. — Les lanternes portatives étaient très en usage au dix-huitième siècle, et la nécessité s'en faisait sentir pour pouvoir circuler dans les vastes corridors où une simple chandelle serait restée difficilement allumée.

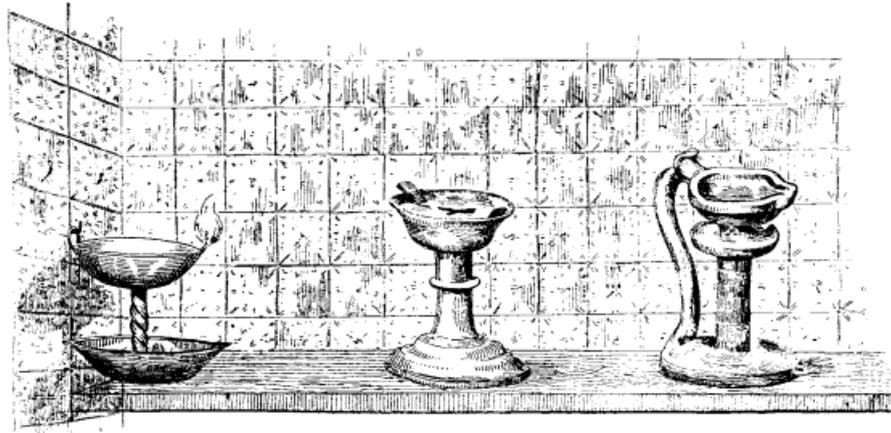
On se servait aussi de lanternes à main pour s'éclairer dans les rues ; en effet, quels qu'aient été les progrès de l'éclairage public, on était cependant loin d'être



Lanterne ayant servi de erèche,
(Collection de M. Le Secq des Tournelles.) — Fer forgé, dix-huitième siècle.

arrivé à la perfection, et tout le monde avait encore gardé ses lanternes de poche. C'était un présent qu'on se faisait entre amoureux, « en dépit de l'aveugle Amour ». L'Églé de l'épigrammatiste Guichard lui envoya ainsi une lanterne accompagnée des premiers vers qu'elle eût faits :

*« Amant chéri dont l'humeur me gouverne
Et dont l'amour m'est bien prouvé,
Il faut, en donnant sa lanterne,
Dire pourquoi : c'est que l'homme est trouvé. »*



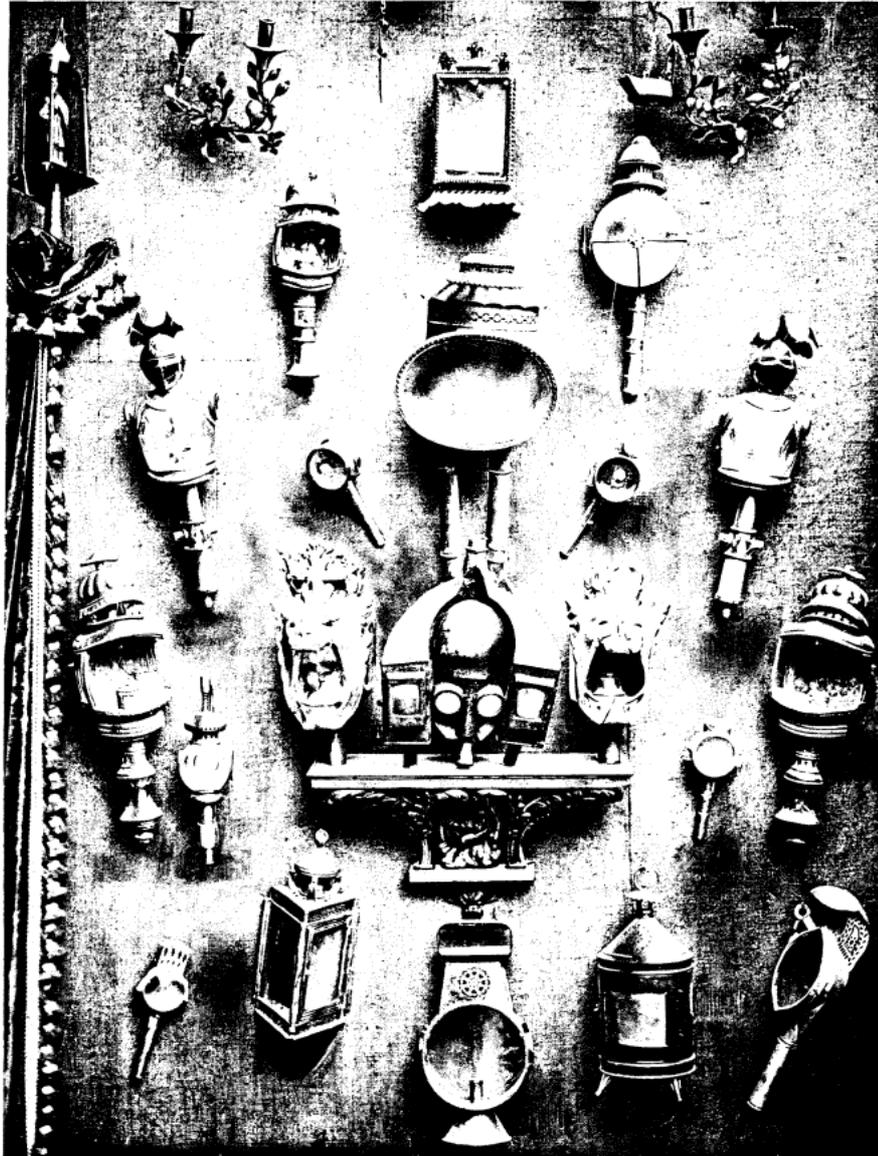
Lampes portatives.

(Collection de M. Radel.) — Cuivre et étain, dix-huitième siècle.

A quoi Guichard répondit :

*« Il n'est point d'obstacle à tes vœux,
Du premier pas tu cours dans la carrière,
Mais ton présent est-il si généreux ?
Tu donnes la lanterne et tu gardes la lumière. »*

LANTERNES DE VOITURES. — Nous devons, en finissant, dire un mot des lanternes de carrosse et de chaise de poste qui ont joué un rôle important dans les appareils du luminaire au dix-huitième siècle. Ces lanternes ont été de toutes les formes et de toutes les grandeurs, depuis l'imposant fanal à deux lumières, qui servait à éclairer la route des lourds carrosses trainés par deux ou trois paires de chevaux, jusqu'à la toute mignonne lanterne de chaise à porteur, où l'on brûlait une bougie de cire à peine grosse comme un rat de cave. Les lanternes de voitures étaient généralement munies, dans le fond, de glaces étamées, destinées à former réflecteur; souvent même, pour augmenter le jeu des lumières, elles étaient composées de losanges formés chacun de quatre petites glaces qui multipliaient les rayons à l'infini, et projetaient sur la route une vive lueur, malheureu-

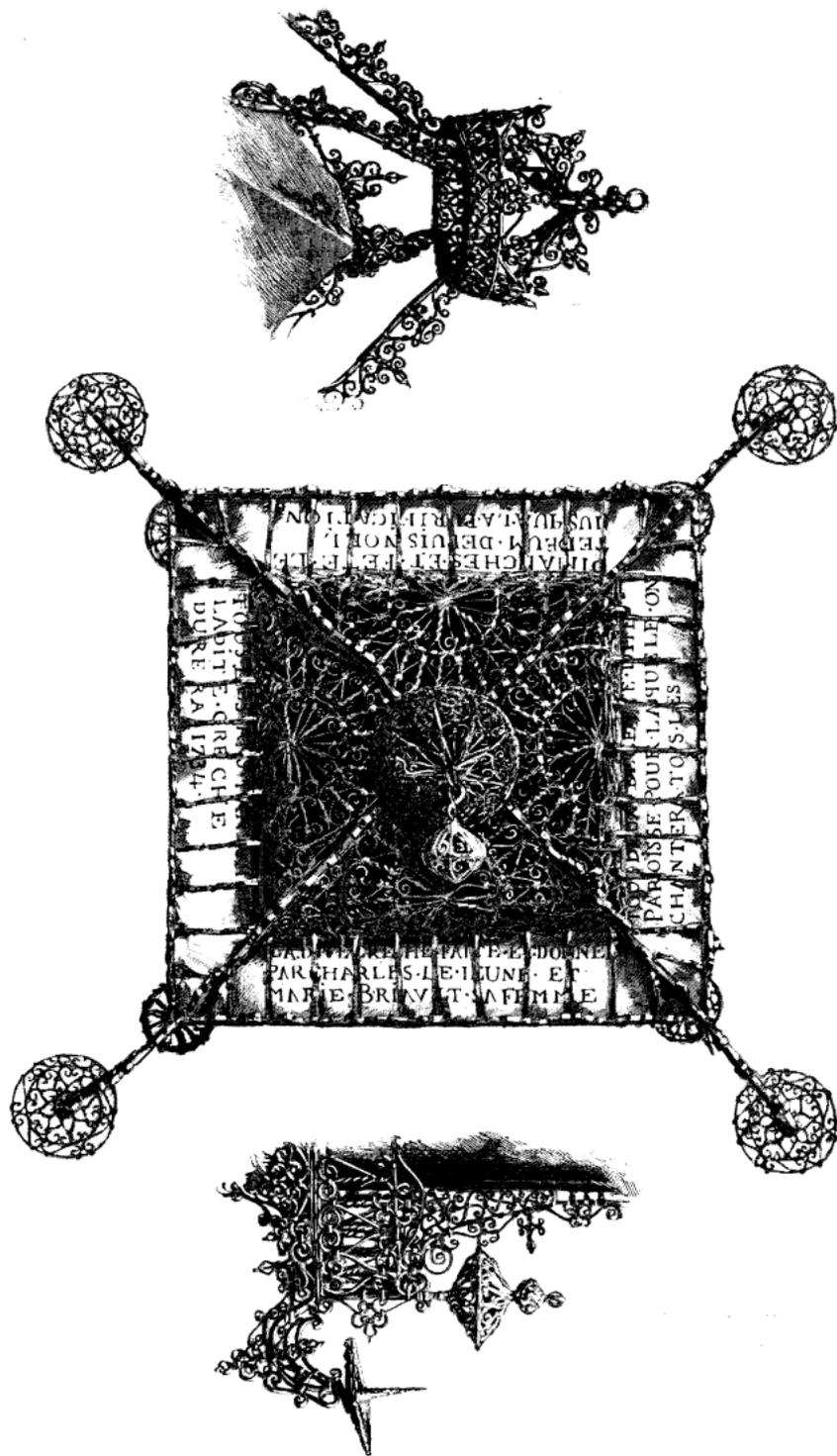


LANTERNES DE VOITURES.

XVIII^{me} & XIX^{me} SIÈCLES.



Droits réservés au Cnam et à ses partenaires



Détails de la lanterne ayant servi de crèche.
(Collection de M. Le Secq des Tonnelles.) — Fer forgé, dix-huitième siècle.

sement souvent insuffisante pour éviter les nombreuses aventures, dont les mémoires du siècle dernier nous ont conservé le souvenir.

Ces lanternes de voitures étaient coiffées de fumivores en tôle ondulée, quelquefois à plusieurs étages, et cette ingénieuse disposition favorisait le renouvellement de l'air destiné à entretenir la combustion.

ÉCLAIRAGE DES SALLES DE SPECTACLE. — Nous ne pouvons, si rapide que soit cet exposé de l'histoire de l'éclairage, omettre de donner un aperçu sur la manière dont étaient éclairées les salles de spectacle à la fin du siècle dernier.

Par un document de l'an 1766, tiré des archives de la Bastille, nous apprenons que c'était l'illustre physicien Rabiqueau qui avait l'entreprise de l'éclairage de l'Opéra et il adresse au lieutenant de police une supplique pour demander l'élargissement de son fils, mis en prison comme étant un client trop assidu des maisons de jeu. Pour obtenir cette faveur, notre savant déclare que son jeune homme lui est indispensable pour le service des lampes de l'Opéra, « *personne, dit-il, ne pouvant rester au caveau, où nous sommes obligés de travailler avec du charbon, sans place, sans air.....* ».

D'autre part, nous apprenons que, le 29 novembre 1781, M. Lavoisier donna lecture à l'Académie des sciences, d'un mémoire sur la meilleure manière d'éclairer une salle de spectacle au moyen de réverbères.

Quelques jours plus tard, MM. Peyre et de Wailly montrèrent en quoi consistait un projet qui se rapprochait beaucoup des procédés de M. Lavoisier. L'expérience que firent ces derniers consistait à procurer la clarté par une ouverture pratiquée au centre de la voûte. Ils dérobaient ainsi à l'œil du spectateur les masses de lumières et les réunissaient dans un foyer commun, de façon à éclairer à la fois la salle et la scène.

Un grand avantage de la nouvelle méthode, disent-ils, est de remédier au reproche qu'on fait depuis longtemps à nos spectacles, d'en présenter les objets d'une manière contraire à la nature, en les éclairant de bas en haut, lorsqu'ils devraient l'être, dans l'ordre physique, de haut en bas.

Ces diverses tentatives n'eurent pas grand succès, car nous voyons que le 29 avril 1784 la Comédie-Française fut éclairée au moyen de lampes à huile.

Bachaumont, dans ses *Mémoires* (t. XXV, p. 260), raconte l'installation de ce nouveau genre d'éclairage :

« Depuis l'ouverture de la nouvelle salle de la Comédie-Française, dit-il, on avait fait différents essais pour la bien éclairer, qui n'avaient pas réussi. On a recours à une invention de MM. Lange et Quinquet. Cette lumière, d'un genre plus parfait, quoiqu'elle laisse encore bien des choses à désirer, a été jugée ce qu'on avait tenté de mieux. Elle est vive, douce, nette, sans la moindre fumée et peu dispendieuse. »

Il est inutile d'insister pour faire observer ce qu'il y a de faux dans cette assertion. Quinquet, plagiaire fort avisé, se doutait bien que, dans le monde, on ne le croyait pas capable d'avoir fait jaillir tout d'une pièce, de son cerveau d'apothicaire, la lumineuse invention; il craignait surtout qu'on ne découvrit le vrai créateur. Pour dérouter les recherches, il fit dire que l'idée lui venait de Lavoisier, alors maître de la science : il se faisait ainsi une nouvelle réclame. Au début, quand les quinquets furent employés à la Comédie-Française, à la première représentation du *Mariage de Figaro*, c'est le bruit qui courait. M^{me} d'Oberkirch s'en est fait l'écho dans ses Mémoires (t. II, p. 47).

« On assure, dit-elle, que M. Quinquet doit le secret de cette découverte à M. de Lavoisier, fermier général et grand chimiste. Il en a fait cadeau à son protégé pour l'enrichir, et, en effet, ce dernier est maintenant tout à fait à son aise. »

Bourgeois de Châteaublanc avait eu à peu près la même idée que Lavoisier; il avait proposé à Louis XVI de remplacer le lustre et la rampe par un immense réverbère (C. Blaze, *Histoire de l'Académie impériale de musique*, t. I, p. 376).

Le lustre placé au centre de la salle présentait de bien graves inconvénients, et l'on conçoit que les savants de l'époque aient tenté par tous les moyens possibles de s'affranchir de cette sujétion.

A la fin du dix-huitième siècle, il y avait au Théâtre-Français un lustre garni de plus de soixante lampes d'Argand: la salle était magnifiquement éclairée, mais l'on s'aperçut qu'il décollait quelques gouttes d'huile sur les spectateurs et l'on dut supprimer cet appareil.

Éclairage public.

L'éclairage public a fait, au dix-huitième siècle, des progrès très considérables; mais, avant d'étudier les différentes phases de son histoire, signalons à titre de curiosité un projet bizarre dû à un certain M. Fabre, qui, en 1703, proposa à l'Académie des sciences une lampe unique destinée à éclairer une ville entière pendant la nuit. Son idée, quoique d'une réalisation à peu près impossible, était cependant assez ingénieuse : il proposait de fournir la clarté nécessaire à cet effet, au moyen d'une lampe, composée de quatre grands bassins paraboliques, placés à l'extrémité d'une tour située à l'endroit le plus éminent de la dite ville; chaque partie de la lampe avait un conduit spécial pour le dégagement de la fumée et l'échappement des produits de la combustion.

Un des hommes qui contribuèrent le plus à l'amélioration de l'éclairage public fut d'Argenson : en partant, il emporta l'admiration un peu surfaite, il est vrai, de tout le monde, et, pour comble, les louanges rimées que Voltaire fit couronner à l'Académie, sous le titre de « *Police sous Louis XIV, poème* ». Nous n'en citerons que ces quatre vers réclamés par notre sujet :

*« L'astre du jour à peine a fini sa carrière
De cent mille fanaux l'éclatante lumière
Dans ce grand labyrinthe avec ordre me suit
Et forme un jour de fête au milieu de la nuit. »*

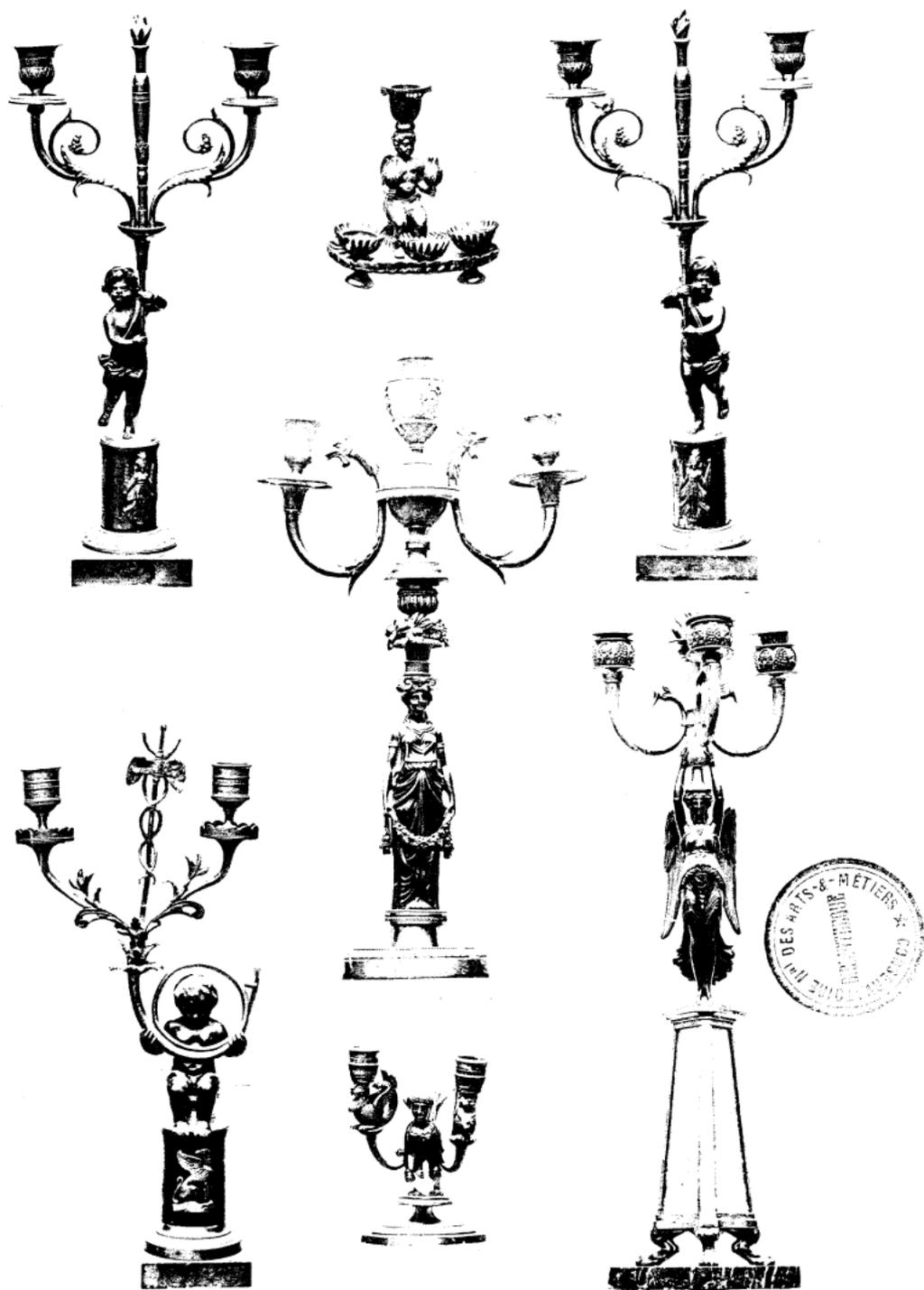
En 1719 il fallait renouveler presque toutes les lanternes ; car l'ouragan qui s'abattit sur Paris dans la nuit du 16 au 17 janvier de cette année fut tellement violent que presque toutes les lanternes furent brisées.

Les branches de fer qui les soutenaient sur le Pont-Neuf, dit Buvat, en furent courbées et même rompues, quoiqu'elles eussent trois pouces en carré de grosseur.

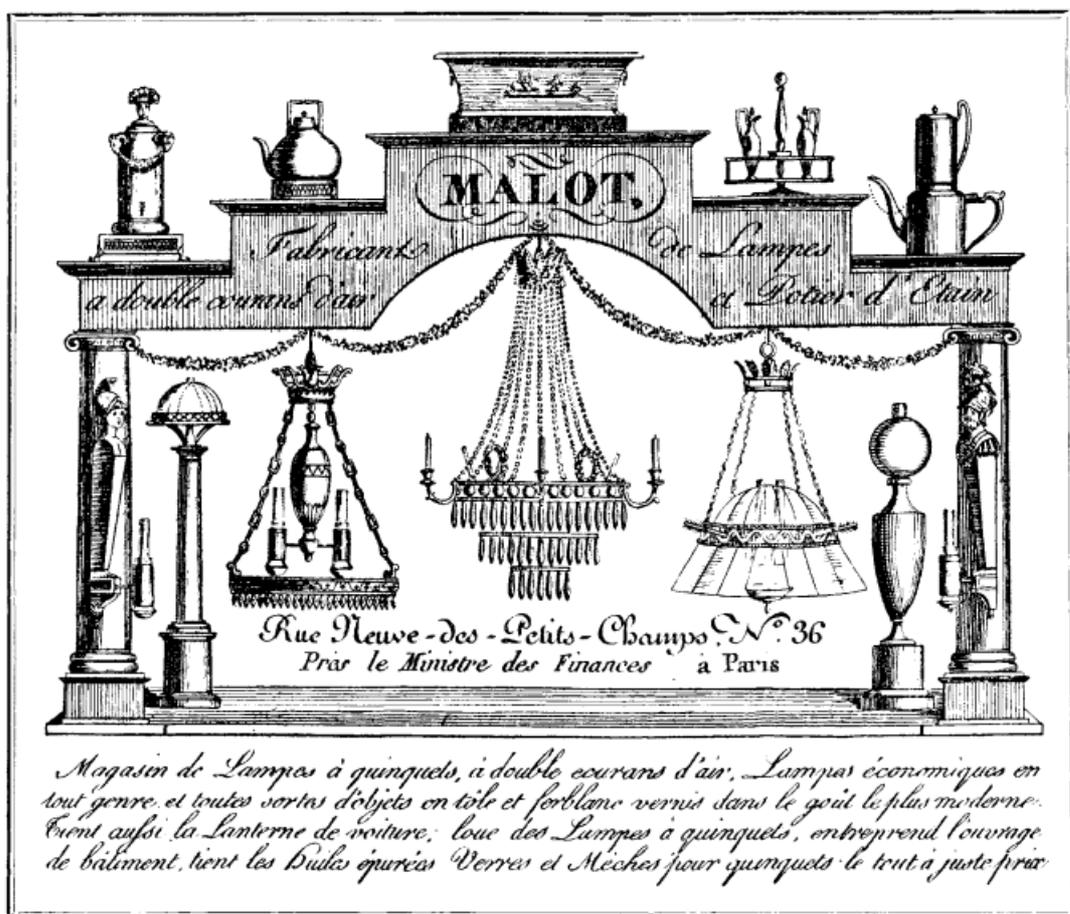
Ce travail dut être bien considérable, car nous savons que, dès l'année 1721, Paris était éclairé par 5772 lanternes.

LANTERNES A RÉVERBÈRES. — En 1744, nous voyons apparaître pour la première fois une invention qui était destinée à avoir un grand avenir ; cette année-là, M. Bourgeois de Châteaublanc présenta à l'Académie des sciences des lanternes à réverbères qui avaient la propriété de ne point jeter d'ombre au-dessous d'elles, et de donner plus de lumière que celles dont on se servait alors pour éclairer les rues, les cours et les escaliers. L'Académie crut qu'elles pourraient être utiles au public, si les frais n'en balançaient pas l'avantage.

Nous n'insisterons pas sur les différents essais qui furent tentés pour arriver à un éclairage donnant au public entière satisfaction ; disons cependant que le plus grand progrès qui a été fait dans cet ordre d'idées consista non seulement dans la substitution des réverbères aux lanternes, mais encore dans l'emploi de lampes à huile, à la place des fumeuses chandelles.



CANDÉLABRES DE LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE
 (COLLECTIONS DE MM. D'ALLEMAGNE ET ENLART)



Dix-neuvième siècle

En sortant de la période révolutionnaire, la France sembla entrer dans une ère nouvelle; le style Empire qui avait, il faut le reconnaître, pris naissance bien avant la mort de Louis XVI, a été caractérisé par une certaine raideur, une préoccupation un peu trop évidente de copier l'antiquité romaine; mais on ne peut nier qu'il se la soit appropriée d'une manière parfaite et que son allure un peu guindée ne se maintienne à l'unisson avec l'esprit de l'époque.

Le style Empire a eu ses détracteurs, et, depuis quelques années, il semble que sa réhabilitation soit arrivée à son apogée. Il faut du reste avouer que la mauvaise idée que nous nous en étions formée provient, le plus souvent, de la fâcheuse interprétation qui en a été faite au cours du siècle dernier.

Sous la Restauration, où les modèles ont été abâtardis, la technique change et nous assistons à la transformation dont nous voyons aujourd'hui le résultat: la part de l'ouvrier diminue et est insensiblement remplacée par le travail mécanique;

il existe des modèles classiques dont les fabricants ne s'écartent presque jamais et le côté artistique et personnel tend de plus en plus à disparaître.

CISELURE A LA MOLETTE. — Dès le commencement de ce siècle, on a cherché avant tout la production à bon marché; les ouvriers habiles étaient rares, et, comme le luxe n'était plus l'apanage d'un petit nombre, chacun aspirait à posséder un intérieur confortable: ainsi la fabrication mécanique s'imposait en quelque sorte.



Chandelier ciselé à la molette.

(Collection de M. de Folleville.) — Bronze doré, Empire.

Quand les chandeliers sortaient des mains des fondeurs, on n'était plus obligé de les confier à des ouvriers spéciaux pour les ébarber et les ciseler; au moyen du tour, ce travail était économisé et l'on était même arrivé, à l'aide de la molette, à couvrir ces appareils d'une ornementation qui, dans certains cas, est à peu près admissible.

En 1813, M. Petit-Pierre présenta à la Société d'encouragement une paire de flambeaux en cuivre doré, où tous les ornements étaient faits à la molette, ciselée en ligne droite et une autre paire ciselée en spirale.

CHANDELIERS FORMÉS D'UNE STATUETTE. — Sous l'Empire, par une réminiscence de l'antiquité, on a souvent remplacé le fût des chandeliers par une statuette à l'allure rigide, sur laquelle étaient fixées les bobèches contenant les bougies; c'est ainsi que nous avons vu des figures de vestales portant sur la tête un coussin sur lequel était montée une sorte de tulipe où venait s'implanter la bougie; d'autres fois c'est une colonne à six ou huit pans surmontée d'un buste d'empereur romain, tandis qu'au bas de la gaine de petits pieds humains viennent reposer sur une base hexagonale.

CANDÉLABRES A SIX OU HUIT LUMIÈRES. — Mais les chandeliers à une seule lumière répondaient mal au besoin de décoration que l'on recherchait alors. Jamais, avant Napoléon I^{er}, on n'avait fabriqué en aussi grand nombre les candélabres à six ou huit lumières, dont on trouve encore des spécimens aujourd'hui dans la plupart des anciennes familles.

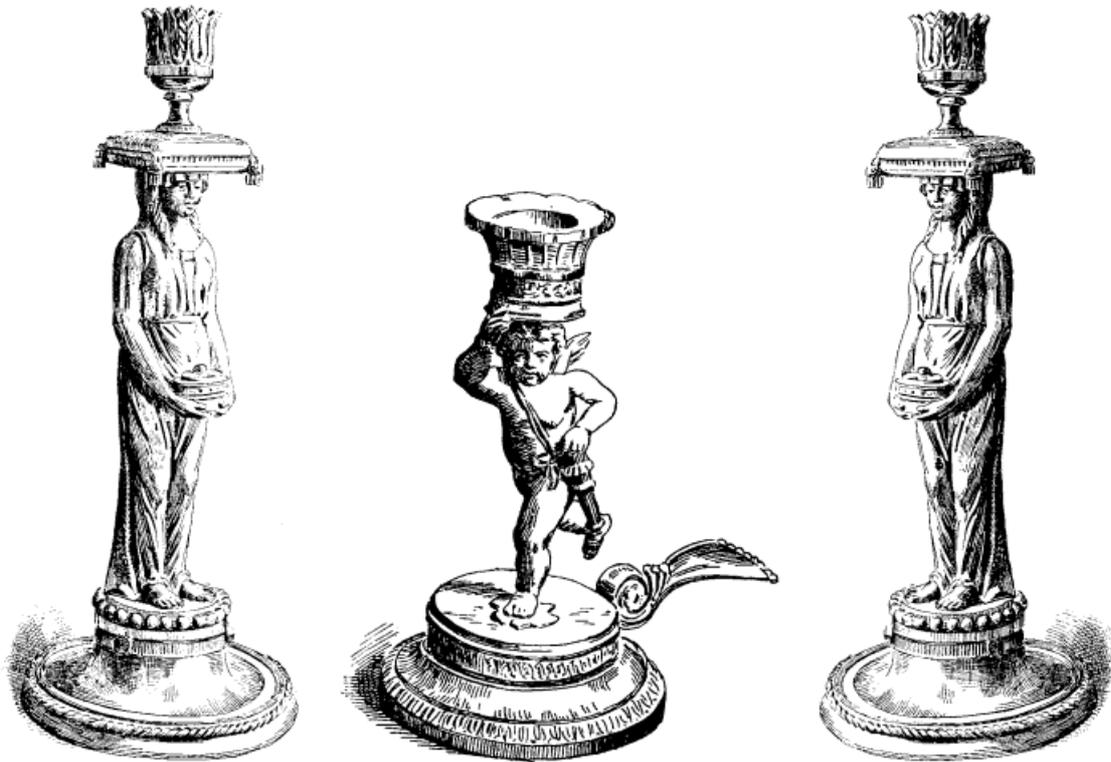
Ces grands porte-lumières sont presque toujours faits sur une même donnée: ils consistent en une statuette ailée reposant sur une base carrée et tenant dans ses mains, élevées au-dessus de sa tête, un bouquet de lumières composé de lourds rinceaux.



CANDÉLABRES & CASSOLETTES DE L'EMPIRE

(COLLECTIONS DE M^{lle} ENLART ET DE M. DE CHATAUX)

Les éléments constitutifs des candélabres ont été variés à l'infini ; souvent, en effet, la statuette ailée repose sur une boule et elle tient dans la main une couronne de laurier sur laquelle viennent se monter les branches ; d'autres fois, la statuette est une déesse du feu portant une torche enflammée, tandis que sur sa tête repose une sorte de vase, après lequel sont fixés les rinceaux terminés par des bees d'aigles. La base de ces grands candélabres est ornée à la partie supérieure de moulures de cuivre doré, tandis qu'une plinthe, plus ou moins ornée de feuilles



Chandeliers formés de statuettes.
(Mobilier national.) — Bronze doré, Empire.

d'acanthé, garnit la partie inférieure ; chacun des côtés de cette dernière est décoré de petits attributs représentant soit des bas-reliefs inspirés de l'antiquité, soit une guirlande de feuillages soutenue par un ruban. Dans la plupart de ces candélabres, les parties unies ainsi que la statuette sont en bronze vert, tandis que les moulures, les bas-reliefs et les branches sont en bronze doré d'or moulu.

Nous avons présenté plusieurs paires de flambeaux, se rapportant à ce type, mais celui que nous pouvons signaler comme un des plus beaux modèles nous a été confié par M. Huguet de Châteaux ; nous avons ainsi une excellente idée de ce que pouvait fournir l'industrie parisienne du bronze d'éclairage au commencement de ce siècle.

Les règles que nous venons de donner n'ont pas été suivies d'une manière

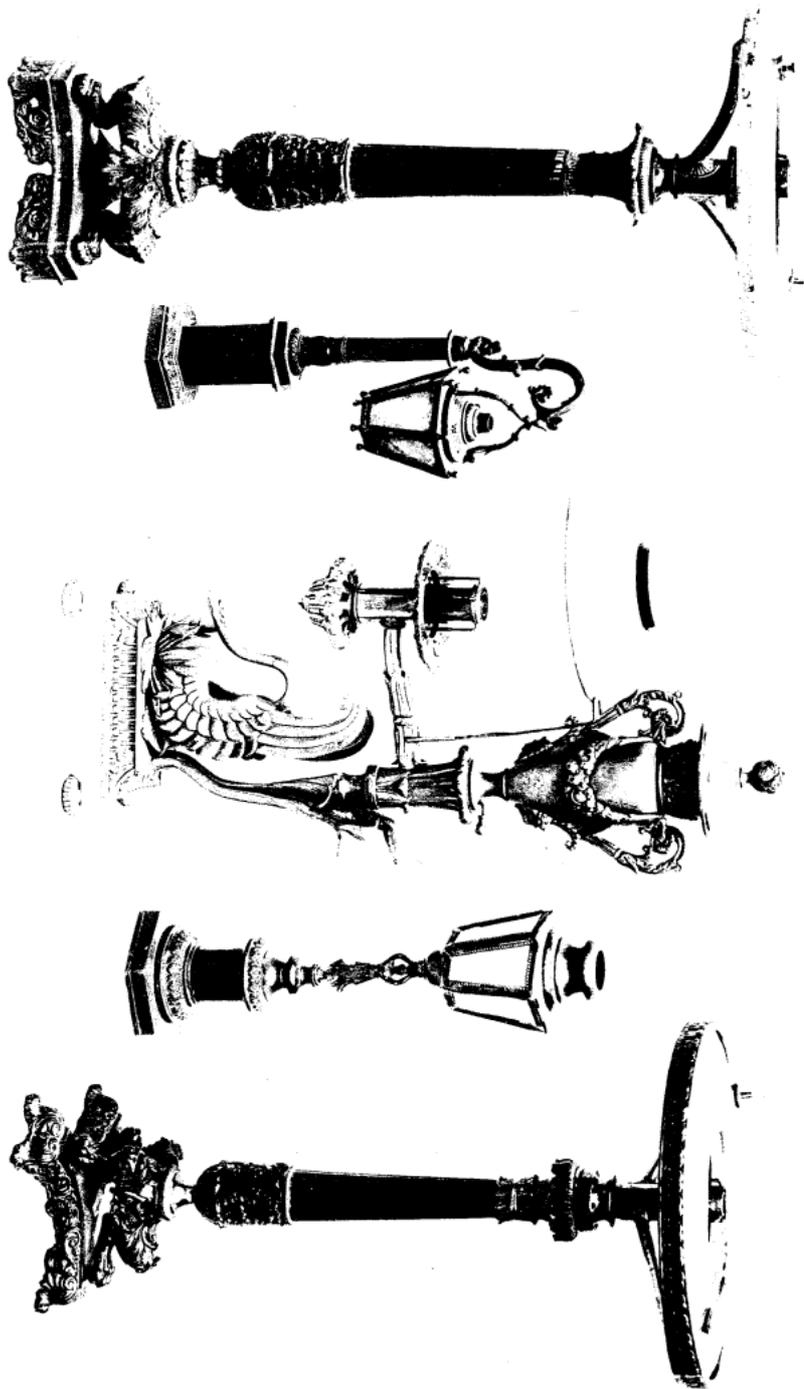
tout à fait absolue, et quelques hommes de goût ont su faire fabriquer pour eux, des modèles qui n'ont pas été répandus dans le commerce : nous faisons allusion à ces curieux candélabres qui nous ont été confiés par M. Camille Enlart, et qui sont sensiblement plus légers et plus élégants que la plupart des porte-lumières de cette époque. Ils se composent, en effet, d'une base triangulaire très élevée,



Candélabres à personnages.

(Collections diverses.) — Bronze doré, Empire.

reposant sur des griffes de lion; chacun des côtés de cette base est orné d'un petit panneau en verre églomisé, c'est-à-dire formé de délicats dessins enlevés à la pointe sèche sur un fond en or mat; un transparent noir, placé derrière, servait à faire valoir la délicatesse de ses élégantes arabesques. Le corps de ces candélabres est composé de délicieuses figures de Victoire ailée reposant sur l'extrême pointe de ses pieds, ce qui donne à l'objet tout entier une allure d'une élégance et d'une finesse remarquables. Les branches, en forme de cor de chasse, sont ter-

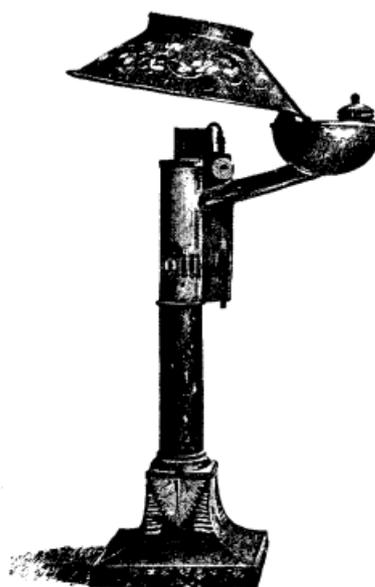


VEILLEUSES, QUINQUET & LAMPES A COURONNE, LOUIS-PHILIPPE
(COLLECTIONS DE MM. D'ALLEMAGNE, FORGERON ET DE LA FOURNIERE)

minées par des dauphins la gueule ouverte; les bobèches en bronze, ingénieusement ouvragées, présentent alternativement des rosaces composées de graines de grenades et de feuillages placés symétriquement; l'ensemble de chaque pièce est enfin couronné par une flamme qui complète heureusement cette gracieuse architecture.

LAMPES. — Pendant le premier tiers du dix-neuvième siècle, le puissant mouvement de recherche, qui avait pris naissance lors des travaux d'Argand, se manifeste d'une façon plus active encore après l'interruption forcée de la période révolutionnaire; cependant les personnes âgées n'avaient pas abdiqué les préjugés de leur jeunesse à l'égard des lampes, et c'est ainsi que M^{me} de Genlis était amenée à écrire dans son *Dictionnaire des étiquettes de la Cour* (t. I^{er}, p. 310) :

« Depuis que les lampes sont à la mode, ce sont les jeunes gens qui portent les lunettes, et l'on ne trouve plus de bons yeux que parmi les vieillards, qui ont conservé l'habitude de lire et d'écrire avec une bougie voilée d'un garde-vue. On convient que les lampes sont pernicieuses pour les yeux et que même leur odeur est dangereuse, surtout pour les nerfs, mais qu'importe ces bagatelles, tant que l'on trouvera qu'une lampe a plus d'élégance qu'un flambeau. »



Lampe à abat-jour munie d'un réservoir latéral.

(Collection de M. Henry D'Allemagne.) — Fer-blanc décoré au vernis, dix-neuvième siècle.

Les lampes peuvent se diviser en quatre classes bien distinctes :

- 1° Lampes à mèche plate;
- 2° Lampes à double courant d'air;
- 3° Lampes à mouvement d'horlogerie;
- 4° Lampes hydrostatiques.

Nous ne dirons rien de la lampe dont la mèche est pleine et formée de fils parallèles, elle servait seulement à l'éclairage des corridors et des endroits où l'on n'avait pas besoin d'une lumière bien éclatante.

Le type le plus communément employé est la lampe à pompe qui a la forme d'un chandelier muni de sa bobèche et d'un tube en métal imitant une chandelle. Cet appareil était autrefois en usage chez les pauvres gens et, de nos jours, on en rencontre encore des spécimens dans les départements méridionaux. C'est sur le même système qu'est basée la lampe à alcool servant dans les laboratoires et pour le service de la table.



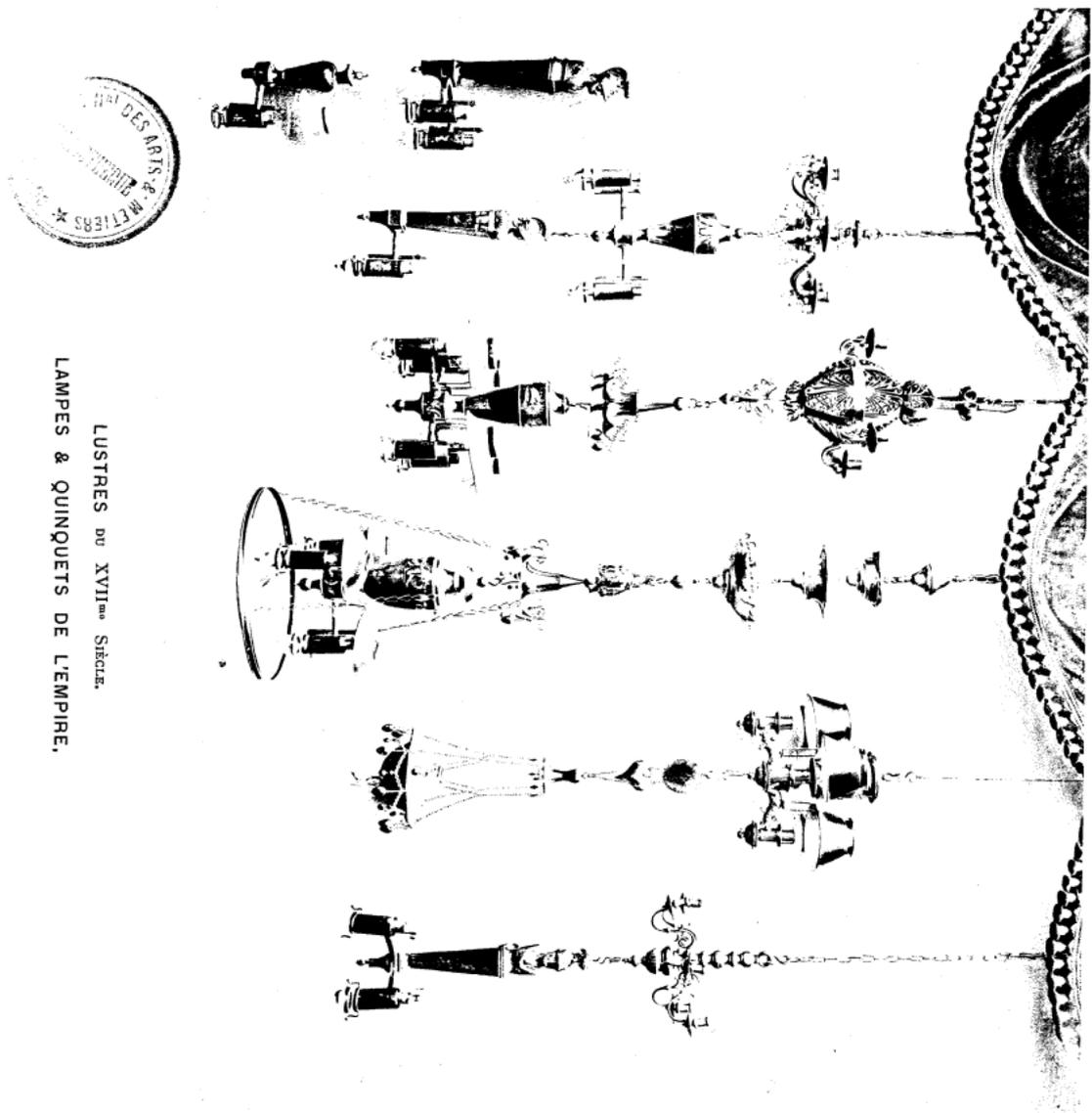
Lampes à double courant d'air.

LAMPES D'ARGAND. — En 1806, Argand revivait dans la personne de son frère aîné qui continua son œuvre ; il fit alors insérer dans le *Journal des Arts et Manufactures* un mémoire sur la théorie des lampes à courant d'air, où il propose de substituer à la cheminée de verre blanc, des verres bleus ayant l'avantage de donner une clarté plus douce et plus homogène : il prétend que, par ce moyen, on peut distinguer la nuit toutes les couleurs avec autant de facilité que pendant le jour. Enfin, le même inventeur obtint cette année-là un brevet de quinze ans pour les circulants d'une lanterne de voiture.

LAMPES A COURONNE DE CHOPIN. — Ce modèle a joui d'une très grande vogue et nous en avons exposé une série des plus complètes. Pour la description de cet appareil, nous laissons la parole à M. Chopin, ferblantier-lampiste, rue Saint-Denis, 257. Voici ce qu'il nous en dit :

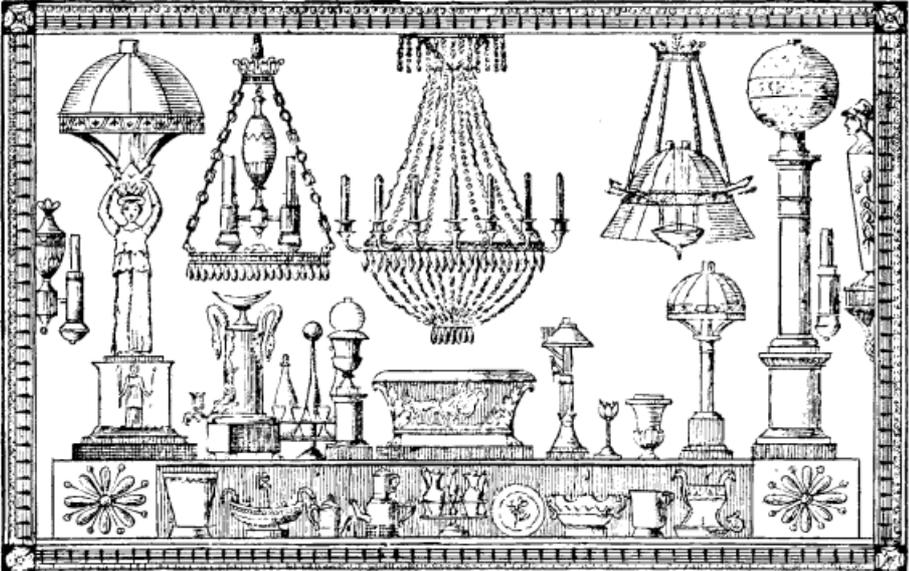
« Ces lampes ne projettent aucune ombre, le réservoir d'huile étant placé au-dessous d'un réflecteur parabolique, auquel on peut donner différents degrés d'inclinaison, suivant les objets qu'on veut éclairer.

» On peut adapter à ces lampes un ballon de gaze, et elles se distinguent par leur forme agréable, leur exécution soignée, le bon goût des ornements et la belle lumière qu'elles répandent. On en a fait une expérience très satisfaisante dans le local de la Société, lors de l'assemblée générale du 31 mars 1813 (voyez le 105^e Bulletin de cette Société).



LUSTRES DU XVIII^{me} SIÈCLE.
LAMPES & QUINQUETS DE L'EMPIRE.

A LA BELLE ETOILE
Rue du Roule, N^o 7, à gauche en descendant le Pont Neuf, à Paris.



MAISON QUILLET. MILAN J^e SUCCESSEUR
*Manufacture de Lustres, Bronzes, Lampes mécaniques
Vites Carcel, Lampes Sinombres et autres; Coles vernies;
Ferblanterie polie et brute*
Entreprise d'Appareils d'Eclairage par le Gaz
Location de Lustres et Lampes pour Bals & Soirées.

Lampes à mouvement d'horlogerie.

LAMPES CARCEL. — La première lampe à mouvement d'horlogerie fut construite en 1800 par Carcel et Carreau. Les inventeurs baptisèrent leur découverte du nom de *lynomena*, et c'est de cette façon qu'elle est désignée dans le recueil des brevets d'invention.

Voici ce que nous lisons à la date du 25 octobre 1800 :

« Ces lampes ont la forme extérieure des flambeaux et peuvent, comme ceux-ci, recevoir toutes sortes d'ornements. On a placé le mécanisme de ces lampes dans des vases de cristal pour en montrer le jeu; on en a déposé une de cette espèce au Conservatoire des Arts et Métiers; cette lampe est composée d'un bec de quinquet ordinaire, à double courant d'air, du réservoir de l'huile, qui est introduite par le goulot du vase, d'une pompe aspirante et foulante, pour faire monter l'huile au bec du quinquet par un petit conduit, et des rouages d'horlogerie qui font mouvoir la pompe. »

En 1817, le perfectionnement de cette lampe, dû à M. Gagneau, consistait à remplacer la pompe de Careel par deux diaphragmes de taffetas ciré, qui rendaient le frottement presque nul : cette amélioration permit de supprimer deux roues dans le mouvement d'horlogerie, ce qui diminuait le prix de revient. On avait également installé un réservoir d'air qui rendait constante et continue l'élévation de l'huile jusqu'à la mèche. L'appareil, ainsi réglé, pouvait marcher dix et même douze heures de suite, sans qu'on eût besoin d'y toucher.

LAMPES A MODÉRATEUR. — Un peu plus tard, on découvrit un nouveau système de lampes plus parfait que tout ce qui avait été trouvé auparavant et que même jusqu'à présent aucune invention nouvelle n'est venue détrôner.

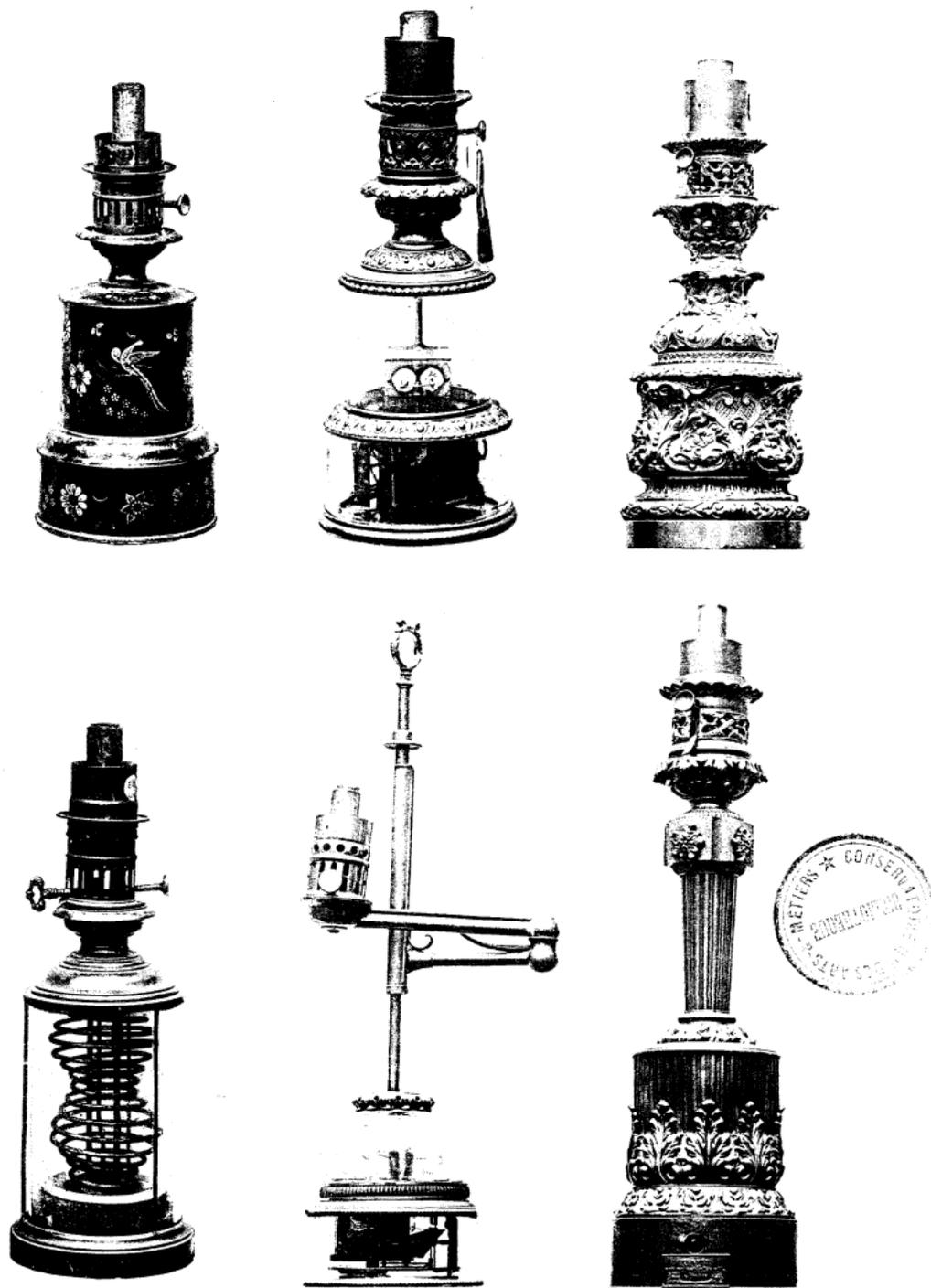
En effet, les lampes à modérateur furent inventées en 1837 par Franchot, et, quelque temps après, perfectionnées par Hadrot et Neubeurger; le système d'horlogerie des lampes Careel était supprimé et remplacé par un ressort à boudin, qui opérait une pression sur un piston servant à l'ascension de l'huile; le ressort à boudin était lui-même attaché à une crémaillère et pouvait ainsi être manœuvré au moyen de la clef. Ce système, à part quelques légères modifications qu'il a subies, est aujourd'hui encore universellement employé, et il ne semble pouvoir être remplacé que par l'emploi de ces huiles essentielles, connues sous le nom d'essence minérale et de pétrole.

Nous avons présenté quelques lampes de ce système, notamment un modèle provenant de la collection de M. Lambertrie où le mécanisme était rendu parfaitement compréhensible, parce qu'on y avait remplacé, par des cylindres en glace, le corps de la lampe, qui se fait le plus souvent en cuivre ou en porcelaine.

Lampes hydrostatiques.

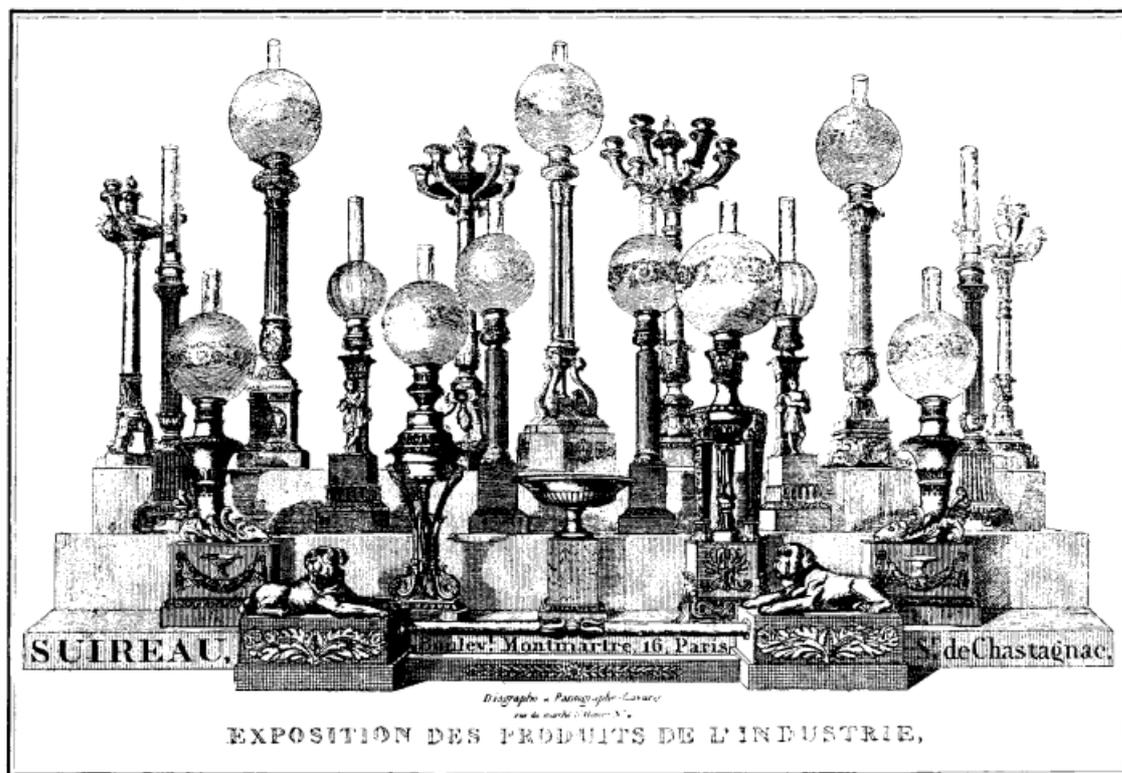
Les lampes hydrostatiques, dues à M. Girard, étaient basées sur le système de la pesanteur de l'eau, qui, en raison de sa densité, faisait monter l'huile jusqu'à la mèche; ce principe a été quelquefois employé pour l'alimentation des lampes statiques, notamment par le chevalier d'Edelkrantz, de Stockholm (1).

(1) « Description d'une lampe statique nouvelle pour élever l'huile à une hauteur arbitraire et constante par M. d'Edelkrantz de Stockholm, membre de plusieurs académies et sociétés littéraires (an XI). » (*Bulletin de la Société d'encouragement*, page 65.)



LAMPES CARCEL & LAMPES MODÉRATEUR

(COLLECTIONS DE MM. DUPUIS, DE CHATAUX ET LAMBERTRIE)



Lustres à cristaux.

Pendant le premier tiers du dix-neuvième siècle, presque tous les lustres ont été faits sur un même modèle : ils sont en bronze doré et ornés de cristaux. Dans ces objets, la monture ne semble être qu'un accessoire, on la dissimule sous des cordons de verroterie qui pouvaient peut-être trouver leur excuse au milieu d'un mobilier du style Empire; mais quand aujourd'hui nous retrouvons des objets de ce genre, isolés, ils nous paraissent d'un goût un peu suranné. Il faut cependant bien se garder de trop en médire, car, si peu plaisants que soient ces modèles, nous n'avons jusqu'à présent pas trouvé grand'chose pour les remplacer. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer les lustres des théâtres ou des grandes salles de réunion, et l'on voit que le seul mérite de nos fabricants de bronze actuels est d'avoir adapté aux exigences de l'éclairage moderne, ces appareils que, depuis une vingtaine d'années, on traitait avec le plus grand mépris.

On a fait, en outre, des lustres tout en bronze doré, d'un travail très fini, et nous avons exposé un modèle, dû à l'obligeance de M. Jules Salomon, dans lequel les bras de lumière sont formés de cariatides d'enfants tenant de chaque main une bobèche.

Appliques.

Les lumières appliquées contre le mur ont joui également, pendant le dix-neuvième siècle, d'une très grande faveur; tantôt ces appliques sont formées d'une gueule de lion, d'où s'échappent les rinceaux porte-lumière, comme dans le modèle qui nous a été prêté par M. Filsjean; tantôt elles consistent en une longue flèche terminée par une palmette dans le goût antique et décorée en son milieu par une tête rayonnante, les bras, en forme de cor de chasse, viennent se fixer sous un masque de lion servant à les maintenir, comme le montre l'exemple que nous devons à M. Fabius : il existe de nombreux spécimens de ce genre à Fontainebleau et dans les dépôts du mobilier national.



Lampe d'applique.

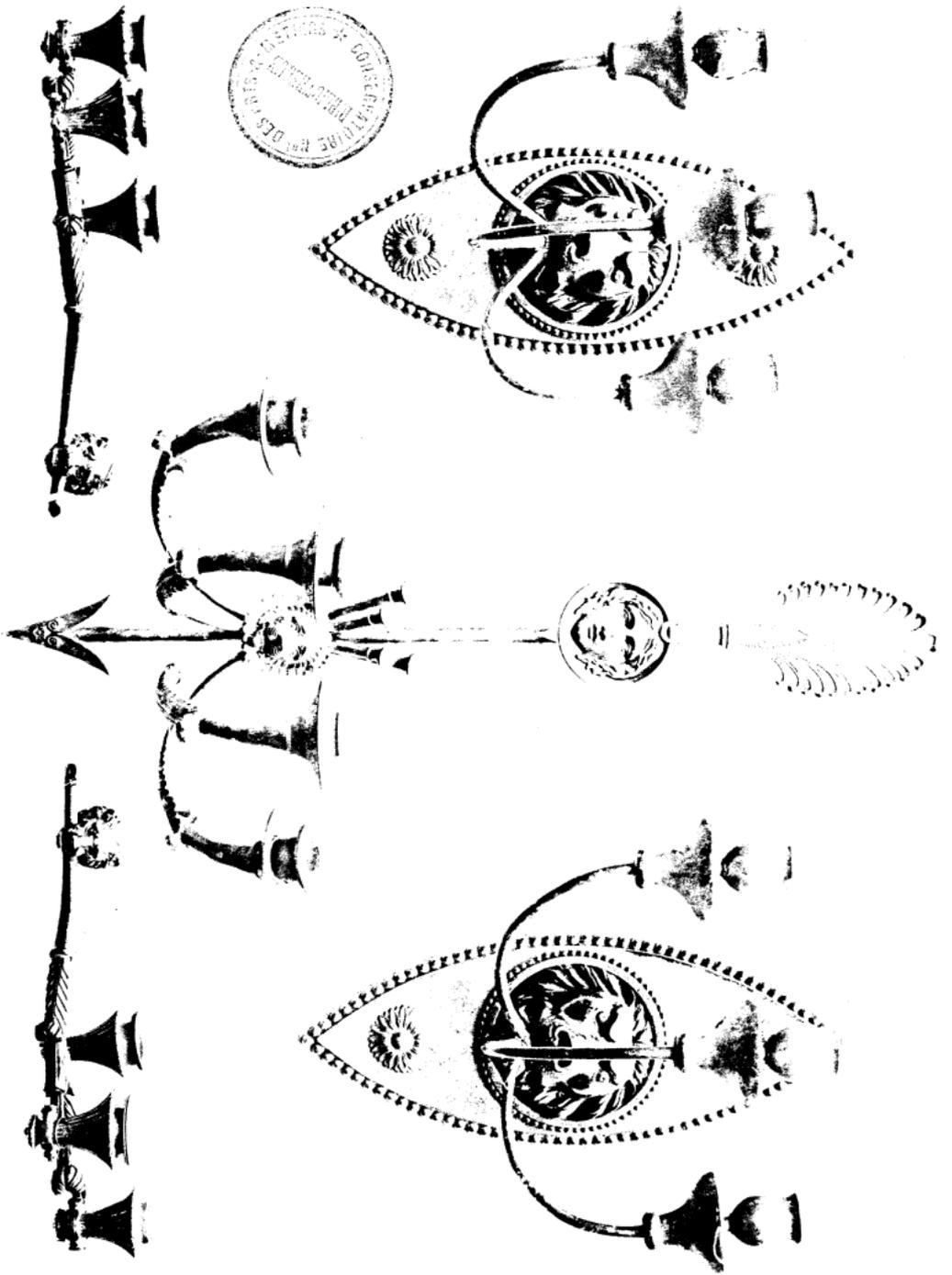
(Collection de M. Forgeron.) —
Fer-blanc décoré au vernis,
dix-neuvième siècle.

On s'est généralement servi de bras pour éclairer les glaces dites « *Psyché* » et les lumières sont montées sur une volute à trois rinceaux; comme précédemment, un masque de lion sert de point d'attache pour les maintenir sur le meuble où elles devaient être fixées.

Éclairage des salles de spectacle.

L'éclairage des salles de spectacle, au commencement du dix-neuvième siècle, était encore sensiblement le même qu'avant la Révolution; c'est ainsi que nous voyons qu'un mécanicien de Venise, nommé Locatelli, reprit, en 1825, l'idée d'éclairer les salles au moyen de sources lumineuses, dont les rayons étaient renvoyés au moyen de miroirs paraboliques. La lumière de plusieurs lanternes se trouvait ainsi concentrée sur une ouverture pratiquée au milieu de la salle. Les rayons tombaient alors sur un système de lentilles à plan concave, d'où ils sortaient en se divergeant de tous côtés. Du parterre, on n'apercevait que les lentilles, donnant l'aspect d'un réchaud embrasé, ce qui avait l'avantage de ne pas fatiguer les yeux :

« *L'appareil, dit l'inventeur, étant tout à fait caché, se prête commodément à tous les changements que peut exiger la représentation.* »



APPLIQUES DU DIRECTOIRE & DE L'EMPIRE
(COLLECTIONS DE MM. FABRUS, FILSJEAN ET FORGERONS)

A peu près à la même époque, l'on se servait, au théâtre Feydeau, d'un lustre muni d'un dispositif permettant de produire les effets de scène de nuit : « *Quand la nuit doit régner sur la scène, lisons-nous dans un journal de l'époque, toutes les lumières du nouveau lustre, qui sont du côté du théâtre, se voilent; graduellement, il en résulte sur la scène une illusion complète, et, dans la salle, un demi-jour fort doux.* »

Mais tous ces essais et toutes ces inventions devaient disparaître devant l'emploi du gaz, dont les avantages innombrables ne semblaient alors pouvoir être mis en parallèle avec aucun autre système : c'est en 1819 que le gaz fut pour la première fois employé à l'Opéra.

De nombreuses cabales avaient été montées pour faire échouer ce nouveau mode d'éclairage ; toutefois sa supériorité se manifesta d'une manière si évidente que ce premier essai lui donna en quelque sorte le droit de cité, et son emploi ne tarda pas à se généraliser pour l'éclairage public.

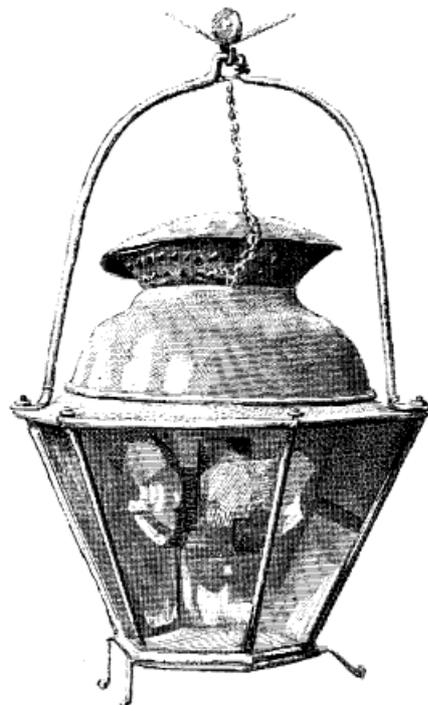
Éclairage public.

L'éclairage des rues de Paris avait été, pendant la période révolutionnaire, laissé à l'abandon et si, à cette époque, on a souvent entendu le cri « *A la lanterne* », ce n'était pas précisément pour y attacher un réverbère.

En 1809, il y avait à Paris environ 11 050 becs de réverbères, et ces appareils étaient pour la plupart d'une construction nouvelle due à l'invention de M. Bordier de Versoix.

« *Ils diffèrent, dit cet inventeur, essentiellement des anciens, en ce qu'ils n'offrent qu'un seul foyer lumineux placé au centre des miroirs ou réflecteurs en cuivre, solidement argentés et disposés de façon à répandre la lumière où l'on veut la diriger.* » Ces 11,050 becs étaient répartis dans 4,645 réverbères, et la dépense était de 646 francs par appareil.

En 1820 on proposa de substituer à l'huile, le goudron pour l'éclairage des rues de Paris, mais cette proposition ne semble pas avoir

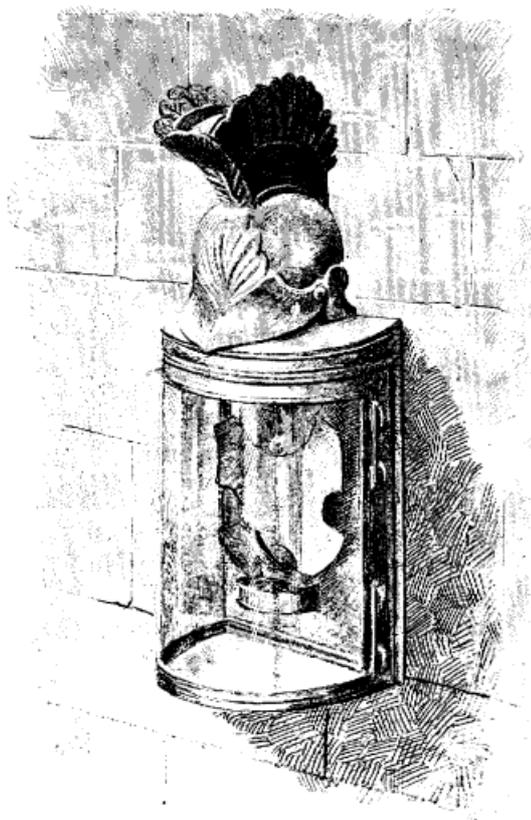


Lanterne à réverbère provenant de l'ancien éclairage de Paris.

(Collection de M. Dolléans.) — Fer-blanc, dix-neuvième siècle.

eu grand succès ; il y avait cette année 13,340 becs contenus dans 5,035 lanternes.

En 1822, on se préoccupe d'éclairer les horloges publiques ; l'appareil consistait en une grande lampe d'Argand, placée à quelques pieds en dehors et au niveau du sommet du cadran. Cette lampe était munie d'un réflecteur para-



Lanterne d'applique.
(Collection de M. Henry D'Allemagne.) — Cuivre repoussé, dix-neuvième siècle.

bolique, envoyant sur le cadran une masse de lumière suffisante pour que l'on pût, de loin, apercevoir les chiffres et les aiguilles aussi distinctement qu'en plein jour. Par un mécanisme des plus simples, on arrivait à éteindre la lumière d'une manière automatique suivant les besoins et les circonstances.

Cette invention fut perfectionnée pour éclairer pendant toute la nuit l'horloge de l'Hôtel de Ville de Paris ; l'essai eut lieu le 2 mai 1822, en présence de M. de Chabrol, préfet du département de la Seine, et sous la direction de M. Frémel, ingénieur d'un grand talent. Cette innovation fut tout particulièrement goûtée du public et l'utilité en fut reconnue à un tel point que, peu d'années après, toutes les horloges publiques de Paris furent illuminées de la même façon.

Malgré les avantages de l'éclairage au gaz, ce système ne se généralisa qu'avec peine, et dans un « tableau de Paris » de 1834 on donne une curieuse statistique de l'éclairage public : 249 allumeurs, est-il expliqué dans ce document, partent à un signal donné des divers points que l'entreprise a établis comme entrepôts et en 45 minutes 5325 réverbères se trouvent allumés. Le prix du bail étant payé par heure et par bec, d'une minute de différence peut venir une perte ou un boni, de là le besoin de vigilance de part et d'autre, aussi la police fait-elle ses marches et contre-marches.

Eclairage au gaz de la voie publique.

Les premiers essais de l'éclairage au gaz datent du 1^{er} janvier 1819.

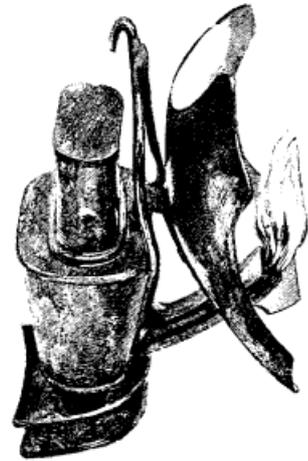
Louis XVIII, pour donner plus d'éclat aux représentations de l'Opéra, conçut l'idée de l'éclairer au gaz et, à cet effet, il envoya à Londres une Commission

chargée de réunir les renseignements indispensables. Quand ce projet fut connu du public, il n'y eut qu'un cri d'effroi poussé en chœur par toutes les dames habituées de l'Opéra. On leur avait en effet persuadé que le gaz donnerait de la dureté au visage tout en faisant pâlir le teint et rougir les yeux. Malgré ces auspices défavorables, le résultat de l'expérience fut des plus satisfaisants et après avoir fait relâche pendant huit jours, pour réparations extraordinaires, l'Opéra rouvrit ses portes avec un ballet intitulé « les Filets de Vulcain » et la représentation fut plus brillante que jamais.

Toutefois il s'écoula plusieurs années avant que l'éclairage au gaz prit un développement sérieux; les marchés passés pour l'allumage des réverbères se sont opposés longtemps à l'adoption étendue du nouveau système.

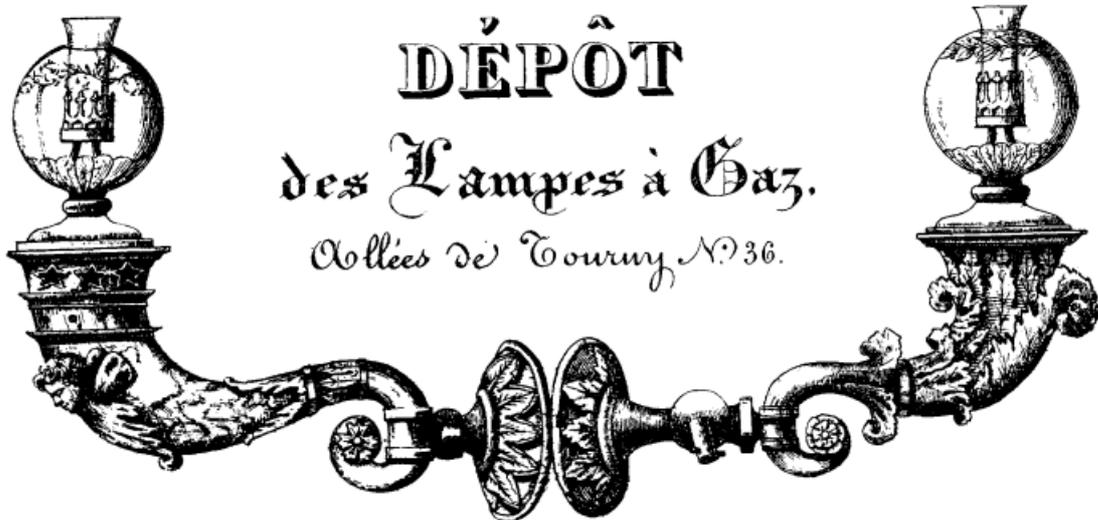
En 1831, l'éclairage était compté au budget pour une somme de 864,000 francs, à raison de 12,941 becs entretenus; mais, pendant cette année même, il n'existait encore que 69 becs de gaz allumés dans trois rues seulement, celles de l'Odéon, de la Paix, de Castiglione et place Vendôme.

Un peu plus tard, en 1839, l'éclairage de Paris avait fait de notables progrès; à cette époque, l'illumination publique coûtait environ un million pour 12,816 becs de lumière établis dans 6,273 lanternes; sur ce nombre, 11,654 becs étaient éclairés par l'huile et 1,162 par le gaz. On continua à diviser ces lanternes en deux catégories: celles à allumage permanent, qui étaient éclairées du soir au matin dans tous les temps et sans aucune interruption, et celles à allumage variable, dont le service était interrompu pendant les nuits de clair de lune.



Lampe munie de son réflecteur argenté provenant d'une lanterne à réverbère.

(Collection de M. Dolléans.
Dix-neuvième siècle.)





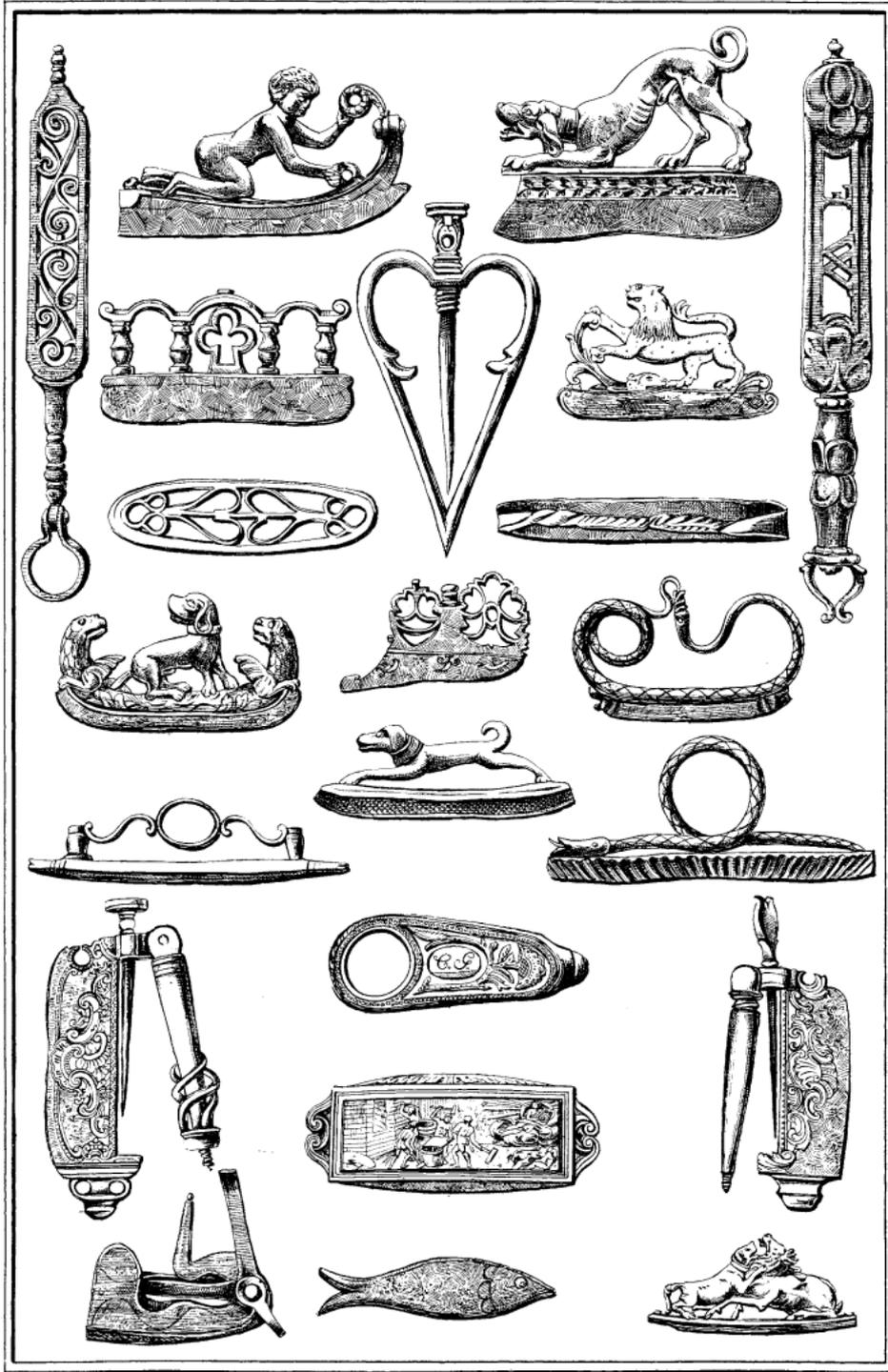
Accessoires de l'éclairage.

BRIQUETS. — Les briquets, à l'époque gallo-romaine, étaient fort primitifs, et le peu de renseignements que nous trouvons à ce sujet dans les auteurs anciens, nous a été transmis à propos d'une pierre appelée pyrite vive : « Elle est très » riche en feu, et principalement utile aux patrouilles militaires ; frappée avec » un clou ou une autre pierre, elle donne une étincelle qui, reçue sur du soufre, » de l'amadou ou des feuilles sèches, fournit du feu en un instant. »

Un autre moyen pour se procurer du feu consiste à frotter rapidement l'un contre l'autre deux morceaux de bois. Ce genre de briquet est le plus simple et le plus anciennement employé : les éclaireurs romains usaient fréquemment de ce moyen.

Jusqu'au seizième siècle, il ne semble pas que l'on se soit servi, pour faire du feu, d'un instrument autre que le « foisil » ou fusil ; c'est une lame de fer ou plutôt d'acier qui, au choc de la pierre, fait jaillir l'étincelle ; les premières armes à feu ont employé, pour la batterie, cette même pièce qui a fini par donner son nom à l'objet tout entier. Dans les inventaires, on rencontre fréquemment le « foisil », qui était enchâssé dans une monture en orfèvrerie.

Au seizième siècle on a fait des briquets en forme de batterie de fusil, et ce genre d'instrument est resté en usage jusqu'à une époque assez récente. Ainsi disposé, le briquet présente tout à fait l'aspect d'un pistolet à pierre dont on aurait enlevé le canon, et la crosse en est quelquefois en bois richement incrusté d'ivoire.



Briquets du seizième au dix-huitième siècle.
 (Collection de M. Le Secq des Tournelles.) — Acier.

Pour faire fonctionner ce petit appareil, on appuyait sur la gâchette, et le chien, contenant un fragment de silex, venait frapper contre une petite pièce d'acier munie de rainures; cette pièce était mobile et, sous le choc, se trouvait brusquement projetée en arrière au moyen d'un petit ressort; l'étincelle, ainsi obtenue, tombait alors sur de l'amadou ou sur d'autres matières essentiellement inflammables; pour se procurer du feu, on tirait alors d'un petit magasin, placé latéralement, des allumettes soufrées qui s'enflammaient aussitôt qu'elles étaient mises en contact avec les matières en ignition.

Souvent les briquets étaient sur le côté, munis d'une petite douille où l'on pouvait placer une fine chandelle de cire.

La décoration de ces briquets a suivi la mode des autres menus objets de l'époque où ils étaient fabriqués: nous avons vu des briquets entièrement gravés à l'eau-forte; d'autres, dont le plus grand nombre des pièces étaient en cuivre, la batterie exceptée, et avaient été décorées au burin ou au ciselet.

Quelquefois les briquets étaient tout en fer et garnis de légères incrustations de cuivre: ce genre d'objet a souvent été associé à un autre petit meuble servant sur le bureau des élégants de l'époque; nous en avons rencontré qui étaient fixés après le bois d'un encrier: d'autres fois, c'est une petite pendule qui se trouve placée à côté du pyrophore; enfin, nous avons vu des exemples de briquets placés à l'extrémité d'un porte-rat de cave et montés sur une sorte de flambeau à pointe.

À côté de ces briquets d'une forme compliquée et dont le prix devait être naturellement assez élevé, on s'est de tout temps servi, pour se procurer du feu, d'un petit bloc d'acier plus ou moins orné et garni d'une monture ornée d'un petit sujet.

Dans la précieuse collection de M. Le Secq des Tournelles nous avons puisé les modèles suivants :

Briquet en forme de proue de navire, sur laquelle se tient agenouillé un enfant tenant une couronne dans chaque main;

Briquet de forme ovale décoré en son milieu de petites bandelettes de fer plat roulées :

Briquet garni d'un chien aboyant;

Briquet surmonté de petits cintres reposant sur des balustres et décoré en son centre d'un trèfle;

Briquet en forme d'affûtoire muni d'un long manche se terminant par un anneau.

La plupart des types que nous venons de citer se rapportent au seizième et au commencement du dix-septième siècle.

Au dix-huitième siècle, le briquet a été souvent associé aux troussees de fumeurs; il est en fer richement ouvragé et décoré d'incrustations d'or. Quelquefois les ciselures se détachent sur un fond sablé, garni d'une feuille de métal précieux. Presque tous ces briquets sont accompagnés de leur poinçon, servant de déboureur-pipe, et quelquefois même on y a ajouté un tire-bouchon.



BOITES A AMADOU.
(COLLECTION LE SECQ DES TOURNELLES).

BOÎTES A AMADOU. — Le complément de ces briquets était une boîte à amadou, fermant hermétiquement, où l'on pouvait facilement étouffer la matière en ignition. Ces petites boîtes sont souvent d'un travail très délicat, elles présentent la forme d'un petit livre sur le plat duquel de fines gravures forment les encadrements et imitent la dorure au petit fer. Ces boîtes sont souvent ornées de devises, de chiffres ou de monogrammes rappelant le nom des propriétaires ou l'occasion à propos de laquelle ces petits objets ont été envoyés en présent.



Briquet à oxygène.

(Collection de M. Forgeron.) — Cristal taillé,
dix-neuvième siècle.

BRIQUETS PHOSPHORIQUES. — Au dix-huitième siècle, on a connu déjà les briquets phosphoriques qui n'étaient autre chose qu'une sorte de petite usine de poche, servant à fabriquer des allumettes chimiques. Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'annonce que fit paraître, en 1786, un sieur Bienvenu, ingénieur en instruments de physique, à Paris, rue de Rohan, 18, qui prévient le public qu'il vient de trouver la composition des briquets physiques et phosphoriques venant d'Italie.

« Les flacons qui renferment la composition sont faits à Paris avec beaucoup
» de précaution, ce qui ajoute à la perfection de cet appareil, que le sieur Bien-
» venu a simplifié, afin de ne tenir dans la poche que le volume d'un étui ordinaire.

» L'appareil consiste dans une petite boîte de fer-blanc, dans laquelle est
» renfermé un flacon de cristal, qui contient la composition. A côté du flacon est
» pratiquée une petite ouverture pour y mettre quelques allumettes ordinaires,
» ainsi qu'une petite bougie.

» Si on veut se procurer de la lumière sur-le-champ et sans inconvénient, il
» ne faut pour cela que tremper l'allumette dans la composition : lorsqu'on en
» prend un peu, elle brûle sur-le-champ.

» Cette composition peut durer plusieurs années, en s'en servant même
» fréquemment. »

BRIQUETS A OXYGÈNE ET LAMPES IGNIFÈRES. — Au dix-neuvième siècle, on se servit
de briquets à oxygène, dans lesquels l'incandescence de la mousse de platine
permettait, en tournant simplement un robinet, de se procurer le feu dont on pouvait avoir besoin ;
nous avons exposé deux de ces appareils, provenant des collections de MM. Forgeron et Filsjean.



Lampe docimastique.

(D'après « les Meubles et objets de
goût », dix-neuvième siècle.)

Vers 1840, on vendait des lampes ignifères
de l'invention d'un certain M. Loque.

« Ces lampes astrales, auxquelles l'auteur donne
» le nom d'ignifères, parce qu'elles portent en
» elles-mêmes le moyen de s'allumer, réunissent
» aux avantages des anciennes un agrément de
» plus : pour les allumer, il suffit de tourner une
» clef que l'on place et que l'on retire à volonté.
» Ce résultat étonnant est produit par la combi-
» naison de l'électricité et du gaz hydrogène ; l'effet
» est prompt et sûr, aucun accident, tel que la
» combustion ou la détonation, n'est à craindre.

» Ces lampes sont plus commodes que les nou-
» veaux briquets pneumatiques et n'en ont pas les
» inconvénients ; on peut leur rendre toute leur

» force quand elles l'ont perdue par le temps et l'usage, on les nettoie comme
» toute autre lampe. »

Comme on l'a vu, il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et ces lampes igni-
fères étaient les ancêtres des appareils appelés « *Self allumeur* » et qui figuraient
dans la partie moderne de notre exposition, comme une des plus remarquables
inventions du dix-neuvième siècle.

*Chargé du Montage des Appareils d'Éclairage
par le Gaz Hydrogène.*



Mouchettes.

Jusqu'à l'invention des bougies stéariques, les mouchettes ont été d'un usage continu, et il ne faudrait pas aller bien loin pour trouver des personnes qui, dans leur jeunesse, étaient obligées, à tout moment, d'interrompre leurs travaux pour couper la mèche de la chandelle qui les éclairait.

L'invention des mouchettes remonte à une époque très reculée; dans les livres de Moïse, il est question de cet instrument : on lit, en effet, dans l'*Exode* (chap. xxv, verset 38) :

« Vous ferez encore des mouchettes et des vases, où sera éteint ce qui aura été enlevé des lampes, le tout d'un or très pur. »

Dans un autre passage de l'*Ecriture*, il est dit que Salomon, pour cet usage, employait de petites pinces qui servaient en même temps à écarter les fils de la mèche, afin qu'elle prit plus d'huile et qu'elle donnât plus de clarté.

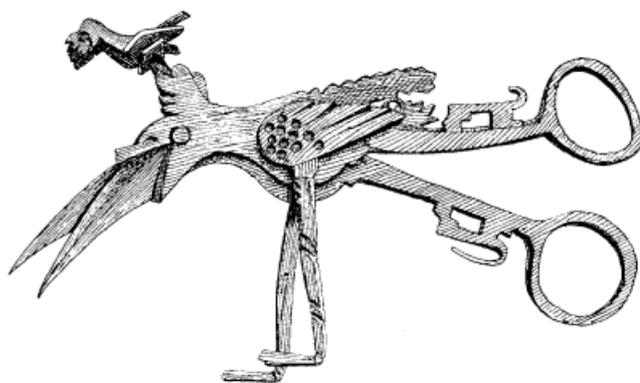
A l'époque gallo-romaine, des serviteurs étaient généralement chargés de l'entretien des lampes et des chandelles. Ils avaient pour cela de petits crochets et des pincettes propres à tirer les mèches, à les éteindre et à les moucher. Ces pincettes (*forcipes*) étaient plates; celles dont se servent nos épincteuses, pour

nettoyer les étoffes écrues, peuvent en donner une idée. Quant aux crochets (*emuntoria*), ils ont deux pointes, l'une droite, l'autre recourbée.

Nous n'avons pas rencontré dans les inventaires du Moyen Age la description de ces instruments, et ce n'est qu'en 1552 que nous voyons mentionné dans les comptes royaux :

« 1552. — *Pour uny sysiaux à moucher la chandelle, iij s.* »

Au moyen de ces « *sysiaux* », il fallait, après avoir coupé la mèche, jeter à terre la partie retranchée et l'écraser avec le pied. Toute cette opération n'était ni bien propre, ni bien agréable à faire. On conçoit dès lors que l'invention des mouchettes à récipient, qui apparurent à la fin du seizième siècle, fut accueillie avec beaucoup de faveur; ces mouchettes étaient munies d'une détente, disposée de



Ciseaux à moucher la chandelle.

(Bronze, quinzième siècle.)

telle façon, que la partie carbonisée se trouvait automatiquement enfermée dans la petite boîte, ce qui supprimait à la fois la mauvaise odeur et la fumée.

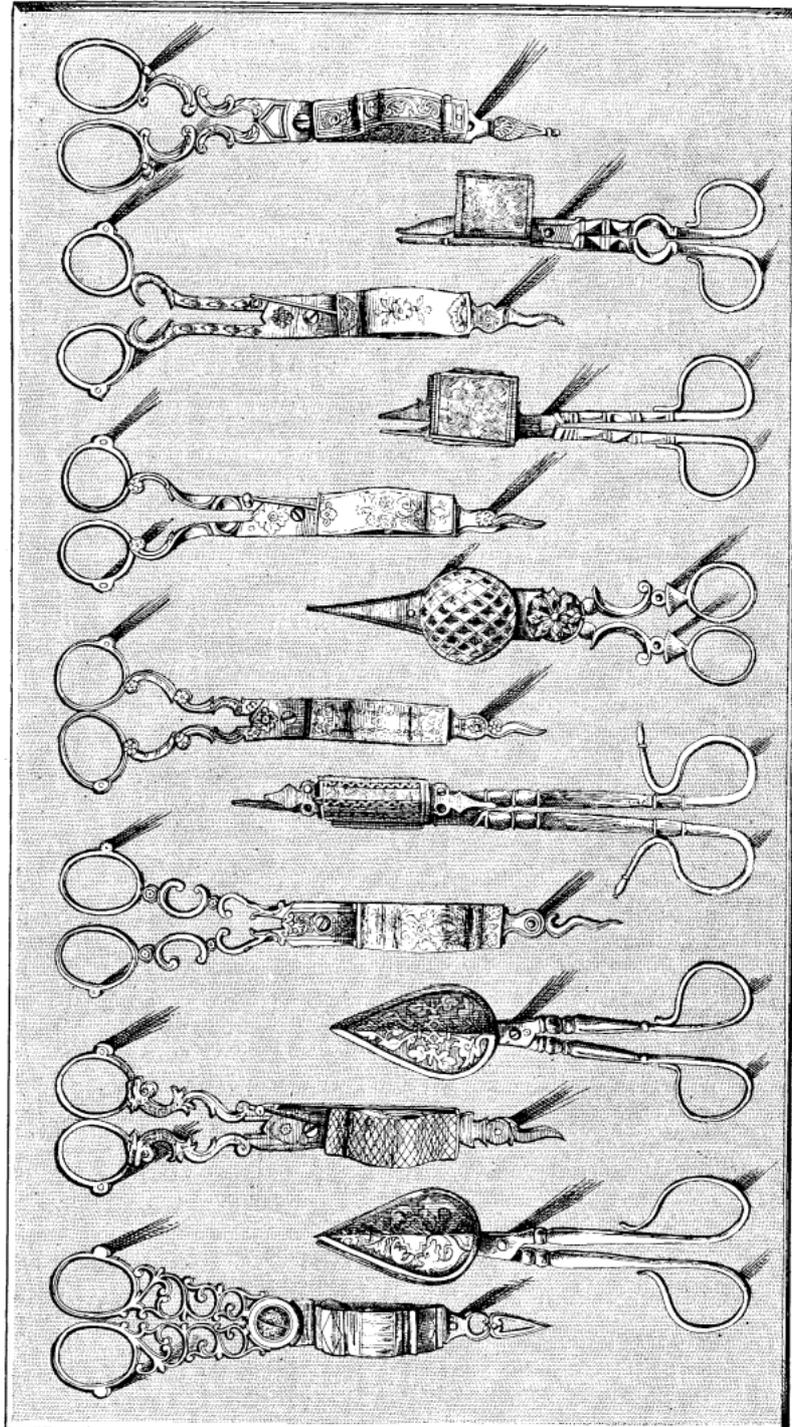
Les mouchettes étaient souvent traitées avec un très grand soin; on en faisait en fer et en bronze; ces dernières ont été presque toujours exécutées sur un assez beau modèle, du reste fort répandu, et que, pour cette raison, l'on rencontre encore aujourd'hui un peu partout.

Dans ces objets, les branches sont formées de cariatides terminées en gaines, la boîte est décorée d'arabesques ou de feuillages légèrement en relief.

Dans la magnifique collection de mouchettes de M. Follot, nous avons rencontré plusieurs de ces petits instruments, qui sont devenus aujourd'hui d'une grande rareté.

A l'époque de Louis XIII, on commence à rencontrer souvent les mouchettes accompagnées de leur porte-mouchettes, dont la forme très caractéristique est appelée tombeau.

Sous Louis XIV, la mouchette est généralement posée sur deux petits che-

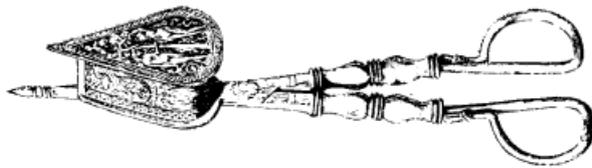


Monnettes des dix-septième et dix-huitième siècles.
(Collection de MM. Follot, Dorisjean et Le Secq des Tomnelles.) — Fer et acier.

valets, placés dans un plateau aux formes contournées, et monté lui-même sur quatre pieds; une petite anse, munie d'une partie creuse pour la place du pouce, servait à transporter ces petits ustensiles.

On a fait des mouchettes en argent, et, dans la collection de M. Follot, il y en a toute une série qui sont ornées de gravures, où l'on remarque encore les armoiries de leurs anciens propriétaires.

Sous Louis XV, la mode était de faire porter les mouchettes sur trois toutes petites roues, dont deux étaient disposées sous les anneaux servant à les prendre,

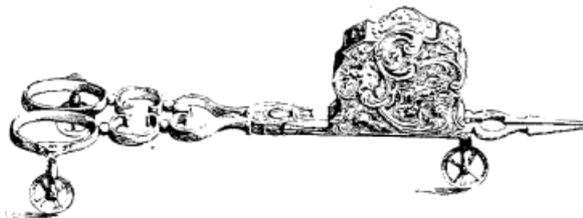


Mouchette représentant Adam et Ève.
(Collection de M. Follot.) — Bronze, seizième siècle.

tandis que la dernière était fixée près de la pointe. Le travail de ciselure de quelques-unes de ces pièces était d'une richesse inimaginable; sur la partie servant de magasin, où venait se renfermer le fragment de la mèche retranchée,

les artistes d'alors ont su inscrire de délicieuses rocailles et des bouquets de fleurs élégamment ouvragés. Cette petite boîte a reçu la décoration la plus diverse; tantôt, nous y voyons des armoiries, tantôt, ce sont des sujets de chasse ou des trophées militaires; c'est sur cette partie que l'ouvrier a reporté tout son soin et il l'a décorée avec le plus de goût. Dans les mouchettes, même les plus simples, on rencontre toujours à cette place un essai d'enjolivement: quelquefois une petite rose ou simplement

un petit filet, servant d'encadrement.



Mouchettes en fer ciselées et incrustées d'or.
(Collection de M. Doisteau.) — Louis XV.

Sous Louis XVI, la disposition reste la même, seuls, les attributs changent; on voit alors des carquois, des arcs, des flèches ou de petits Amours au milieu de guirlandes de fleurs. La plupart des modèles, dont nous venons de parler,

figurent dans la collection de M. Doisteau; mais, en traitant ce sujet, nous ne devons pas manquer de mentionner les curieuses mouchettes de M. Le Secq des Tournelles, dont les boîtes sont décorées en leur milieu d'un émail polychrome peint sur cuivre, dans le goût de ceux que l'on plaçait alors sur les boîtiers de montres.

Sous l'Empire, les mouchettes et leurs plateaux prennent une importance considérable, et la collection de M. Follot nous en a fourni de très riches spécimens; elles sont généralement en bronze et la décoration, souvent un peu lourde, devait s'harmoniser avec le genre de luxe en faveur à cette époque.



ÉTÉNIGMOIRS DES XVIII^{ème} & XIX^{ème} SIÈCLES.

(Collection de M. Nicot).



Forster-Marcot.



Éteignoirs.

Ce petit ustensile remonte à une très ancienne origine, et dans le magnifique manuscrit de Strasbourg, exécuté vers 1180, et connu sous le nom de « *Hortus deliciarum* », on retrouve le dessin de petits vases en forme de coupes, au-dessus desquels se lisait le mot « *extinctoria* ».

Au quatorzième siècle, il faut croire que l'on se servait peu d'éteignoirs dans la vie pratique, puisque, dans le *Ménagier de Paris*, on recommande aux serviteurs de la maison de ne pas éteindre leur chandelle en jetant leur chemise dessus, ce qui pouvait occasionner un incendie.

Au seizième siècle, on fait des éteignoirs d'un travail soigné et nous en avons rencontré qui présentent l'aspect d'un moine, la tête couverte d'un capuchon, dont l'extrémité formait un petit enroulement qui servait de poignée.

Dans les textes anciens, les éteignoirs sont le plus souvent appelés « *antonnoirs* » ; ainsi, dans l'inventaire de Gabrielle d'Estrées (1599), on parle d' « *ung bougeoir en forme de ferrière avec une petite chesne et un antonnoir* ».



Éteignoir formé d'un capuchon de moine.

(Bronze, seizième siècle.)

C'est seulement au dix-huitième siècle que nous trouvons ces petits ustensiles désignés sous le nom qui est encore en usage aujourd'hui. Dans l'inventaire général du mobilier de la Couronne (état du 20 février 1773) il y en a toute une série en argent massif, savoir :

- 1° *Un grand pour servir à éteindre les flambeaux de poing ;*
- 2° *Un autre petit éteignoir avec sa virole pour mettre une baguette (celui-là servait pour éteindre les lustres, girandoles, etc.);*
- 3° *Enfin, un autre plus petit avec un anse en F.*

Tous trois étaient marqués aux armes du Roy.

Dans le courant du dix-huitième siècle, les éteignoirs faisaient partie intégrante de toutes les garnitures de cheminées ; tantôt, ils étaient fixés aux bougeoirs par une petite chaîne, comme nous l'avons vu précédemment ; tantôt, ils étaient posés sur le plateau du flambeau ; d'autres fois, enfin, ils étaient montés sur de longues tiges de bois et servaient aux domestiques à faire leur service.

Dans l'exposition rétrospective de la Classe 75, les éteignoirs étaient représentés par la riche collection de M. Michon, sur laquelle nous devons nous arrêter un instant.

Nous ne pouvons mieux faire que de citer sur ce sujet l'intéressant article publié par M. Labadie-Lagrave, dans le numéro du *Magasin pittoresque* du 1^{er} décembre 1900 :

« Ce sont, dit cet écrivain, des témoins qui racontent l'histoire de France, » depuis les dernières années de Louis XV, jusqu'à l'avènement de Napoléon III. » Ce délicieux petit bibelot de porcelaine de Sèvres, couvert d'oiseaux et de » fleurs, et dont il ne devait pas être permis de se servir pour éteindre une chan- » delle sous peine de s'exposer aux remords que cause un acte de profanation, » nous rappelle l'époque où Marie-Antoinette, encore dauphine, avait mis à la » mode le genre pastoral. A côté de ce souvenir de la Cour de Versailles, » M^{me} Denis, sous la forme d'un éteignoir en porcelaine, fait revivre un vieux » refrain qui est encore dans toutes les mémoires. Un peu plus loin, un garde- » française représente l'ancienne armée dans un grand défilé militaire qui va » commencer. Voici un voltigeur coiffé d'un shako monumental, un grenadier de » la garde qui porte un bonnet à poil formidable, et un hussard de la mort, dont » l'effrayant aspect devait suffire pour que les chandelles, sur lesquelles il allait » se poser, s'éteignissent toutes seules.

» Les ennemis de la France n'étaient pas oubliés dans cette évocation de la » grande épopée de l'Empire, le nez aquilin de Wellington et son visage indéfi- » niment allongé fournissent aux fabricants de caricatures en porcelaine un » modèle dont le succès est inépuisable, et, à côté du vainqueur de Talavera et

» de Salamanque, un cosaque manifeste d'autant plus d'entrain à éteindre les
» chandelles qu'il se propose de les dévorer.

» A première vue, on a de la peine à s'expliquer la présence de ce troubadour
» et de ce Chinois qui, d'ailleurs, paraissent vivre en bonne harmonie et se sont
» égarés au milieu de ces guerriers. La surprise que peuvent causer ces deux
» personnages s'atténue, si l'on se rappelle que les mandarins étaient à la mode
» pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle, et occupaient la place d'hon-
» neur dans la décoration des assiettes de faïence fabriquées à Marseille, tandis
» que, de leur côté, les troubadours jouaient du luth sur les pendules qui avaient
» sonné l'heure du triomphe de l'école romantique.

» Ce défilé de militaires, de Chinois et de trouvères se continue par une pro-
» cession. Après les guerres du premier Empire, une transformation complète
» s'opère dans les goûts du public. Les fabricants d'éteignoirs s'empressent
» d'adopter de nouveaux modèles. Ils ne mettent plus en vente que des ermites,
» des curés en habit sacerdotal ou en soutane, des religieuses qui égrènent leur
» chapelet, des moines, des petits abbés et enfin un évêque en costume violet.
» Ici, l'histoire de France racontée par les éteignoirs s'arrête, car les éteignoirs
» n'existent plus. »

Les éteignoirs ont été de tout temps un sujet de raillerie ou de divertissement ;
citons, en effet, l'énigme que le *Journal de Verdun* (juin, 1725, p. 399) donna à
résoudre à ses lecteurs :

*« J'ai l'air d'un capuchon de moine,
Mon corps est fait de différents métaux ;
Je suis autant utile au pape qu'au chanoine,
Et je suis très connu chez tous les cardinaux.
Peut-être que, du temps du roy de Macédoine,
Il se servait de moi, comme ses généraux ;
Quoi qu'il en soit, je hais tant la lumière,
Que mon unique emploi
Est de l'éteindre chez le roy,
D'une simple manière.
Qu'on rêve tant qu'on voudra,
Bien fin sera celui qui me devinera.*

Comme on le voit, l'éteignoir a été au dix-huitième siècle un de ces objets
usuels, dont la place était réservée sur les tables, et comme on était obligé, en
quelque sorte, de vivre d'une façon permanente dans son intimité, on s'est appli-
qué à le rendre le plus gracieux qu'il était possible.

Au dix-neuvième siècle, il a été un des éléments de la caricature ; en 1815, on

avait adopté une sorte de brevet donné à ceux qu'on jugeait dignes de faire partie de l'Ordre de l'Éteignoir.

Sous Louis-Philippe, l'éteignoir a été placé dans toutes les caricatures presque aussi souvent que la traditionnelle poire, dont les différentes interprétations ont défrayé pendant longtemps les conversations dans les cabinets de lecture, dans les cafés et dans les réunions de cette époque.

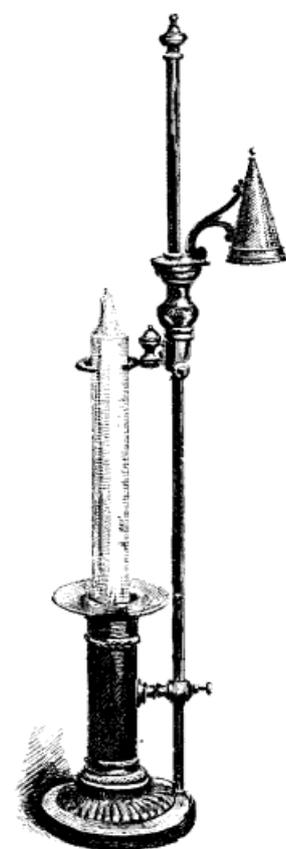
ÉTEIGNOIRS AUTOMATIQUES. — Tous les éteignoirs dont nous venons de parler devaient être maniés à la main, et il en résultait un certain inconvénient pour les personnes ayant l'habitude de lire avant de s'endormir. C'est pour éviter ce danger d'incendie qu'on inventa, en 1739, les éteignoirs automatiques, dont la description est publiée dans le *Mercur de France*. Le système de ce petit appareil était actionné par le poids du sable fin qui s'écoulait avec une lenteur calculée.

En 1784, le sieur Bianchi donne, dans la Bibliothèque physico-économique, la description d'un éteignoir automatique, d'un modèle fort ingénieux : pour s'en servir, il suffit de le piquer le long de la bougie au point où l'on veut qu'elle s'éteigne ; la lumière étant parvenue à cet endroit, les diverses parties, dont il est composé, se referment automatiquement et éteignent la flamme sans causer aucune fumée.

Ce même genre d'éteignoir fut découvert encore une fois, en 1806, par M. Regnier, de Paris, et en 1819, par M. Léger-Didot, à Londres. Comme il est exactement semblable aux précédents, nous n'avons pas à nous y arrêter.

Nous reproduisons ici un de ces chandeliers à éteignoir automatique que nous avons exposé, et qui est en tous points analogue à celui de M. Regnier, de Paris.

Les éteignoirs dont nous venons de parler s'appliquaient simplement aux chandelles de suif et de cire ; mais ce qui est le plus extraordinaire, c'est de trouver en 1815



Éteignoir automatique.

(Collection de M. Henry D'Allemagne). — Bronze doré, dix-neuvième siècle.

la description d'un mécanisme des plus ingénieux, destiné aux lampes à gaz hydrogène. Dans le bulletin de la Société d'encouragement de mars 1815, nous voyons, en effet, que M. Samuel Clegg a inventé une lampe au gaz hydrogène de la houille, qui s'éteint d'elle-même, et qui est disposée de manière que le gaz ne peut plus arriver au porte-mèche dès que la flamme est éteinte, le robinet se trouvant alors fermé.

Cet effet est produit par une tige métallique dont la dilatation, opérée par la chaleur de la lampe, tient le robinet ouvert; aussitôt que cette tige ne reçoit plus l'action de la flamme, elle se contracte et ferme le robinet.

VEILLEUSES ET LAMPES A COMBINAISON AUTOMATIQUE. — A la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième, le génie des inventeurs s'est donné carrière pour construire des lampes servant la nuit à indiquer les heures; les *Affiches de Province* de 1762 donnent les détails les plus circonstanciés sur l'invention du sieur Mussy, qui était destinée à rendre les plus multiples services :

« *Mussy, mécanicien à Paris, rue des Vieux-Augustins, près de la place des Victoires, à l'enseigne du Roi de France, a inventé une nouvelle espèce de veilleuse très commode pour l'usage des malades. Cette ingénieuse machine réunit plusieurs avantages :*

1° *On fait chauffer du bouillon ou telle liqueur que l'on souhaite;*

2° *A toutes les heures, elle sonne un timbre pour avertir le malade ou ceux qui le gardent, de prendre ou de faire prendre les potions ordonnées par le médecin, ce qui est quelquefois d'une grande conséquence;*

3° *On a, pendant toute la nuit, une lumière douce, qui ne peut ni fatiguer la vue, ni interrompre le sommeil;*

4° *Il y a, dans le corps de la machine, un cadran, éclairé par la même bougie, qui marque les heures;*

5° *On y ménage encore un réveil-matin, qui se fait entendre au moment précis où il faut donner au malade la médecine qu'il doit prendre. »*

Enfin, on ne brûle, dans cette veilleuse, qu'une petite bougie des vingt-deux à la livre.

La forme de ce flambeau compliqué n'est pas désagréable à la vue, et il est fort proprement travaillé.

Nous avons exposé deux objets de cette nature qui, sans être toutefois aussi compliqués, n'étaient cependant pas sans présenter un intérêt assez appréciable; le premier de ces appareils, en forme d'urne, date des premières années de ce siècle; le second, se rapportant à l'époque romantique, est d'une construction plus recherchée; l'aspect général, formant une boîte rectangulaire, est surmonté d'une tour en arc brisé, à l'intérieur de cette tour se trouve un mouve-

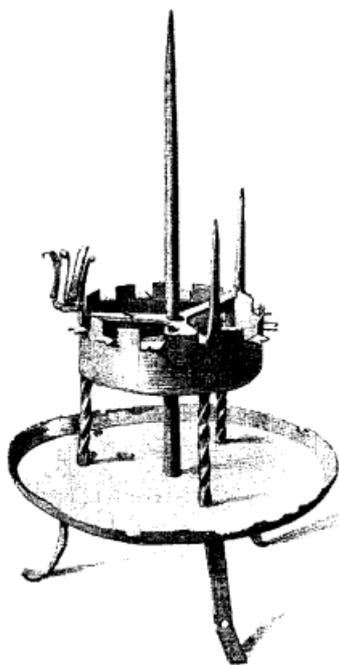


Lampe formée d'une figure d'Atlas.

(Collection de M. Henry D'Allemagne). — Fer-blanc décoré au vernis, dix-neuvième siècle.

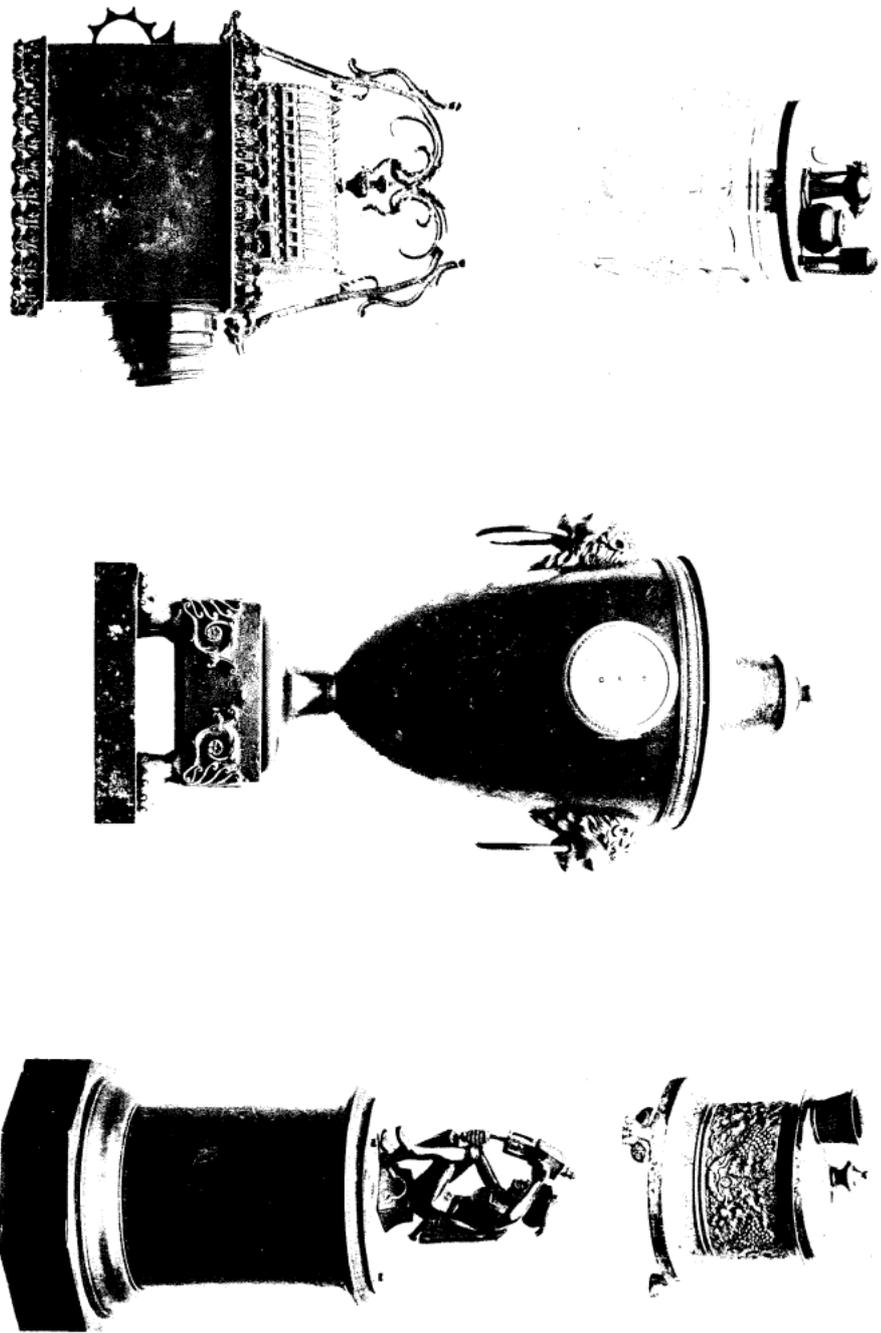
ment d'horlogerie destiné, au moyen de pignons d'angle, à faire mouvoir les aiguilles indiquant les heures sur le cadran en glace transparente; derrière, le constructeur a placé une petite lampe à huile, munie d'un puissant réflecteur. Dans la paroi opposée, se trouve enchâssée une sorte de longue-vue, au moyen de laquelle on obtient une véritable lanterne magique; par cette ingénieuse disposition, les heures se trouvent projetées sur la muraille au milieu d'un large cercle lumineux : on obtient ainsi une clarté suffisante pour éclairer une chambre la nuit et pour dispenser celui qui s'y trouve, d'avoir à consulter sa montre ou sa pendule, pour savoir le nombre d'heures dont il peut encore disposer pour son repos.

Nous ne parlerons pas de toutes les inventions qui ont été proposées pour perfectionner le mode d'éclairage; disons seulement qu'en 1808, un savant, M. Philippe Botezini, avait inventé une machine, permettant de faire parvenir un rayon lumineux dans la cavité intérieure de l'estomac, pour y découvrir la partie blessée ou affectée d'une maladie (voir la *Bibliothèque physico-économique*, an VIII, numéros 9 et 10). Ce n'était certes pas les fameux rayons X, dont on a tant parlé ces dernières années, mais enfin l'invention était trop intéressante pour que nous ne lui ayons pas accordé ici un souvenir.



Chandelier torcier.

(Collection de M. Singher.) — Fer forgé, quinzième siècle.



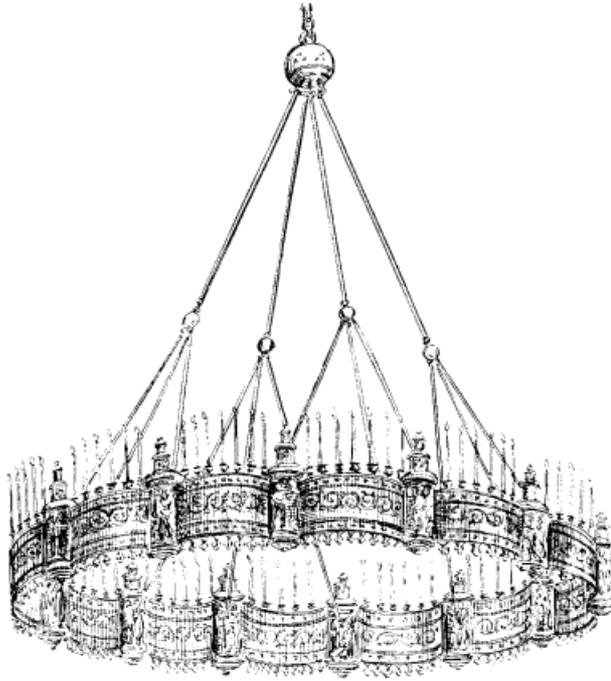
VEILLEUSES A PROJETER LES HEURES & BRIQUETS PYROPHORES, RESTAURATION

(COLLECTIONS DE MM. D'ALLEMAGNE, FABIUS ET FILSJEAN)



CONCLUSION

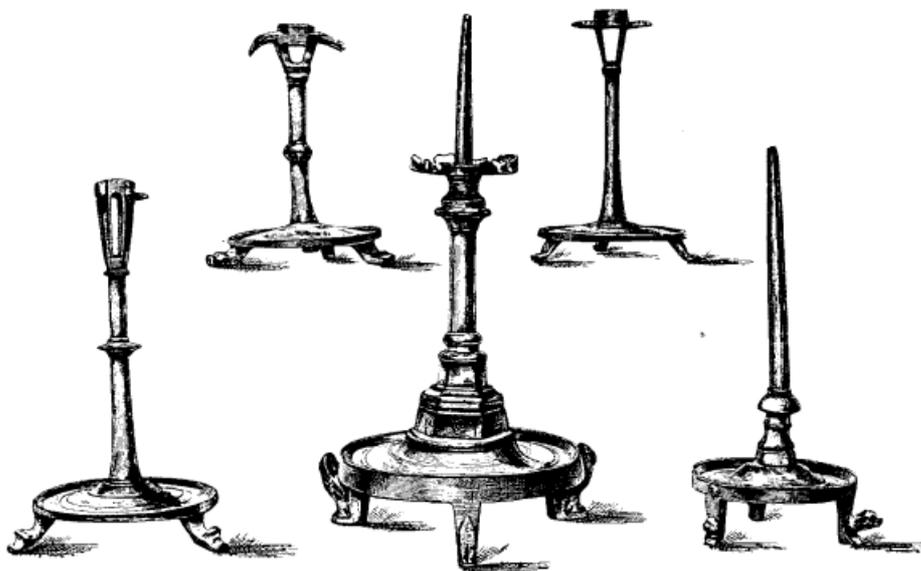
Dans le rapide exposé que nous venons de faire sur l'histoire de l'éclairage, il ne nous a certes pas été possible de passer en revue d'une manière aussi complète que nous l'aurions désiré, l'histoire du luminaire aux différentes époques dans chacune de nos provinces. Nous nous sommes particulièrement attaché à montrer



Couronne de lumière de Saint-Rémy de Reims.
(D'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale.) — Douzième siècle.

quelques-uns des types les plus saillants et nous avons toujours, dans la mesure du possible, puisé nos exemples parmi les objets confiés par de bienveillants amateurs, qui ont consenti, avec une telle bonne grâce, à se priver pendant plus de six mois de leurs chers bibelots. Nous ne saurions donc trop les remercier de leur concours, grâce auquel il nous a été possible de présenter une collection de modèles aussi variés et aussi instructifs pour le public.

Nous ne pouvons nommer ici tous nos collaborateurs, et, pour n'en oublier aucun, nous préférons engager le lecteur à consulter la nomenclature que nous donnons ci-après.



Chandeliers à oreillettes.

(Collection de M. Singher.) — Bronze, quatorzième siècle.

Ainsi que nous le disions en commençant ce rapport, les spécimens que nous avons présentés au public ont pu paraître quelquefois bien simples et bien mo-



Fragments d'un lustre du quinzième siècle.

(Collection de M. Henry D'Allemagne.) — Bronze.

destes, mais il nous a semblé que les objets usuels étaient les plus intéressants à étudier et les plus précieux peut-être au point de vue documentaire.

En réfléchissant un peu, on est frappé du peu de progrès que nos aïeux ont fait dans la manière de s'éclairer. Depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au milieu du dix-septième siècle, on en était resté à l'emploi des chandelles de suif ou de cire, et il faut arriver à l'invention d'Argand pour trouver un progrès sensible, que les descendants ont pu perfectionner et qui a permis d'attendre les grandes découvertes de l'éclairage électrique, qui n'est devenu réellement pratique que depuis quelques années.

La véritable manière de faire l'histoire de l'éclairage consistait donc à présenter les appareils ayant servi à brûler la matière subjective, et c'est vers ce résultat que nous avons porté tous nos efforts.

Nous sommes heureux de reconnaître que ce but a été atteint, grâce au concours des soixante collectionneurs qui ont bien voulu répondre à notre appel, et qui nous ont permis d'exposer les mille neuf cent soixante pièces qui composaient le Musée du Luminaire à l'Exposition universelle de 1900.

HENRY D'ALLEMAGNE.



Vignette symbolique
de la corporation des maîtres huiliers de Paris.



Chandelier en cuivre gravé.

(Collection de M. Edmond Guérin.) — Dix-septième siècle.

LISTE DES EXPOSANTS

M. l'abbé Abgrall. — Un lustre destiné à porter en son milieu un gros cierge; au pourtour quatre branches sont placées perpendiculairement au cercle. Fer forgé, quinzième siècle.

M^{me} Adam. — 3 pièces : Une lampe en étain servant à marquer les heures par la consommation de l'huile, et deux lampes de mineur en fer, dix-septième siècle.

M. Bailly. — 9 pièces : Lampes et chandeliers à pompe, en étain, époque Empire.

M. Baumgarten. — 5 pièces : Réflecteurs en tôle vernissée et lampes à colonne, dix-neuvième siècle.

M^{me} la comtesse de Beaupré. — 5 pièces : Deux paires de flambeaux à deux branches, dix-huitième siècle, et un lustre du Directoire en bronze doré.

M. Bouwens van der Boijen. — Une paire de flambeaux en argent, quatorzième siècle.

M. de Chataux. — 4 pièces : Deux grands candélabres à quatre lumières, bronze doré Empire; deux lampes Carcel en cuivre estampé.

M. D'Allemagne. — 670 pièces : Lampes antiques; chandeliers à animaux du douzième siècle; chandeliers de voyage, du treizième siècle; flambeaux des quatorzième et quinzième siècles; bronze porte-lumières du seizième siècle; chandeliers Louis XIII et Louis XIV; girandoles Louis XV; torchères décoratives en bois sculpté du Directoire; candélabres Empire; lampes du dix-huitième siècle; lampes à couronne et à réflecteur du dix-neuvième siècle; quinquets de suspension à deux, trois et quatre lumières munis de plateaux de cristal; bougeoirs à main; lanternes; chandeliers de théâtre; réflecteurs; briquets; mouchettes et éteignoirs; lanternes à main et lanternes de carrosse.

M. Doisteau. — 9 pièces : Chandeliers Louis XV, dans le goût de Meissonnier; grand flambeau bouillotte à quatre lumières, Louis XVI, bronze doré; mouchettes en fer damasquinées d'or, dix-huitième siècle.

M. Dolléans. — 17 pièces : Lanternes à réverbères de l'ancien éclairage des rues de Paris; lampes à un, deux, trois et quatre bees, destinées à être placées dans les lanternes; lampes de mineurs et quinquets d'applique, Empire.

M. Doucet. — Un lustre formé d'une coupe en verre bleu, garni de cristaux taillés.

M. Dreyfus. — 31 pièces : Chandeliers d'église en bois sculpté et en cuivre argenté, dix-huitième siècle; lanterne en pierre sculptée, seizième siècle; lanterne à bascule en tôle repoussée; lanternes en fil de fer et en bois; lanternes de voitures; lampes d'Argand; bougeoirs et lampes de suspension, dix-huitième siècle; lanternes processionnelles à bascule.

M. Dupuis. — 2 pièces : Une paire de lampes Carcel en bronze ornementé, Charles X.

M. Duval. — 2 pièces : Une paire de chandeliers en argent, Louis XVI.

M^{lle} Enlart. — Une grande torchère Directoire, bronze doré.

M^{me} Camille Enlart. — 2 pièces : Une paire de candélabres à trois branches, avec figurine montée sur socle triangulaire, garni de peintures églomisées, Empire.

M. Fabius. — 71 pièces : Bronzes appliques provenant de lustres ; bras de lumières Louis XV, Louis XVI et Empire ; veilleuses et encriers ; appliques et candélabres à animaux de Fratin ; bougeoirs, briquets, flambeaux en cristal et en faïence de Pull, dix-neuvième siècle.

Marquis de Fayolle. — 14 pièces : Quinquets à réflecteur du dix-huitième siècle ; quinquets de suspension à deux lumières, décor vert et orange ; lampes astrales et lampes à couronne.

M. Filsjean. — 9 pièces : Grand lustre à six lampes, Louis XVIII ; flambeaux à écran ; lampes à couronne ; briquets et encriers, Empire.

M. Foliot. — 141 pièces : Collection de mouchettes, depuis le seizième siècle jusqu'au milieu du dix-neuvième :

Mouchettes en bronze, de la Renaissance, dont les branches sont formées de cariatides ;

Une paire de mouchettes formée d'un récipient étroit, orné sur la porte et sur le foncet de rosaces en cuivre, les branches unies, garnies de rainures ;

Porte-rat de cave en fer, Henri II, monté sur un balustre terminé par une pomme de pin ;

Mouchettes en fer, Louis XIII, dont la pointe, formée de deux parties mobiles, est ornée d'une tête gravée au burin ; les branches et anneaux sont formés de serpents ;

Une paire de très grandes mouchettes Louis XIII, munies d'un récipient de forme trilobée, dont les branches sont ornées d'enroulements gravés ;

Mouchettes et leur plateau en argent armorié, décorées dans le goût de Bérain ;

Mouchettes en fer rehaussées d'or ; sur le foncet est représentée une Muse assise tenant une lyre ; à ses pieds deux aigles, et au-dessus de sa tête une draperie à lambrequin ; sur la porte est figuré un dauphin, Louis XIV ;

Mouchettes Louis XV, en fer gravé, ciselé et rehaussé d'or ;

Mouchettes Louis XVI, ornées de trois médaillons et décorées de perles et de feuilles de laurier ;

Mouchettes Empire en plaqué, branches formées de chiffres ;

Mouchettes et leur plateau en bronze doré, Empire, ornées de palmettes et de rinceaux ;

Mouchettes Louis XVIII, décorées d'un vase gravé, se détachant sur un fond sablé ;

Mouchettes en fer Louis XVIII, munies d'ornements représentant des fleurs et des fruits, plaquées d'argent ;

Mouchettes Charles X, bronze doré, décorées d'une salamandre, le foncet porte en relief une guirlande de chêne ;

Une paire de quinquets à deux lumières, datés de 1810, en fer-blanc, décorés d'ornements figurant des feuillages et une corne d'abondance.

M. Forgeron. — 46 pièces : Appliques de psyché à trois lumières ; chandeliers à abat-jour ; veilleuses ; flambeaux d'église, Louis XV ; lampes à couronne ; quinquets d'applique ; lampes de suspension à quatre lumières, décorées au vernis rouge rehaussé d'or, Empire ; lampes hydrostatiques ; lanternes de voitures ; chandeliers de la mariée, fabriqués par Deslandes ; lampes Carcel et lampes modérateur.



Fortier-Marotte.

LAMPES ET QUINQUETS.

XIXth SIÈCLE.



Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

M. l'abbé Fourgeot. — Un lustre de forme ronde, composé de deux cercles reliés par quatre montants, au centre un collier pour recevoir une grosse torche de cire, huit branches sont rivées sur le cercle inférieur et sont destinées à porter des cierges de plus petites dimensions, quinzième siècle, fer forgé.

M. Friedel. — 28 pièces : Chandelier du seizième siècle, formé d'une figure de reître, portant au côté une épée servant de mouchette;

Une paire de flambeaux Louis XIV à six pans, dont la tige est formée d'un balustre triangulaire, cuivre rosé;

Une paire de flambeaux Louis XIV, base carrée à pans coupés, tige à gaudrons, décorés des armoiries d'une famille de Bordeaux, argent massif;

Flambeaux Louis XV, à pieds festonnés, ornés de jetées de fleurs, bronze argenté;

Girandoles Louis XV, à deux branches de formes contournées, au centre de chacune s'élève un bouquet de fleurs;

Une paire de flambeaux Louis XVI, pieds ornés de cannelures et de feuillages, chaînettes sur la tige;

Flambeau Louis XVI, dont le pied est en forme de cassolette, un bouquet de fleurs orné de marguerites forme les branches;

Une paire de flambeaux de jeu, de forme trapue, ornés de guirlandes de laurier, dessinés par Delafosse;

Une paire de flambeaux dont la base est portée sur trois dauphins, pieds ronds à gaudrons, bobèches formées de vases, Louis XVI;

Une paire de candélabres à trois lumières, formés d'un bouquet de lys naturels, montés sur un vase en porcelaine pâte tendre de Sèvres; les pieds, en marbre blanc, sont garnis d'un rang de perles et d'une couronne de laurier; les anses sont formées de deux têtes de bélier aux cornes enroulées, bronze doré, Louis XVI.

M. Gandefroy. — 7 pièces : Chandeliers Louis XIV, en étain, à pieds contournés; petits chandeliers Louis XV; chandelier Empire, orné de grappes de raisin; lampe Louis XVI, en étain; flambeau de jeu en plaqué Louis XVI, la bobèche est formée de vase orné de têtes de bélier et le pied, de forme quadrangulaire, est décoré de palmettes.

M. Garéry. — Un lustre Empire, en bronze doré six à lumières.

M. Gillard. — 3 pièces : Deux chandeliers Renaissance à colonne, dits chandeliers à la romaine; un bougeoir à manche du dix-huitième siècle.

M. Gion. — 63 pièces : Collection de chandeliers d'oratoire et de petits modèles ayant servi de jouets d'enfants; chandeliers à balustres, Louis XIV; chandeliers Louis XV; chandeliers ornés de perles et décorés à la molette, commencement du dix-neuvième siècle; bougeoirs; lampes à huile à deux, trois et quatre lumières; une petite lampe antique et une lanterne de poche.

M. l'abbé Gounelle. — 64 pièces : Lampes antiques en bronze; lampes chrétiennes surmontées d'une croix et portant une colombe, neuvième siècle; quatre couronnes de lumières à neuf, dix et douze lampes, formées de cercles de bronze, munis de trous: ces couronnes, supportées par trois chaînes, étaient autrefois garnies de petits godets où était consommée l'huile odorante, neuvième et dixième siècles; chandeliers à animaux, formés de figures de mouton, de bélier ou d'éléphant, portant sur leur dos une pointe où était fixée la bobèche, douzième siècle; deux chandeliers en émail de Limoges, ornés de médaillons représentant des animaux fantastiques ou un guerrier combattant, treizième siècle; chandeliers en bronze du quatorzième siècle, bobèche garnie de créneaux et ornée de découpures trilobées; chandeliers du quinzième siècle; lampes marquant les heures; poids provenant de la corporation des maîtres

chandeliers, quinzième siècle; porte-rat de cave; mouchettes et leur plateau en acier bruni, Louis XVI.

M. Ed. Guérin. — 26 pièces : Un chandelier à pointe, treizième siècle, porté sur un plateau rond monté sur trois pieds; chandeliers du quatorzième siècle, à bortrolle; bras d'applique en bronze, ornés d'une tête grimaçante, quinzième siècle; flambeaux Louis XIII, en cuivre fondu, base à six pans ornée de têtes d'anges; chandeliers Louis XIV, à balustres triangulaires, ornés de têtes et de coquilles; petits bougeoirs à main Louis XIV, la poignée est décorée de mascarons et garnie de feuillages; une paire de flambeaux de jeu, Louis XV, de forme trapue, la base est festonnée et la bobèche est en forme de marguerite; bougeoirs d'applique, en cuivre poli de style flamand.

M. Hédé-Haüy. — 14 pièces : Une paire de flambeaux Louis XIII, cuivre poli; lanternes à main, en cuivre repoussé, munies de trois verres à cabochons, Louis XIV; une paire d'appliques Louis XVI, ornées de draperies en bronze doré; une paire de flambeaux Louis XVI, formés d'un enfant tenant une rose, les sujets sont montés sur de petites colonnes en marbre blanc, garnies de bronzes.

M. Herluison. — Un quinquet d'applique du premier Empire, verni rouge rehaussé d'ornements en or; il est surmonté d'une tête casquée, en métal doré.

M. Hochon. — 5 pièces : Deux grandes couronnes de lumières pédiculées formées de couronnes hexagonales dans la galerie desquelles est découpée une invocation à la Vierge, quinzième siècle; deux statues de saints personnages, en bois de chêne sculpté, couverts d'un manteau fermé par une agrafe : l'un est appuyé contre une colonne et l'autre contre le montant d'une croix, ils portent à la main un flambeau dont le pied est hexagonal, école Bourguignonne, fin du quinzième siècle; chandelier en bronze formé d'une figurine d'homme drapé de son manteau, seizième siècle.

M. Lacarrière. — 4 pièces : Un lustre en fer forgé de forme ovoïde, décoré de palmettes ajourées; une potence en fer forgé de la Renaissance, munie de son porte-cire; une paire d'appliques en fer forgé et repoussé, ornées de rinceaux et de feuillages, époque Louis XV.

M. Lacoste. — 83 pièces : Chandelier de voyage en cuivre émaillé du treizième siècle; série de chandeliers en fer à crémaillère ou à hélice, montés sur un plateau rond porté par trois pieds; porte-cire en fer, à plateau mobile et à poignées ajourées; bougeoir à main en cuivre jaune, portant l'inscription : *Morblanc, 1750*; chandeliers à six pans, en bronze, garnis de têtes d'anges; une paire de chandeliers à pointe, quinzième siècle; lanterne à main en fer-blanc avec de petits hublots sur les côtés; lanterne de marine en cuivre; lanterne de voiture d'enfant en cuivre, deux aiglons sont gravés sur les deux verres ovales placés de côté : elle provient d'une des voitures du Prince impérial, palais de Saint-Cloud; éteignoirs en cuivre et en acier; bras de lumières ornés de rinceaux et de feuillages; chandeliers à suspendre, en fer poli; série de lampes de mineurs en fer, garnies de leur harpon ou de leur crémaillère; chandeliers de forge; deux grandes torchères munies de porte-cierges et ornées de têtes grimaçantes, fer forgé, quatorzième siècle.

M. Lambertrie. — 2 pièces : Une lampe Carcel et une lampe modérateur, munies d'un cylindre en verre permettant de voir le mécanisme.

M. Landrin. — 12 pièces : Série de lampes à huile à deux mèches, dites « *Bittouses* », étain, dix-huitième siècle; chandeliers en bois; bougeoirs en fer forgé; mouchettes en fer.

M. Lecesne. — 4 pièces : Deux lampes en bronze du dix-septième siècle et deux chandeliers de la Renaissance en cuivre rosé.



LANTERNES, VEILLEUSES ET BRIQUETS.

XIX^{me} SIÈCLE.

M. le comte Le Marois. — Une paire de lanternes de voiture, formées d'une cuirasse en cuivre plaqué d'argent; le plastron, en cristal, est décoré d'une guirlande de fleurettes gravée, le fumivore représente un casque empanaché, et la douille est formée d'un canon.

M. Le Secq des Tournelles. — 216 pièces : Un flambeau du treizième siècle, à base triangulaire munie d'une longue pointe, fer forgé;

Chandeliers dépliant, ornés d'une figure de diable, quatorzième siècle, fer forgé;

Chandelier de forge, orné d'une figure de fou dont le corps est composé de feuillages, fer forgé, seizième siècle;

Flambeaux à hélice, montés sur des plateaux ronds, portés sur trois pieds, fer forgé;

Flambeaux à pression reposant sur des plateaux de forme triangulaire, fer forgé;

Série de lampes de mineurs en fer forgé, munies de leurs crochets ou de crémaillères, elles sont généralement décorées à la partie supérieure d'une fleur de lys ou d'un fleuron, fer forgé;

Bras d'applique de l'époque Louis XIII, garnis de petites coupes en cuivre, d'où s'échappent des flammes en fer doré;

Bras d'applique avec feuillages, fer repoussé, du dix-septième et du dix-huitième siècle;

Chandeliers d'applique, garnis de fleurs polychromées, Louis XVI, fer forgé;

Lampe d'église en fer repoussé, dix-huitième siècle;

Lanternes d'antichambre, hexagonales, du dix-huitième siècle, fer repoussé;

Enseigne de fondeur « *A la Vierge Marie* », fer repoussé;

Enseigne de maître chandelier « *A la Boule couronnée* », fer repoussé;

Porte-cierge pascal provenant de l'église de Haguenau (Alsace), fer forgé, quinzième siècle;

Appareil monumental pour le luminaire du Saint-Sacrement, formé d'un bec d'aigle supportant une large couronne; la tige, recouverte de branches de roses, est montée sur une base rectangulaire décorée de treillage garni de marguerites, fer forgé et repoussé, dix-huitième siècle;

Lanterne monumentale formant crèche, composée de petits fers plats reliés par des liens serrés à chaud, elle porte au pourtour une inscription datée de 1734, fer forgé;

Collection de briquets en acier massif, munis de sujets représentant des personnages et des animaux du seizième au dix-huitième siècle;

Collection de briquets en forme de batterie de fusil, ornés de gravures et d'incrustations, seizième, dix-septième et dix-huitième siècles;

Boîtes à amadou en fer repoussé formant de petits livres garnis de gravures imitant des dorures au petit fer;

Porte-cire à base ronde, fer forgé;

Porte-mouchettes avec leurs mouchettes en acier, dix-huitième siècle;

Mouchettes en fer damasquinées d'or, Louis XV et Louis XVI;

Éteignoirs automatiques en fer, dix-huitième siècle.

M. Lex. — 5 pièces : Deux flambeaux en bronze, quatorzième et quinzième siècles; un chandelier porte-rat de cave; une veilleuse et une paire de mouchettes, dix-huitième siècle.

M. le marquis de Mallet. — Lanterne formant veilleuse et représentant une tour crénelée, elle est garnie au pourtour de neuf arcatures présentant chacune en leur milieu une petite sertissure contenant alternativement une pièce de monnaie antique ou des armoiries émaillées, la porte servant pour introduire la veilleuse est décorée d'un fronton dans le goût de la Renaissance, bronze doré, seizième siècle.

M^{me} Maris Gouge. — 4 pièces : Deux lampes à schiste en porcelaine, 1855; deux lampes à pétrole, à pompe en verre, second Empire.

M. Mathiot. — 12 pièces : Deux chandeliers à colonne Henri II; un chandelier Louis XIII;

deux lampes en terre vernissée d'Avignon, dix-neuvième siècle; lampe ovale en bronze; calcel en cuivre jaune; lampe à suspendre en étain, formée de trois plateaux superposés, dix-septième siècle.

M^{me} Michelet. — 2 pièces : Une paire de lampes Carcel à colonne en bronze, Louis XVIII.

M. Michon. — 150 pièces : Collection d'éteignoirs des dix-huitième et dix-neuvième siècles :

Éteignoir de la Régence, surmonté d'un hibou, bronze doré;

Éteignoir garni de feuillages et terminé par une tête de pavot, dix-huitième siècle;

Éteignoir Louis XVI en porcelaine de Saxe, ornée de fleurs en relief;

Éteignoir en émail bleu, portant au centre un médaillon représentant des animaux au milieu d'un paysage;

Éteignoir Louis XVI en cuivre bronzé, décoré de deux rangs de perles et surmonté d'un gland, la poignée est formée d'un serpent;

Éteignoirs en bronze doré à côtes, décorés de trois rangs de perles et terminés par un ver luisant;

Éteignoir en bronze fondu, forme d'un bonnet de nuit retombant sur le côté;

Éteignoir en bronze, orné de cercles, la poignée formée d'un papillon;

Éteignoirs en porcelaine de Wedgwood, ornés de motifs blancs se détachant sur un fond bleu, le plateau en porcelaine pâte tendre de Sèvres servait à les porter;

Deux éteignoirs en forme de capuchon, une tête de hibou semble sortir de la cagoule;

Éteignoir représentant un garde-française;

Éteignoir en porcelaine figurant un grenadier de la garde muni de son bonnet à poil, un autre représente un voltigeur coiffé d'un schako;

Éteignoir représentant la coiffure d'un hussard de la mort.

Éteignoirs représentant : la tête de Wellington, M^{me} Denis, les personnages des chansons populaires, la mère Michel et le père Lustucru, puis un Chinois à l'air sévère et enfin une longue théorie de prêtres lisant leur bréviaire, de religieux capucins, les mains béatement croisées sur le ventre, de religieuses, égrenant leur rosaire; toute cette armée de saints personnages semblant marcher sous la direction d'un évêque à la robe violette qui pourrait être Mgr Affre.

L'exposition de M. Michon comprenait en outre une paire de girandoles à trois lumières, Louis XV, à base contournée; un bougeoir de l'époque romantique et un flambeau à écran mobile, décoré d'une statuette de Mercure, époque Directoire.

M. l'abbé Morel, curé de Saint-Marcel d'Urfé. — 4 pièces : Chandeliers montés sur une base triangulaire, ornée aux angles de cariatides terminées par des volutes, le fût est garni de feuillages et de guirlandes de fleurs en argent massif, dix-huitième siècle.

M. Morel, de Reims. — 31 pièces : Collection de lampes antiques, trouvées dans les sépultures gallo-romaines aux environs de Reims; Lampes décorées de tablettes; lampe représentant un personnage accompagné d'un lion; lampe ornée de deux têtes accostées d'homme et de femme avec l'inscription « *Fortis* »; lampe en forme de navire; lampe en forme de monstre marin; lampe évasée, émaillée à l'intérieur; lampe à dix lumières, décorée d'une branche d'arbre chargée de fruits et de fleurs; lampe en bronze; petit trépied en bronze, porté par des têtes de lion, époque gallo-romaine.

M. le comte Riollot de Morteuil. — 3 pièces : Un chandelier monté sur une base ronde évidée à l'intérieur et supportée par trois petits pieds, bronze douzième siècle; chandelier formé d'un mouton aux oreilles droites et au museau pointu, il porte sur son dos une tige terminée par un plateau servant à porter la bougie, bronze douzième siècle; pavillon pour une

petite lampe de sanctuaire formée d'un triangle auquel sont suspendues des chaînes composées de fils de cuivre tressés, treizième siècle, bronze.

M. Muller. — Chandelier en bronze du douzième siècle, monté sur une base ajourée garnie de rinceaux, les angles sont formés de cariatides d'hommes au buste saillant.

M. Pigeon. — 3 pièces : Chandelier à main du quinzième siècle, formé d'un large pied évidé portant une bobèche sous laquelle se trouve un trou pour passer le doigt; lampe gallo-romaine munie de trois bees et marquée « *Catitevincis* », terre brune; lampe de mineur munie de son harpon, dix-huitième siècle.

M. Pollak. — 10 pièces : Flambeaux d'église, tige à balustre à huit pans, portée sur trois pieds et munie d'une pointe, bronze treizième siècle; chandeliers à bortrolle, quinzième siècle; flambeaux à large base évidée, bronze quinzième siècle.

M. le chanoine Pottier. — 7 pièces : Moule en terre ayant servi à la fabrication de lampes gallo romaines, terre rouge, trouvé à Saint-Pierre de Millau; lampe en terre de l'époque franque, trouvée à Vieil-Toulouse; chandelier du quatorzième siècle à trois pieds, bronze vert; chandelier du quinzième siècle à base évidée; chandelier en fer à spirale; chandelier d'église à pointe formée d'un balustre tourné, il est porté sur une base triangulaire reposant sur trois griffes, époque Louis XIII; lampe verticale en verre présentant au centre une partie pleine, dix-septième siècle.

M. Poyard. — 2 pièces : Une paire de girandoles à base contournée, les branches portent au centre un bouquet de fleurs et soutiennent des bobèches décorées de rocailles, bronze argenté, époque Louis XV.

M. Radel. — 17 pièces : Mouchettes en fer et en cuivre; lanternes rondes; lanternes ovales; lanterne pliante en fer-blanc; lampe de mineur; calels en fer; lampes à huile de lin en cuivre et en étain; un support pour chandelle de résine; un éteignoir en cuivre jaune, dix-huitième et dix-neuvième siècle.

M. Richebé. — 4 pièces : Une paire d'appliques Louis XV, bronze doré et une paire de flambeaux du dix-huitième siècle.

M. Ruinet. — 7 pièces : Deux grands candélabres bronze doré, dix-neuvième siècle; une paire de grands chandeliers Louis XVIII, bronze vert et bronze doré; un lustre Empire à six lumières, bronze doré.

M. Rupin. — Une grande lampe à tringle à sept bees, munie de son réflecteur et de ses accessoires, cuivre poli, dix-septième siècle.

M. Jules Salomon. — 36 pièces : Deux lampes juives d'applique à sept et huit bees, bronze seizième siècle; un lustre flamand à huit branches, cuivre poli, Louis XIII; une paire d'appliques à une branche, bronze argenté Louis XIV; une paire de flambeaux à deux branches ornées de torsades, bronze argenté Louis XV; flambeau muni d'un éteignoir automatique, Empire; petit flambeau à écran à deux lumières; petit lustre en bronze doré, dont les branches sont formées de cariatides d'enfants, époque Empire; lustre garni de cristaux, fin du dix-huitième siècle.

M. Singher. — 12 pièces : Flambeau à trois pieds, tige à balustre portant une pointe, quatorzième siècle, bronze; flambeau dont la tige est terminée par une base octogonale, il repose sur un plateau supporté par trois lions, bronze quinzième siècle; flambeau de forme surbaissée, reposant sur un pied en forme de cloche, bronze seizième siècle; deux flambeaux en fer forgé, munis de larges plateaux repoussés, la tige ronde est ornée en son centre d'une bague à huit pans, elle est destinée à porter quatre lumières, tandis que le plateau inférieur n'est disposé que pour recevoir trois chandelles; très grand flam-

beau en forme de torchère, terminé par quatre fleurons munis d'une pointe en fer forgé, quinzième siècle.

M. Sommereisen. — 4 pièces : Un flambeau à trois lumières, bronze quinzième siècle; deux candélabres à cristaux ornés de pyramides, bronze dix-septième siècle; un lustre à six lumières, bronze doré et cristaux dix-septième siècle.

M. Noël Thiollier. — 2 pièces : Une paire de chandeliers d'église, bois sculpté, dix-septième siècle.

M. Tournière Blondeau. — 4 pièces : Deux candélabres Louis XVI, formés de figurines en porcelaine de Sèvres, pâte tendre, elles sont montées sur une terrasse en bronze doré, ornée de perles; deux lampes d'applique, formant quinquet, en fer-blanc peint au vernis et ornées de figures dans le goût de Proudhon, fin du dix-huitième siècle.

M. Vinchon. — 12 pièces : Une grande lampe avec godet mobile en fer, tige à crémaillère ornementée, dix-huitième siècle; lampe avec godet en terre cuite grise de la Picardie, dix-huitième siècle; craissin muni d'un godet en grès des Flandres, dix-huitième siècle; une lampe de carrier en céramique vernissée; six caels de formes différentes, dix-huitième siècle.



Pièce d'enfilage provenant d'un lustre du quinzième siècle.

Bronze.

